

Collectif. Europe nouvelle (L'), A3,Vol.1. 1920/02/14.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer [ici](#) pour accéder aux tarifs et à la licence

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisation@bnf.fr.

L'EUROPE NOUVELLE



Revue Hebdomadaire
des Questions Extérieures, Economiques et Littéraires

SOMMAIRE

ÉDITORIAL.

L'OPPORTUNISME DE LLOYD GEORGE ET
LES PRINCIPES DE LORD CURZON (p. 242)

E. N.

LE TRAITÉ DE PAIX ET LE CHATIMENT DES COUPABLES (p. 244)

Georges SCELLE, *professeur de Droit international à la Faculté de Dijon.*

I. AFFAIRES EXTERIEURES

La Perse et l'Angleterre (avec carte) (p. 248)

D^r F. LEGENDRE.

LETRES ET CHRONIQUES DE L'ÉTRANGER

Lettre d'Italie : Conflits politiques et sociaux (p. 252)

J. MUROL.

La politique russe de Lloyd George : Le discours du 10 février (p. 253)

J. R.

LES COURANTS D'OPINION A TRAVERS LE MONDE

En Angleterre : La livraison des coupables et l'exécution du Traité de Versailles (p. 254)

En Espagne : M. de Romanones se fâche (p. 255)

Dans l'Est Européen : Les Etats Baltiques et la Conférence de Londres (p. 256)

En Allemagne : La démission de Von Lersner (p. 257)

En Autriche : L'Entente et les Habsbourg (p. 258)

II. AFRIQUE DU NORD ET COLONIES

Lettres Africaines (p. 259)

CHEIKH ALI.

III. LA VIE PARLEMENTAIRE

Sur les Gradins. — Dans les Couloirs (p. 261)

MIDAS.

IV. PROBLÈMES ÉCONOMIQUES

A l'Office International du Travail (p. 263)

Léon JOUHAUX, *Secrétaire général de la C.G.T.*

Chronique économique : L'étatisme industriel (p. 264)

William OUALID.

IV. QUESTIONS FINANCIÈRES

Les Banques de province et la réorganisation économique de la France (p. 267)

Léon POLIER.

LES RESSOURCES PUBLIQUES ET LE BUDGET

Un essai de compression fictive (p. 268)

Louis SURET.

MONNAIE. BANQUE. CHANGE

La situation monétaire internationale (p. 269)

L. P.

LA BOURSE ET LES VALEURS (p. 272)

M. GEX.

VI. LA PENSÉE FRANÇAISE

Le Mouvement Littéraire : Les Livres (p. 278)

Echos et On-dit des Lettres et des Arts (p. 280)

La Semaine Artistique : Les Indépendants (p. 281)

Les Arts appliqués : L'ameublement en rotin (p. 282)

Actualité Théâtrale : La Couronne de carton (p. 283)

Chronique Musicale : Les Concerts et le Public (p. 284)

Pierre DRIEU LA ROCHELLE,
la VAISSIERE et J. BERNIER.
CHIL.

André SALMON.

Henri CLOUZOT.

MARC HENRY

Fernand LE BORNE.

ABONNEMENTS

FRANCE ÉTRANGER

Un an 40 fr. 44 fr.

Six mois 22 fr. 24 fr.

Trois mois 12 fr. 14 fr.

Les Abonnements sont reçus, sans frais dans tous les bureaux de poste, compte chèque-postal n°7029

Directeur-Fondateur : Hyacinthe PHILOUZE

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION :
PARIS -- 75, Rue de Lille, 75 -- PARIS
Téléphone : Fleurus 11.87--00.36

LA PUBLICITÉ
est reçue aux Bureaux du Journal

FRANCS
Echos la ligne 20 »
Clichés 3 »
Clichés la page 300 »



L'opportunisme de M. Lloyd George et les principes de Lord Curzon.

Tandis que l'Europe halète sous le fardeau écrasant des charges que lui a léguées la guerre, tandis que ses maîtres de la Finance et de l'Industrie interrogent chaque jour avec plus d'inquiétude la cote fantastique des changes, les grandes vedettes de l'Entente discourent : moins de paroles et plus de décisions seraient peut-être préférables. Cependant, devant la complexité et la gravité de la situation l'opinion publique attendait avec impatience des explications et des directives. Tour à tour, devant leurs Parlements respectifs, M. Millerand, à Paris, M. Lloyd George et lord Curzon, à Londres, après la lecture du discours du Trône, ont pris la parole et tenté de définir la politique de leurs gouvernements respectifs.

Il serait injuste de prétendre que ces déclarations fussent dénuées d'intérêt. Sans doute, *coram publico*, nos hommes d'Etat n'ont pu développer que des idées générales et donner que des explications sommaires. Telles qu'elles sont cependant, si incomplètes même qu'elles soient, ces déclarations nous permettent de dégager certaines vérités et certaines directives qui méritent de retenir notre attention.

Disons-le tout de suite, si M. Millerand fut, comme toujours, éloquent, si M. Lloyd George témoigna, à son habitude, d'un opportunisme habile, lord Curzon prononça devant ses pairs, à la Chambre Haute, un discours substantiel, d'une haute tenue et qui fait honneur aux traditions solides de cette maison modèle qu'est le Foreign-Office.



De la méditation attentive et avertie de ces trois grandes manifestations oratoires, une première impression se dégage nettement. A Londres comme à Paris, on considère comme grave la situation en Europe. Lloyd George ne craint pas de l'affirmer délibérément : « La situation en Europe, dit-il, en

effet, est grave. Il y a du danger. J'en parle avec connaissance de cause et avec appréhension. » Nous voilà dûment avertis.

Mais une autre constatation s'impose. L'Angleterre ne dissimule pas les inquiétudes particulières que lui cause la situation en Orient :

« La situation en Orient, déclare lord Curzon à la Chambre des Lords, cause de graves appréhensions ; elle offre des symptômes inquiétants en Egypte, en Palestine, en Arménie, en Perse, en Arabie, en Afghanistan. »

Pareil aveu de la part d'un homme aussi averti des choses de l'Orient et des intérêts majeurs de l'Angleterre est typique. Les dépêches, les renseignements documentés que nous recevons de l'Orient en confirment, hélas, l'extrême gravité.

Les milieux bien informés n'ignorent point, en effet, l'effervescence qui grandit dans tous les centres musulmans. Ils n'ignorent point non plus que si cette effervescence est due, pour partie, aux erreurs, aux ambitions démesurées et aux rivalités mesquines de certains agents coloniaux, elle a été habilement cultivée, alimentée, développée par la propagande savamment dirigée par Moscou. Mais ce qui trouble davantage Londres, c'est l'orientation probable de la politique active des Soviets en Asie. Il y a quelque dix jours, un grand conseil de guerre a été tenu dans la capitale moscovite. On y a délibéré sur la politique de guerre et la tactique à suivre.

Tandis que le généralissime des armées rouges conseillait à son gouvernement de profiter de l'insuffisante organisation de l'armée polonaise pour frapper un grand coup de ce côté, Lénine, dont les visées sont plus hautes, plus larges, plus pénétrantes aussi, penchait pour la continuation de la poussée vers le Sud-Est, c'est-à-dire vers la Perse et l'Afghanistan. Si aucune décision définitive ne fut prise, ou plutôt si elle fut suspendue, il n'en reste pas moins acquis que le Moscou des Soviets fait sienne la politique des anciens Tzars et qu'il considère que le véritable moyen d'aboutir à une solution, c'est de frapper l'Angleterre dans ses œuvres-vives, c'est-à-dire dans les avancés de l'Inde.

Ces renseignements que nous tenons de première source semblent ne pas être ignorés dans un des centres diplomatiques les plus informés qui soient au monde, j'ai nommé le Vatican. Dans un article du 9 février, intitulé *La réalité du bolchevisme russe*, le grand organe pontifical, l'*Osservatore Romano*, après avoir passé en revue la situation mondiale de la République des Soviets, déclare, en effet, que la principale préoccupation du gouvernement bolcheviste à l'heure actuelle est une action à travers le Caucase, la Perse et l'Afghanistan, sur les Indes d'une part, la Turquie de l'autre. Et l'organe du Vatican ajoute : « Les bolchevistes possèdent présentement des moyens qu'on peut estimer suffisants à cet effet. » Et l'auteur ne craint pas d'adresser à l'Entente un avertissement

formel. « Il faut réviser, précise-t-il, il faut le dire nettement, les opinions qu'on a propagées en Europe sur la Russie des Soviets. Il ne s'agit plus de représenter Lénine comme un aventurier qui fait le jeu de l'Allemagne, mais de voir clairement la véritable activité constructrice du bolchevisme russe. Il faut nous rendre compte non seulement de l'œuvre militaire, mais de l'œuvre civile et sociale de ce gouvernement pour lui opposer non seulement la force des armes dans le cas où ce serait nécessaire, mais aussi et surtout notre œuvre civile et vraiment sociale. »

Venant d'une pareille source, qu'on ne saurait suspecter d'esprit anarchique ou même simplement révolutionnaire, un tel avertissement mérite d'être relevé. Londres, qui est représenté près du Vatican, a eu certainement communication des renseignements que possède, sur la force actuelle du gouvernement bolcheviste, la Secrétairerie d'Etat toujours bien documentée et dûment informée. Le Foreign-Office a su également l'objet des délibérations du Grand Conseil de Moscou. Ainsi s'expliquent ses inquiétudes. Et ces inquiétudes ne sont certainement pas étrangères aux déclarations qu'a faites aux Communes le Premier anglais, au sujet de la politique britannique dans l'Europe orientale.*



En même temps qu'il invoquait les exigences impérieuses de la situation économique de l'Europe et la nécessité de s'affranchir en partie du concours coûteux des Amériques, pour justifier la reprise des relations économiques avec la Russie, M. Lloyd George s'efforçait d'écarter l'idée d'une reconnaissance officielle, d'une tractation possible entre l'Angleterre et le gouvernement bolcheviste. Mais, si au nom de la civilisation et des principes de la démocratie il s'élève contre « les horreurs bolchevistes », il laisse cependant la porte ouverte aux négociations en spécifiant que ces dernières ne seraient possibles qu'au jour où la Russie aurait renoncé aux procédés de la barbarie et où son gouvernement serait converti aux principes de la civilisation.

Nous retrouvons bien là les traditions de la politique séculaire de l'Empire britannique, l'art avec lequel ses hommes d'Etat savent jouer des principes et se ménager des portes ouvertes à toute éventualité. Au reste, Lloyd George en prononçant ces paroles habiles où le blâme couvrait à peine la promesse du pardon sous la réserve d'un repentir facile, savait qu'elles iraient droit à Moscou et que, là, elles seraient commentées et méditées. C'est une promesse sous condition. C'est une invite discrète mais ferme à chercher la paix et, par conséquent, à s'abstenir de créer dans l'Asie occidentale, la Perse et l'Afghanistan, surtout, l'obstacle irréparable.

Ainsi se précisent les directives de la politique anglaise en Russie :

1° Reprise des relations économiques et par conséquent réveil des intérêts ;

2° Entrée en jeu des intérêts du commerce pour imposer au gouvernement des Soviets l'évolution nécessaire vers un régime vraiment démocratique ;

3° Nécessité d'enrayer la marche vers l'Est et vers le Sud des armées rouges victorieuses.

Sur ce point, pas d'équivoque. L'Angleterre ne transigera pas et lord Curzon l'affirme hautement.

« Nous sommes plus intéressés à ces régions que n'importe quelle autre puissance. »

Le corollaire de cette déclaration, c'est la nécessité d'une entente étroite avec la France. « Nos deux nations sont les protectrices naturelles des destinées du Proche Orient et des régions situées au delà. »

Certes, les accords de 1915 et de 1916 ne le satisfont pas. Lord Curzon les considère même comme regrettables et ne se gêne pas pour le dire, confirmant ainsi pleinement ce que je laissais entendre dans mon dernier éditorial :

« Les accords que nous avons conclus dans les premiers temps de la guerre avec la France, l'Italie et d'autres alliés (lisez : la Grèce) nous créent aujourd'hui beaucoup de difficultés. Leurs conséquences sont très déconcertantes (*sic*), très gênantes. Je ne dis pas que ces accords n'ont pas été nécessaires à l'époque où ils ont été conclus, mais ils constituent pour nous une leçon qui nous mettra en garde contre le renouvellement de pareilles expériences à l'avenir. »

N'est-ce pas la confirmation absolue, éclatante de ce que nous n'avons cessé de faire observer dans ces colonnes ? L'Angleterre supportait impatiemment les hypothèques consenties par elle en Orient. Ses agents l'ont, plus d'une fois, fait sentir et leurs agissements, conformes aux directives traditionnelles de la politique de l'Empire, battaient en brèche, trop souvent les engagements précis et formels consentis à certaines heures critiques. Les paroles de lord Curzon jettent un jour curieux sur ces pages regrettables des lendemains de la guerre en Orient. Il est bon, il est salutaire qu'elles aient été prononcées. Elles assainissent utilement, à la veille des négociations d'une importance décisive qui vont se poursuivre cette semaine à Londres, une atmosphère quelque peu surchargée d'électricité. Elles l'assainissent d'autant mieux que lord Curzon n'a pas hésité, plus précis sur ce point que le Premier lui-même, à définir les quatre principes directeurs de la politique anglaise :

1° Franche et amicale coopération avec la France et les Alliés, mais avec la France principalement ;

2° Acceptation par l'Angleterre de ses responsabilités dans les limites de ses facultés financières et militaires ;

3° Octroi aux diverses nationalités de l'Orient (Egypte, Palestine, Arménie, Perse, Arabie, Afghanistan) des facilités nécessaires pour leur permettre une existence autonome ;

4° Nécessité d'avoir en Orient une politique à longue échéance et d'une vaste portée.

Sur ce point essentiel lord Curzon s'élève à une hauteur de vues qui fait, comme je le disais au début de cet article, le plus grand honneur aux conceptions traditionnelles et à la haute sagesse du Foreign-Office. Je ne puis les passer sous silence et je voudrais que tous nos hommes politiques qui prétendent s'intéresser à notre action extérieure les méditassent longuement :

« Le dernier principe est que, en conformité des données que je viens d'exposer, nous devons nous efforcer d'embrasser d'un regard les vastes horizons d'un avenir éloigné ! Quiconque envisage l'Orient à l'heure actuelle comme un homme qui veille au sommet d'une tour du guet, commet la plus lourde erreur du monde s'il ne veut considérer que les petites escarmouches que se livrent de petits groupes, sans au contraire jeter ses regards sur l'horizon lointain et chercher à pénétrer le secret des choses dans la suite des siècles.

« C'est, ajoute-t-il, la tâche que nous allons entreprendre cette semaine à Londres. »

De telles déclarations, d'une inspiration si haute, si élevée, nous permettent d'augurer favorablement des conversations qui vont se poursuivre entre nos gouvernements respectifs. M. Millerand, avant son départ, a pris envers la Commission des Affaires étrangères de la Chambre, des engagements formels. C'est sur la base des accords de 1916 qu'il entend arrêter les résolutions définitives. La Commission, dans la motion si explicite, si nette qu'elle a votée à l'issue de cette séance mémorable où se sont débattus les intérêts les plus sacrés de la France en Orient, a fait sienne toute la politique que nous n'avons cessé de défendre dans ces colonnes.



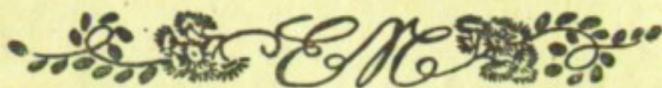
Après le discours de Lord Curzon on peut espérer que les nuages qui s'étaient élevés en Orient entre Londres et Paris, se sont entièrement dissipés sous le souffle du grand vent qui vient de la frontière russe et des rafales qui soulèvent les sables des déserts où règne le Croissant.

L'accord paraît d'ores et déjà réalisé sur la question fondamentale de Constantinople. Là encore, les événements et les décisions proches confirmeront la sagesse des avertissements que nous n'avons cessé de prodiguer en hommes avertis des choses de l'Orient.

Ce qu'il faut construire sur ces terres séculaires, théâtre des convoitises des puissances, ce n'est pas des baraquements sommaires, destinés à abriter et à délimiter des appétits, c'est un édifice solide, capable de résistance contre les tempêtes — tempête bolcheviste ou tempête religieuse. Pareil édifice nécessaire à la paix du monde ne peut se construire que sur une base à toute épreuve : la justice, la justice pour tous et le respect de tous les droits

quels qu'ils soient, ceux des chrétiens, comme ceux des musulmans, fussent-ils les vaincus d'hier.

C'est bien là, si je ne me trompe, le but que se propose d'atteindre lord Curzon. Sur ce terrain-là, sur la nécessité de voir dans le règlement de ces problèmes essentiels loin et large, l'Angleterre trouvera toujours dans la France la franche et amicale collaboratrice que souhaitent ses hommes d'Etat.



LE TRAITÉ DE PAIX

ET LE

CHATIMENT DES COUPABLES

M. Georges Scelle, professeur de droit international à l'Université de Dijon, pose de la façon la plus large la question de l'application ou de la non-application des articles 227 et suivants du Traité, concernant le jugement de Guillaume II et de ses complices.

Notre excellent collaborateur estime qu'après avoir fait de cette mise en jugement un article du Traité, l'abandonner aujourd'hui c'est abandonner virtuellement la poursuite de l'exécution intégrale du Traité ; c'est aussi perdre l'occasion de créer pour la Société des Nations en formation, la seule base morale qui est sa raison d'être.

Dût cette opinion passer pour celle d'un théoricien et d'un sentimental, je considère que la question des responsabilités et des châtiments est le point capital du Traité de Paix, le pivot central de justice, autour duquel gravitent et l'organisation de la Société des Nations, et les stipulations édictées de l'ordre politique et économique nouveau. Les condamnations morales et pénales qui devront être prononcées, seules donneront une empreinte définitive à la Société future des peuples libres, seules fourniront la preuve que les temps anciens sont révolus. Si, comme il est aujourd'hui certain, cette guerre *inutile* en soi et non provoquée fut décidée, déclanchée dans un but de domination politique et d'asservissement économique ; si, comme il est patent, elle a été conduite en violation systématique des traités, et féroce, dans un but de terrorisation et de rapine, il est inadmissible que ceux qui l'ont préméditée, ceux qui ont donné les instructions et les ordres relatifs à la guerre terrestre et sous-marine, ceux qui ont provoqué, exécuté ou amplifié ces ordres, ne soient pas, dans les limites du possible, poursuivis, livrés, jugés, châtiés. Le seul instinct de justice l'exige ; la conscience universelle le demande ; le traité le promet. Je m'étonne seulement que les peuples n'aient pas eu un cri de vengeance plus continu, plus violent, plus exigeant, contre ceux qui les ont précipités dans cet abîme de souffrances, de deuil, d'anarchie et de misère, dont ils commencent seulement à sentir ou à mesurer toutes les conséquences.



Le problème se présente en fait sous deux aspects : politique et juridique, et se résume de la façon suivante : Au point de vue politique est-il habile de poursuivre Guillaume II et ses compli-

ces, hommes d'Etat, grands chefs et officiers, sous l'inculpation de guerre injuste ou préméditée et de crimes de tout genre contre le droit des gens? Ne risque-t-on pas de faire d'eux, aux yeux des Allemands encore tout aveuglés par la théorie de l'encerclement et de la guerre défensive, encore peu convaincus de la réalité des « atrocités » et des pillages systématiques, — aux yeux même de certains neutres dont le siège est fait, — ne risque-t-on pas d'ériger tous ces coupables en martyrs et de muer la justice en vengeance? Ne vaudrait-il pas mieux laisser tout ce monde sombrer dans la faillite de leur mégalomanie et se déconsidérer de plus en plus par leur attitude lamentable? Ne risque-t-on pas, devant cette humiliation sans précédent, de grouper le peuple allemand tout entier pour la revanche? Non point, à notre avis. Amerongen ne saurait devenir la première station d'un Sainte-Hélène nouveau, car Guillaume n'est point Napoléon et c'est en mettant à nu sa lamentable carcasse que l'on en convaincra l'univers. En admettant même que son procès lui dresse, pour certains yeux, un piédestal, comment pourrait-on hésiter entre la satisfaction à donner aux victimes et à la conscience éclairée des peuples, et la crainte de froisser des complices plus ou moins conscients? La justice ne doit pas tenir compte des considérations du moment, elle agit *in aeternum*. Un jour viendra où les yeux seront ouverts, ceux du peuple allemand lui-même. Que penserait-on alors de la pusillanimité de ceux qui auraient laissé tomber les sanctions nécessaires pour des motifs douteux d'habileté diplomatique? Le véritable utilitarisme politique consiste à éviter, par la menace du châtement, que le crime se renouvelle. Il faut montrer aux peuples et aux gouvernements que l'on ne pourra plus, à l'avenir, déchaîner impunément le fléau des guerres; que la théorie de la nécessité ne couvrira plus le manquement à la foi des conventions; que l'état de guerre enfin ne sera pas une excuse absolutoire pour les crimes de droit commun, le meurtre, le viol, le pillage, l'incendie. La levée de boucliers des hobereaux, des officiers allemands; les ligues en faveur de l'empereur; les offres plus ou moins sincères ou habiles de substitution, montrent que le traité a touché juste et que la mesure a porté. De qui, d'ailleurs, viennent les protestations? Des coupables ou de leurs complices, de ces partis réactionnaires allemands, de ces clans militaires, agraires, universitaires, industriels, qui sont, les premiers, directement responsables de la guerre et de la façon dont elle a été menée. En réclamant l'absolution des grands coupables, ce serait aussi la leur qu'ils obtiendraient indirectement. Comment atteindre les délinquants mineurs, si on ne frappe pas à la tête? Il faut que la justice les atteigne tous à leur rang, à leur heure.

Ainsi seule une politique à courte vue aurait pu hésiter devant les sanctions nécessaires. Il importe de fonder le régime international de l'avenir, la société nouvelle sur un acte d'énergie et de justice, de nature à créer un précédent définitif qui fera réfléchir les gouvernements de proie, de cautele et d'absolutisme et gagnera la confiance des peuples. Mais comment cette solution se défend-elle juridiquement?

On lui a, sur ce terrain, opposé des objections multiples. On ne saurait, ont dit les internationalistes, juger un chef d'Etat, encore moins un chef d'Etat déchu, ni les gouvernants ou fonctionnaires

de cet Etat, sans porter atteinte à la souveraineté et à l'égalité des Etats. En particulier, une fois les hostilités arrêtées, les militaires de tout grade qui n'ont pas été pris les armes à la main, ne sont plus justiciables des conseils de guerre de l'adversaire.

Les criminalistes ont ajouté : Il n'y a pas de peine applicable sans une loi antérieure qui détermine l'inculpation, le tribunal compétent et le tarif de la peine. Les lois pénales ne sont pas rétroactives. C'est la garantie même de l'individu; on ne saurait toucher à ce principe. Or, les faits reprochés à l'empereur et aux gouvernants allemands ne constituent aucun délit déterminé, aucune sanction n'a été édictée contre eux par aucun code, aucune peine promulguée ne leur est applicable, aucun tribunal national ni international n'a compétence pour les juger. En outre, l'extradition est impossible à obtenir, aucun traité ne prévoyant ce cas, aucun précédent ne pouvant être invoqué.

Que resterait-il donc à l'extrême rigueur? La possibilité d'atteindre les criminels militaires vulgaires comme criminels de droit commun, si l'on peut les saisir quelque jour, et d'attaquer Guillaume II et les gouvernants allemands comme complices, en raison des ordres hiérarchiques dont ils ont couvert ou provoqué les crimes de leurs subordonnés. En fait, quelques actions judiciaires ont été intentées en ce sens. Mais c'est là un pis-aller qu'il faut rejeter délibérément, il ne donne en rien satisfaction au besoin de justice des victimes, aux justes désirs de l'opinion. Ce sont des moyens procéduriers et non de justice. D'ailleurs, pratiquement, ils n'aboutiraient à rien d'effectif et ne constitueraient qu'une sinistre comédie. Il convient de mettre ici chacun à sa place, de poursuivre Guillaume II et ses complices, les gouvernants allemands, comme *auteurs principaux*, pour les faits dont ils sont responsables, et les criminels casqués, également comme auteurs principaux ou comme complices, selon que leurs actes relèveront ou non de leur initiative principale. Or ceci est, à notre sens, juridiquement possible, si l'on veut appliquer à tous ces faits criminels le droit qui leur convient, et non des disciplines juridiques qui n'ont pas été faites pour eux.

Or, le droit véritable n'étant que la traduction des faits, — c'est-à-dire des nécessités sociales, — à des circonstances exceptionnelles correspond nécessairement un droit exceptionnel. C'est ce principe que met en œuvre la théorie connue en droit public sous le nom de théorie des gouvernements de fait.

Dans une société troublée, en état d'anarchie et de révolution, les autorités de fait qui apparaissent ou qui subsistent, reçoivent des circonstances un brevet de légitimité. Les pouvoirs constitutionnels réguliers étant détruits ou paralysés, la société demeurerait un chaos plein d'insécurité et d'impuissance si les individus qui détiennent momentanément le pouvoir et peuvent se faire obéir, hésitaient à se servir de leur autorité de fait : d'où persistance du trouble et impossibilité de restaurer l'ordre social. Aussi le Gouvernement de fait, légitime par sa nécessité même, a le devoir d'exercer les fonctions gouvernementales, et de les exercer toutes : législatives, exécutives, judiciaires. Or, nous assistons précisément à un phénomène de ce genre dans la Société des Etats. Cette Société, traditionnelle, a été bouleversée dans ses fondements par

l'agression allemande ; son ordre public est détruit ; elle est en pleine anarchie. Il ne reste plus d'autre pouvoir organisé, efficace, capable de se faire obéir — d'une façon encore bien imparfaite — que celui de l'Entente victorieuse. Les cinq grandes puissances s'essaient à organiser une sorte de régime dictatorial auquel les circonstances donnent sa légitimité ; elles tâchent de poser les bases d'un état social nouveau, à beaucoup de points de vue, assez révolutionnaire. Elles légifèrent, puisqu'elles établissent un statut international, elles gouvernent et administrent avec plus ou moins de bonheur ; il faut aussi qu'elles jugent. Elles le peuvent et elles le doivent, et de même qu'elles tranchent les conflits politiques et territoriaux, elles peuvent se saisir de la justice répressive.

Tous les pouvoirs politiques naissant des révolutions se sont d'ailleurs reconnu cette compétence. Institués pour établir un régime nouveau, ils ne pourraient sans abdiquer moralement laisser impunis les abus qui ont engendré la crise et, sans pétition de principes, se refuser à appliquer le droit nouveau qu'ils ont précisément pour mission d'instaurer. Les régimes nouveaux s'affirment en faisant le procès des anciens. La Société des Nations, sous peine de n'être jamais, doit établir par l'application les principes sur lesquels elle se fonde. Elle ne saurait, sans tourner dans un cercle vicieux, s'appuyer sur le droit ancien qu'elle a précisément pour mission d'abolir, ou s'inspirer de principes juridiques qui n'ont pas été faits pour elle.



Dès lors, que deviennent les objections des juristes ? Celle tirée de la souveraineté des Etats disparaît. Cette notion de souveraineté, d'ailleurs fautive puisque absolue, a trop empoisonné le droit public et international ; il est temps qu'elle disparaisse. Dès lors que l'on veut fonder un droit international véritable, avec des sujets de droit, il faut admettre que la règle de droit s'impose à tous. chefs d'Etats et Nations, qu'il n'est pas permis de violer la loi internationale, ni de répudier les engagements conventionnels ; que de ces violations du droit découlent à la fois une responsabilité civile pour les entités nationales, et une responsabilité pénale pour leurs administrateurs, si haut placés soient-ils, lorsque leurs actes ont été jusqu'au crime. De même que les administrateurs d'une personnalité morale de droit public ou privé, tels une commune ou un syndicat, ne sont pas couverts par leur qualité d'administrateurs, lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils vont jusqu'au délit ou jusqu'au crime, — de même les gouvernants criminels, coupables d'abus ou de détournement de pouvoir doivent encourir, dans la société nouvelle, une responsabilité personnelle et pénale.

En ce qui concerne la non-rétroactivité des lois pénales, l'objection pour être forte n'est pas non plus irréfutable. Il faut répondre que la règle *nulla pœna sine lege* a été conçue pour une discipline d'Etat d'ordre interne ; qu'elle est nécessaire dans une législation soigneusement codifiée, comme garantie de la liberté humaine ; qu'elle a pour but essentiel de lier le pouvoir judiciaire dans un état social constitutionnel, en lui interdisant de se substituer au législateur pour la détermination des délits et de l'échelle des peines. Mais, par contre, elle ne saurait jouer à l'encontre d'un gouvernement de fait qui, par définition, concentre en lui tous les pouvoirs, fait la loi et l'applique, crée les inculpations, organise la compétence et ne peut être usurpateur puisqu'il n'usurperait

que le néant. D'ailleurs, en l'espèce, on peut même soutenir que l'Entente ne fait point rétroagir les sanctions et se borne à régulariser et mettre en œuvre des responsabilités que le droit international, coutumier par essence, et naturel autant que conventionnel, avait reconnues en principe sans les avoir organisées effectivement.

Enfin, lorsqu'on en vient à l'objection tirée de la pratique de l'extradition, s'il est bien vrai que le cas de Guillaume II est sans précédent, c'est précisément parce que le droit de l'extradition ne saurait s'appliquer à lui. Les lois et coutumes de l'extradition sont faites pour permettre aux Etats de se prêter leur concours dans l'administration de la justice et de ne pas laisser défaillir les sanctions pénales nationales. Mais ici, il ne s'agit pas de rapports entre Etats, mais de rapports entre la Société internationale tout entière et l'un de ses membres ; il ne s'agit pas de crimes ou délits intéressant l'ordre social d'un Etat déterminé, mais bien de crimes portant atteinte à l'ordre public international. Le droit de l'extradition est hors de cause. Il s'agit en réalité de savoir si un Etat, la Hollande, qui est membre de la Société traditionnelle des Etats, et qui désire faire partie de la nouvelle Société des Nations en formation, doit prêter son concours à l'œuvre de justice que celle-ci entreprend, ou peut, au contraire, contrecarrer la première manifestation vraiment significative de la vitalité sociale internationale. Il me semble que poser la question c'est la résoudre.



Il ne reste plus qu'à se demander de quelle façon l'Entente, gouvernement de fait de la Société des Nations, organisera les tribunaux qui devront juger Guillaume II, ses complices et les individus responsables des atrocités commises pendant la guerre.

Il n'y avait pas, à notre sens, plusieurs solutions à envisager. En l'absence de tribunaux nationaux compétents, de code et de procédure applicables, il fallait organiser des tribunaux internationaux spéciaux, un code spécial, une procédure spéciale. Il ne pouvait être question de faire intervenir ici les neutres qui, s'étant désintéressés de la conduite de la guerre, n'avaient aucune qualité pour participer à son règlement, pas plus à son règlement juridique qu'à son règlement politique et financier. Seuls des tribunaux internationaux émanant de l'Entente et organisés par elle, avec toutes les garanties de la publicité et toute liberté assurée à la défense, pouvaient être envisagés.

Les rédacteurs du Traité l'ont compris, en somme. Avec des hésitations et des maladroites de rédaction, ils ont élaboré, dans les articles 227 et suivants, un système qui donne satisfaction, au moins en principe, aux principaux desiderata que nous venons de formuler. Guillaume et ses complices seront jugés par un tribunal international de cinq juges. Les criminels casqués seront livrés par l'Allemagne et jugés également par les tribunaux militaires de l'Entente. Il est regrettable qu'ayant institué un tribunal spécial pour l'« affaire Guillaume II », on se soit obstiné à maintenir la compétence des conseils de guerre nationaux ou mixtes pour les autres coupables, car ces Conseils de guerre ne pourront agir, eux aussi, qu'à titre de tribunaux spéciaux investis d'une compétence exceptionnelle. Dès lors, il eût mieux valu instituer ostensiblement des tribunaux *ad hoc*. De même, il est regrettable que, en spécifiant que l'inculpation de Guillaume II était une inculpation pour violation

de la foi due aux traités et pour outrage à la morale internationale, on ait *semblé* inviter les juges à prononcer une condamnation d'ordre moral. Il reste, en fait comme en droit, selon le texte même du traité, qu'ils sont maîtres de leur sentence et nous espérons bien qu'elle ne sera pas platonique.

L'opinion publique se doit à elle-même d'exiger que des combinaisons d'ordre politique et des compromissions d'ordre diplomatique ne viennent pas entraver l'œuvre de justice nécessaire, indispensable à la construction de la société internationale nouvelle.

Nous sommes loin d'approuver tous les procédés dont font usage, pour organiser cette société future, ses fondateurs actuels, et il ne nous échappe pas que leur autoritarisme parfois excessif, parfois voisin de l'absolutisme et des méthodes de la Sainte Alliance, se mue, en certains cas, en une singulière pusillanimité. Mais en l'espèce qui nous occupe, il faut, au total, approuver les décisions prises et attendre à l'œuvre ceux qui en déclarant fonder le monde nouveau sur un premier acte d'éclatante justice, lui ont donné la seule base solide et exemplaire, capable d'assurer l'avenir.



Cet article était écrit lorsque nous sont parvenus et le texte de la « Requête » et le refus de la Hollande de livrer Guillaume II. A ce refus il fallait s'attendre, dès lors que la Requête des puissances de l'Entente persistant dans la maladroite rédaction qui défigure déjà les articles du Traité et constitue d'ailleurs une erreur juridique, — s'obstinait à fonder son exigence sur des motifs de *Haute Politique*. La politique n'a rien à voir ici. Il s'agit de fonder un *droit nouveau* ; il s'agit de savoir si l'on veut oui ou non se servir de la force pour faire régner la justice, réprimer l'arbitraire et instituer une solidarité garantie entre les nations par la possibilité de sanctions. Ce sont les précédents qui créent la coutume, les actes des gouvernants qui organisent peu à peu la règle sociale. Il s'agit ici de créer un précédent dont les répercussions peuvent être définitives. La requête de l'Entente affirme qu'elle ne se laissera pas arrêter par des argumentations. C'est une promesse d'énergie ; un engagement auquel elle ne saurait manquer sans avouer sa faillite définitive. Elle peut par un acte de fermeté racheter bien des erreurs et reconquérir son prestige. Si, au contraire, elle hésite à nouveau, transige et se dérobe, c'est le sort du traité tout entier qui sera compromis. Il faut le dire nettement : de l'exécution de cette clause, la plus délicate, la plus pénible aux vaincus, mais moralement la plus nécessaire, dépend l'exécution de toutes les autres. La livraison ou la non-livraison des coupables, fournira la pierre de touche de la mise en œuvre de la paix et de la puissance réelle de l'Entente.

GEORGES SCELLE,
Professeur de droit international
à l'Université de Dijon.

La bêtise et la sagesse se rencontrent en
mesme point de goust et de resolution à la
souffrance des accidens humains.

MONTAIGNE (Essais. Livre I, Ch. LIV).

LA PRUSSE ET L'ALLEMAGNE

De plus en plus, le coup de force prussien enlevant de haute lutte, à l'assemblée de Weimar, la transformation de l'Allemagne en puissance unitaire fortement centralisée aux dépens du particularisme et des droits des anciens Etats, paraît factice, fragile, peu viable.

On n'a guère fait attention, à ce moment-là, à la grave signification du compromis qui a permis à Erzberger d'obtenir la majorité sur la question — très combattue — de l'unité budgétaire de l'Empire. Si l'on s'est appliqué à mettre en lumière avec beaucoup d'éclat ce résultat, on a laissé dans l'ombre la concession faite aux catholiques en matière universitaire pour obtenir leur vote sur le terrain fiscal.

Cette loi scolaire qui concède sur chaque point du territoire une sorte d'autonomie aux écoles confessionnelles ou privées est pourtant d'une extrême importance. D'autant plus que la préoccupation de flatter les populations non allemandes des pays à la veille d'un plébiscite avait amené les députés à consentir de grands privilèges à l'enseignement dans la langue maternelle des élèves.

Il est impossible d'examiner ici, en détails, cette nouvelle loi scolaire de la république allemande *une et centralisée*. Elle fait couler beaucoup d'encre chez nos voisins, surtout parmi les membres de l'enseignement public animés de la mentalité bismarckienne. Ils ont compris bien vite qu'elle ouvre la porte toute grande au particularisme national des anciens Etats. Au nom de *l'unité morale et intellectuelle du Reich*, la véhémence de leurs protestations attaque sans se lasser une législation fatale, à leur avis, à la formation d'un esprit uniformément asservi au culte de l'Etat centralisé, militarisé, prussianisé.

Ces appréhensions sont justifiées.

De notre côté, nous ferions bien d'examiner sans retards quels avantages elle peut offrir à la diffusion de notre influence parmi les Allemagnes disposées à se rapprocher de nous.

Sans aucun doute, les contrées catholiques sont avoelées à faire un usage particulièrement étendu et immédiat des nouvelles libertés garanties par la Constitution de Weimar. C'est un point à retenir.

Les aspirations de l'Allemagne fédéraliste, désireuse d'échapper à la tutelle prussienne, s'expriment avec vigueur et netteté dans une publication mensuelle : « *Hessische Freiheitsblätter* », organe du « *Deutsche Foederalisten Bund* », ce périodique formule ainsi le programme de cette association :

1° Rénovation intérieure de l'Allemagne dans le domaine intellectuel, religieux, moral, économique, social et politique. Réorganisation de l'Allemagne au point de vue de l'Etat et du droit des peuples, grâce au fédéralisme ;

2° Le fédéralisme doit être considéré, au point de vue *théorique*, comme un principe à la fois idéaliste et réaliste qui recherche l'harmonie par le libre développement des manifestations les plus diverses et, en apparence, les plus contradictoires de l'humanité. Au point de vue *pratique* comme un principe d'organisation politique visant à substituer dans la reconstitution de l'Etat allemand sur le terrain national et international le principe de l'union naturelle et volontaire au droit de la force ;

3° L'association ne veut pas former un parti, mais une véritable union du peuple allemand englobant toutes les forces et toutes les tendances, visant à la reconstitution de la patrie allemande dans le sens du fédéralisme. Son dessein est de travailler à la réalisation de ce but, non par la force ou par une révolution mécanique, mais par la conviction intérieure et par une évolution organisée.

M. D'AUMALLE.



LA PERSE ET L'ANGLETERRE

Le *Times* du 16 août 1919 publiait une carte de la Perse avec au-dessous quatre lignes singulièrement suggestives : « Le traité anglo-persan, signé le 9 août, pourvoit à la réorganisation de la Perse au moyen des cerveaux et de l'argent britanniques. Des spécialistes anglais seront fournis pour l'administration civile ; des officiers et des équipements pour les nouvelles forces militaires à mettre sur pied, en vue du maintien de l'ordre. »

Un long trait noir sur la carte frappe l'œil : c'est une « *oil pipe line* » : le pétrole anglo-persan descendant au golfe persique.

Le *Times* commentant les divers articles du traité n'y trouve rien à redire, sauf en ce qui concerne la construction de chemins de fer ; lui préfère les routes... et c'est tout.

Quelles puissantes raisons ont déterminé l'Angleterre à agir si catégoriquement en Perse, à vouloir l'« égyptianiser » ? Des raisons d'ordre politique et économique, mais d'ordre stratégique surtout.

Il s'agit, en effet, d'une protection aussi complète, aussi absolue que possible de son *grand marché asiatique*, de cette colonie aux 315 millions de consommateurs et de producteurs qui s'appelle l'Inde. Autour d'elle les grands marchands de la Cité de Londres exigent des barrières de plus en plus élevées, de plus en plus profondes : un chaos de montagnes et de déserts.

Il est intéressant de noter, en passant, certaines explications du *Times*, alors que la presse étrangère manifestait son étonnement de l'arrangement anglo-persan : « Le continent asiatique est en fermentation : il nous faut donc un Etat puissant dans l'Orient-Moyen. Mais il existe une autre raison importante de notre intervention : c'est l'impérieuse nécessité d'alléger l'inquiétude ; de restreindre l'agitation qui règne dans tout l'Islam. »

« La guerre a fatalement diminué l'influence, la puissance de la Turquie : nous ne pouvons donc laisser crouler un autre grand Etat musulman, faute d'une main secourable. En redonnant de la stabilité à la Perse, nous prouverons au peuple islamique que nos mobiles sont désintéressés et que leurs craintes sont sans fondement. »

Il est difficile de s'illusionner davantage sur une situation ; et si l'on est sincère, ce que je pense, d'aller plus délibérément et avec plus d'inconscience à l'encontre de l'objectif visé. En effet, au moment de la signature du traité anglo-persan, la situation était telle en Asie, si clairement hostile à l'Entente, à l'Angleterre, en particulier, dont les actes inconsidérés causaient la plus profonde déception et l'irritation, faisaient prévoir toutes sortes de spoliations, que l'Angleterre aurait dû discerner, sans peine, semble-t-il, qu'elle jetait de l'huile sur le feu.

Le 18 septembre 1919, lord Curzon faisait, de son côté, à Londres, d'étranges aveux, à une réunion solennelle, où se trouvait Firouz Mirza, ministre des Affaires étrangères de Perse.

Après avoir déclaré que, malgré Turcs et Allemands, les troupes anglaises avaient sauvé le trône et les institutions persanes, il ajoute que ce succès est, en grande partie, dû aux secours apportés par des forces russes. Aussi

est-on quelque peu étonné de la suite du discours : « Il n'a jamais été un fervent admirateur de l'ancienne convention anglo-russe (1), conçue pour mettre un terme à la rivalité des deux pays. Il considère aujourd'hui cette convention comme morte (applaudissements, comme « *wiped of the slate* » (effacée sur le tableau). »

Que penseront les Russes de cette libération si simplifiée d'un accord gênant ? Car le noble lord exprimait autre chose qu'une opinion personnelle.

Que pensera de cette désinvolture une jeune Russie ? Le fléau bolcheviste doit-il être le facile prétexte pour s'alléger de certaines obligations, pour se déclarer en hâte les « *beati possidentes* » ?

Quoi qu'il en soit de l'avenir, à l'heure actuelle, la Grande-Bretagne, au lieu de contrôler, comme au temps du tzarisme, le cinquième du territoire persan et le dixième seulement de la population, reste maîtresse unique du plateau de l'Iran et de ses ressources. Quelles sont-elles ?

PRODUITS NATURELS

Les principales ressources de la Perse sont le coton, la laine, la soie, mais surtout le pétrole. Le coton actuellement produit, 150.000 balles environ, est de qualité médiocre parce qu'il ne reçoit aucun soin, de sélection, en particulier ; mais il n'y a aucun doute que la culture de ce textile peut être largement améliorée et développée. Les Anglais, d'ailleurs, s'en préoccupent.

On a aussi observé que la betterave à sucre pousse parfaitement, que le climat et le sol se prêtent au mieux à cette culture. Les expériences faites sont concluantes et il ne manque qu'une organisation et des capitaux pour permettre à la Perse d'arriver rapidement à suffire à ses besoins.

Avant la guerre, le Russe était son grand fournisseur de sucre : cette denrée comptait pour un tiers de l'importation, soit pour une valeur de 115 millions de krans environ (krans = 0 fr. 50 en temps normal).

La Perse peut encore fournir, sans compter les céréales, une quantité considérable d'excellents fruits, raisins, pêches, abricots surtout, qu'elle expédiait sous la forme sèche en Russie.

Mais la grande richesse immédiatement utilisable de la Perse est son *pétrole* : il est extrêmement abondant dans la vallée du Karoun, dont le port est Mohammerah au confluent avec le Chat-el-Arab. Les gîtes ou puits principaux sont ceux de Chouster, Ram-Hormus, Kasr-i-Chirin. Ils sont la propriété de l'« Anglo-Persian Oil Company » et de l'« Imperial Bank of Persia », qui possèdent le droit exclusif à de nouvelles recherches et sondages.

Ainsi que j'y ai fait allusion, une « *pipe line* » de plusieurs centaines de kilomètres dessert déjà les différents puits et aboutit à Mohammerah.

Le pétrole constitue donc, avec les fruits desséchés, les céréales et le coton brut, l'exportation principale de la Perse.

Quant à l'importation figurée par le sucre, thé, médicaments ou encore cotonnades, lainages, métaux ouvrés, etc., elle était en très grande partie entre les mains des Russes et représentait, avant la guerre, une valeur moyenne de 350 millions de krans pour 300 à l'exportation.

(1) L'emprise russe sur la Perse était en effet largement prédominante.

A l'heure actuelle, tout ce commerce est tombé entre les mains des Anglo-Hindous et tous les efforts seront faits pour tenir définitivement à l'écart le redoutable compétiteur d'autrefois.

Au trafic ancien s'ajoutera la vente d'un matériel de transport considérable : de camions et voitures automobiles, car, durant la guerre, les Anglais ont développé au maximum toutes les voies de communication.

Le combustible ne manquera pas, comme on le sait : celui de Bakou pour la partie nord et celui de la vallée du Karoun pour la partie sud.

Des machines sont aussi assez demandées : en particulier, des machines agricoles.

Mais, à l'heure même où s'ouvrent tant d'espairs, où l'« Ours russe » va hiberner pour longtemps, croit-on, voilà que le Nippon apparaît furtivement sur la scène.

Depuis la guerre surtout, tel un jeune et vigoureux octopus, il a fait un tour d'horizon, palpé de ses tentacules toutes les proies assimilables ; partout il s'est glissé, infiltré, se masquant de sépia, se dérobant lorsque nécessaire, mais brillant, pénétrant inlassablement.

Aussi il y a quelques mois, John Bull s'est-il aperçu que le « d... Jap », comme il l'appelle, quand il est en colère, avait mordu, de son bec corné, dans le gâteau persan. Des marchandises japonaises avaient réussi à atteindre l'intérieur de l'Iran : mais comment, puisque le Japon n'expédie rien directement vers le golfe Persique ? Par l'étape de l'Inde tout simplement. Venues de Kobé et « stockées » à Bombay, par exemple, puis démarquées, elles s'acheminent vers la Perse par l'intermédiaire d'un commerçant hindou, sans doute.

VOIES DE COMMUNICATION

Le haut plateau de l'Iran, avec sa ceinture montagneuse, ne présente guère de facilités pour l'établissement de bonnes routes, surtout dans la direction nord-sud, par exemple de la Caspienne au golfe Persique ou vice-versa. Les seules voies naturelles utilisables ont été la vallée de la Diyala, affluent du Tigre et celle du Karoun, affluent du Chat-el-Arab.

Heureusement, d'est en ouest, ou plutôt suivant une ligne sud est nord-ouest, la masse intérieure du plateau est découpée en profonds sillons parallèles, d'une remarquable continuité, lesquels ont fourni des pistes naturelles d'un grand développement, c'est-à-dire s'étendant presque d'une extrémité à l'autre du territoire : telle la route suivie de toute antiquité, reliant le golfe d'Oman à la Caspienne, en passant par Kerman, Yezd et Téhéran.

Les Anglais ayant dû, ces trois dernières années, aller défendre l'Inde en Perse, au Turkestan et au Caucase, se sont trouvés devant un grave problème de transports : aussi ont-ils entrepris avec vigueur la transformation des pistes persanes. Leur œuvre a été considérable : toutes les anciennes routes de caravanes de quelque importance ont été rendues carrossables, à l'exception de celle d'Ahwaz-Isbahan, laquelle est abandonnée pour un tracé nouveau, très supérieur, permettant la construction d'une voie ferrée ou d'une solide route pour camions. Cette voie a une grande importance, puisqu'elle ouvre largement au commerce la région des pétroles, ainsi que les districts à céréales.

Une autre route, plus importante encore, au point de vue « transit » général, et complètement transformée, est celle Bagdad Kanikhin-Kermanchah-Hamadân, avec bifurcation sur Téhéran, d'une part, Karvin-Recht-Enzeli, d'autre part, atteignant ici la mer Caspienne.

Les Anglais, partant de Bagdad, sont venus souder leur nouvelle route avec les excellentes chaussées déjà construites par les Russes, avec tant de difficultés, à travers la chaîne de l'Elbourz.

Tabriz, l'Azerbeïdjan, soit la partie la plus riche de la Perse, sont désormais reliés, par une grande voie à Bagdad, soit au golfe Persique : donc à l'Inde.

Mais ce n'est pas tout : une puissante voie ferrée est en projet : un « Transpersan », qui ne sera plus russe — quel-

que temps, du moins — un « Grand Central », qui, d'Eri- van ou de Joulfa au nord-ouest, ou plutôt de Tiflis, viendra par Tabriz, Téhéran, Yezd et Kerman, se souder à la ligne ferrée qui, partie de Quetta (Belouchistan) et progressant rapidement vers l'ouest, a déjà presque complètement contourné l'Afghanistan, est à Mirjawa, c'est-à-dire presque à la porte du Séistan.

Ce sera ainsi la jonction de la vallée de l'Indus à la Caspienne, à la mer Noire : un « Transperso-indien » ; sa jonction aussi, par Hamadan et Khanikin, avec le Berlin-Bagdad, devenu le Londres-Bagdad.

Mais la Méditerranée sera encore plus rapidement atteinte par un grand tronçon projeté reliant Bagdad à la Palestine, à Caïffa, en ligne droite, d'est en ouest, à travers le désert syrien : une grande ligne Bagdad-Damas, Caïffa-Le Caire soudant politiquement l'Afrique et l'Asie britanniques.

Le « Transpersan » aura une variante, un long rameau des plus importants, au point de vue de la stratégie navale anglaise : ce rameau se détachera de Khirman pour descendre sur le golfe persique à Bender-Abbas ; et, de là, vers l'est, suivant le littoral de la mer d'Oman, atteindre Kurratchi, le grand port du delta de l'Indus.

FRONTIÈRES

Les autres lignes projetées sont plutôt d'intérêt régional ou encore d'intérêt stratégique et commercial à la fois, comme celle de Méshed-Askhabad, sur le Transcaspien, et celle de Téhéran à Enzeli et Bakou, appelées à jouer un grand rôle dans la défense des frontières.

La plus importante ligne régionale est celle Mohamme-rah-Ahwaz Dizfoul-Khoramabad, qui desservira le district du pétrole et rejoindra, par un prolongement sur Hamadan, la grande transversale perso-syrienne : le Transpersan syrien.

Les moyens de transit sont déjà pleinement assurés dans le Nord : la Perse exportait, autrefois, vers la mer Noire par la grande route de caravanes Tabriz-Erzeroum-Trébi- zonde, mais, à l'heure actuelle, elle dispose de la ligne ferrée Tabriz-Djoulfa-Eri- van-Tiflis-Batoum, dont le rôle stratégique peut être considérable.

Avec la mer Caspienne, elle communique facilement depuis que les Russes ont taillé une route le long des gorges de l'Elbourz et relié Recht à Téhéran.

La Perse, déjà en relation avec le Turkestan russe, si important pour elle, pour sa sécurité, en relation par la route carrossable de Méshed à Askhabad, l'est aussi par la vallée de l'Héri-Roud, dans laquelle se trouve Hérat, fameux lieu de passage, de temps immémorial, entre la Perse et l'Inde.

Cette cité afghane commande la route qui mène à la tête de vallée de la rivière Kaboul, porte de l'Inde avec Hérat.

L'Héri-Roud qui, vers la partie moyenne de son cours, sert de frontière commune à la Perse et à l'Afghanistan, traverse le fameux défilé de *Zulfikar*, bien connu des grands conquérants, et s'en va se perdre dans l'oasis de Tedjon relié par fer à Merv, ce noeud stratégique de si grande valeur, Merv se complète par le centre de Kouchk, bastion avancé des Tzars vers Kaboul et l'Inde.

Sur sa frontière orientale, la Perse est encore au contact d'une importante vallée afghane, celle de l'Hilmend qui contribue à fertiliser la riche province du Seistan, la Drangiane des Anciens, si disputée dans le cours des siècles, pour deux raisons : 1° parce qu'elle produit en abondance céréales et coton au voisinage de vastes déserts ; 2° parce qu'elle est la porte d'entrée de la route de Kandahar, de la vallée de l'Indus, par conséquent.

Mais en sens inverse, les deux vallées de l'Hilmend et de l'Héri-Roud constituent deux brèches importantes dans la frontière persane, deux points faibles difficiles à garder, en présence d'un Afghanistan hostile.

Or, à l'heure présente l'émir afghan a rompu avec l'An-

gleterre, clame très haut son indépendance et a noué des relations très suivies avec les bolchevistes et les Jeunes-Turcs. Les relations avec les Allemands datent de longtemps.

Mais la frontière la plus difficile à garder sera celle du Nord, dans toute l'étendue de sa contiguïté avec le Turkestan et la mer Caspienne. Malgré montagnes et défilés, ce sera un jour la ruée *moscovite* irrésistible : demain, peut-être.

L'Angleterre, pour parer le danger côté Caspienne, demande pour la Perse, pour elle-même l'annulation du traité de Tourmantchai qui lui interdisait de faire flotter son pavillon sur cette mer.

Il n'est que temps de couper Krasnovodak de Bakou et même d'Enzeli si l'on veut empêcher les bolchevistes d'atteindre la presqu'île d'Apchéron, les puits de pétrole qui accroîtraient tant leurs moyens d'action.

L'Angleterre a 100.000 hommes en Mésopotamie dont 80.000 Hindous : combien lui en faudra-t-il en Perse, surtout que la frontière occidentale n'est pas moins exposée que celle du Nord ? On y retrouve les Kurdes étayés par les Jeunes-Turcs.

Le Kurdistan : un nouvel Afghanistan ou plutôt un groupe compact de tribus guerrières, genre Mahsouds et Waziris, plaie de la frontière nord-ouest de l'Inde.

L'Angleterre fonde ses espoirs sur les jeunes Républiques caucasiennes et tente de lier leur sort à celui de la Perse, mais cette combinaison ne sera efficace, ne durera qu'autant que ces Républiques seront fortement appuyées militairement par leur protectrice.

Quant au puissant bastion projeté : une Grande-Arménie, il est loin d'être édifié et quels avatars ne subira-t-il pas !

Si je me suis un peu étendu sur cette question persane, c'est qu'elle entrera prochainement dans l'Histoire, sous une forme autrement vivante que dans le dernier siècle : tant au point de vue politique qu'économique. La facilité désormais assurée des communications entre Europe et Asie jouera un rôle primordial.

Mais aussi, plus que jamais, l'effort de l'Iran est lié à l'avenir de la Russie ; et si l'Angleterre ne se relâche pas de son étreinte d'impérialisme actuel, la Russie, comprimée un moment, éclatera brusquement, débordera plus que jamais en Asie centrale : c'est pourquoi le sort de l'Inde se lie étroitement à celui de la Perse.

Quoi qu'il arrive ces prochaines années, on ne saurait trop admirer, en ce moment, l'effort anglais en Perse, c'est-à-dire tout ce qu'il a réalisé de positif. Il a notamment doté cet immense territoire, dont la topographie est si tourmentée, d'un vaste réseau circulatoire qui lui faisait défaut partout, sauf dans le Nord. Des routes automobiles viennent de remplacer, sur des milliers de kilomètres, de mauvaises pistes praticables pour des bêtes de bât seulement.

Pour comprendre toute l'importance de pareille transformation, il faut avoir circulé, comme je l'ai fait, de longues années sur les pistes de Chine : on ne se rend ainsi que trop vite compte de ce que signifient ces voies abominables, jamais entretenues, inaccessibles à tout véhicule, où peinent tant de millions d'hommes, bêtes de somme véritables, pendant que la circulation des produits est si difficile, si onéreuse.

Quelle peut être la part du Français en Perse ? Il y règne depuis de longues années en tant qu'archéologue : qu'il continue donc de faire des fouilles, qu'il sonde des ruines, mais aussi qu'il fore des puits à pétrole !

Rien n'égale la science pure, mais notre situation économique, la misère accumulée par la guerre ne nous autorisent plus à nous draper dans l'exclusivisme d'un pontife exécutif et même historien : des tâches plus urgentes, tout au moins concomitantes, réclament d'autres énergies...
Oil ! Oil !...

Et nous ne doutons pas que l'« Imperial Bank of Per-

sia » ne se résigne facilement à nous abandonner une part de son monopole à nous et autres Alliés.

Ne nous sommes-nous point battus, cinq années durant, contre l'égoïsme sacré, contre la nouvelle « religion politique » de la domination, de l'exploitation des nations, de toutes par une seule ? Et où trouver une raison, la preuve que toute l'« oil » enfouie dans les entrailles de la terre a été prédestinée par Jéhovah ou Mahomet pour le seul bénéfice d'une nation ? Mais l'Angleterre est le pays du « fair play » et son effort va à la collectivité, à l'Humanité entière.

Elle ne s'est d'ailleurs, prétend-elle, installée en Perse que pour y faire régner l'ordre, la sécurité, accroître ainsi le lot de matières premières et d'aliments dont l'Humanité, si éprouvée ces dernières années, a tant besoin.

L'Angleterre avec ses capitaux et ses techniciens produira sur le plateau de l'Iran comme elle produit dans l'Ouganda, sur le Niger, dans la Péninsule malaise etc. Mais le rendement serait accru, activé par une entente avec les Alliés, par une collaboration étroite des cerveaux et des moyens financiers.

L'isolement égoïste n'est plus possible à l'heure actuelle : c'est presque du malthusianisme économique : et pour l'apaisement des rancunes, la suppression de toute crainte d'accaparement économique, de domination politique, en un mot, pour la paix du monde, que la Grande-Bretagne, déjà si largement pourvue dans le présent et dans l'avenir, régularise sa situation en Perse, remette l'Iran entre les mains de la *Société des Nations*.

Ainsi la Perse, qui vit sur son sol tant de brillants empires, deviendrait un royaume prospère, un grand pays de production et de transit pour l'Asie centrale et occidentale, pour l'Europe. Mais ce qu'elle ne doit pas être, c'est le territoire, la colonie d'une nation qui s'en servirait à la fois comme tampon et tremplin contre d'autres peuples.

D^r A. LEGENDRE.

LETTRES ET CHRONIQUES DE L'ÉTRANGER

ÉPHÉMÉRIDES DE LA SEMAINE

VENDREDI 6 FEVRIER :

— L'Allemagne exprime, à notre chargé d'affaires à Berlin, ses regrets sur le geste de M. von Lersner, mais elle s'en tient à sa note du 25 janvier.

— Le Dr Mayer a reçu l'ordre formel d'accepter la note sur la livraison des coupables.

— Les représentants des gouvernements anglais et français ont fait une démarche auprès du gouvernement de Belgrade pour hâter la conclusion d'un accord sur l'Adriatique.

SAMEDI 7 JANVIER :

— Le Conseil des Ambassadeurs a entendu le lord-chancelier au sujet de la résistance allemande.

— En Silésie, au cours d'une manifestation anti-polonaise, les officiers français ont été attaqués par la foule. Le général Gratier a été blessé.

— La Chambre hollandaise approuve le gouvernement dans son refus d'extrader le kaiser.

— Le Conseil des Ambassadeurs a décidé de charger la France de convoquer la commission de l'Elbe et de l'Oder.

DIMANCHE 8 FEVRIER :

— M. de Marcilly, chargé d'affaires français à Berlin a

remis la liste intégrale des coupables au gouvernement allemand.

— M. Lane, ministre de l'Intérieur des Etats-Unis, a donné sa démission.

LUNDI 9 FEVRIER :

— Le général Le Rond, haut commissaire interallié part pour la Silésie.

— La République de San Salvador a demandé aux Etats-Unis de définir avec précision la doctrine de Monroe.

MARDI 10 FEVRIER :

— De grandes manifestations ont eu lieu à Berlin et à Munich contre la livraison des coupables.

— Les représentants des Etats-Unis, de l'Angleterre, du Danemark, de la France, de l'Italie, du Japon, de la Norvège, des Pays-Bas, de la Suède ont signé hier la convention reconnaissant la souveraineté de la Suède sur le Spitzberg.

— M. Balfour a consenti à représenter provisoirement l'Angleterre au conseil de la Ligue des Nations.

— Les Allemands ont évacué Dantzig.

— Les Japonais évacuent la Sibérie orientale.

MERCREDI 11 FEVRIER :

— La Conférence a examiné une demande des gouvernements allemand et autrichien pour conserver des avions pour assurer la police aérienne.

— Hier a eu lieu l'ouverture solennelle du Parlement britannique.

JEUDI 12 FEVRIER :

— MM. Millerand, Marsal, Foch et leurs collaborateurs sont arrivés hier à Londres.

— La Conférence de Londres a commencé les discussions sur la situation matérielle et morale de l'Europe.

— L'ambassadeur des Etats-Unis annonce qu'il n'assistera ni à la réunion du Conseil de la Ligue des Nations, ni à la Conférence de Londres.

— M. de Saint-Aulaire a été désigné comme ambassadeur de France à Madrid.

— Le Conseil de la Ligue des Nations a tenu sa première réunion hier, à Londres.



LETTRE D'ITALIE

Conflits politiques et sociaux

Tout le monde a remarqué que les grèves italiennes des P. T. T. et des cheminots ont éclaté au moment où M. Nitti discutait à Paris la solution du problème adriatique, et pendant que les banques procédaient au placement des titres de l'Emprunt National 5 %. Qu'on le voulût ou non, il ne pouvait pas ne pas y avoir une certaine relation entre ces événements. Les organisateurs d'une grève générale ont pour but de frapper au moment où ils se croient sûrs du succès maximum. Or, en était-il un, plus propice, que celui qui devait décider de l'avenir politique et financier du pays ?

L'époque était donc bien choisie pour qui voulait tirer de la désorganisation des services essentiels à la vie nationale les avantages les plus considérables.

En outre, tout observateur, même superficiel, était frappé du caractère de plus en plus révolutionnaire des mouvements grévistes. Les dirigeants ouvriers, grisés par leurs succès aux élections de novembre dernier, avaient des ambitions nettement politiques. Au début de décembre, un premier essai de grève générale avait abouti à un « fiasco ». Cette fois-ci, en s'adressant aux catégories de travailleurs les plus indispensables, on espérait remporter un succès. Il ne s'agissait pas seulement de procurer aux P. T. T. et aux cheminots les avantages économiques dont ils avaient réellement besoin, mais de tâter le pouls de l'Etat bourgeois. Aux élections de novembre, les classes moyennes s'étaient abstenues ; durant les insurrections de Mantoue (début de décembre), elles s'étaient réfugiées derrière

leurs persiennes. Si un arrêt brusque dans les communications par poste et par voie ferrée les trouvait aussi peu disposées au combat, c'était une magnifique aubaine pour les audacieux qui rêvent du léninisme intégral.

Les grévistes ont eu beau publier des manifestes qui les représentaient comme uniquement désireux d'obtenir des augmentations de salaire, ou des modifications aux statuts de leur corporation, il n'en est pas moins vrai que ceux qui les lancèrent dans cette aventure eurent des arrière-pensées politiques. Les milieux anarchisants voulaient profiter de l'arrêt général des transports pour frapper l'Etat bourgeois au cœur, proclamer sa faillite, et instaurer le règne du régime soviétique. Le fait n'est pas douteux.

Et ce qui n'est pas moins certain, dans cette grave crise sociale de janvier, c'est le peu d'enthousiasme que mirent les députés socialistes à soutenir la cause des grévistes. Cela peut sembler étrange à quiconque lit l'*Avanti* et les articles violents de ses rédacteurs contre les jaunes ou « kroumirs ». La rhétorique de l'organe milanais ne doit pas faire illusion. Les députés socialistes furent à l'origine étonnés de ne pas avoir été consultés sur l'opportunité d'une grève des cheminots. Cette grève se fit en dehors d'eux, sous l'influence d'éléments plus ou moins libertaires. Les membres du groupe parlementaire du P. U. S. savaient, d'autre part, qu'une bonne partie des cheminots étaient hostiles à l'adoption des moyens extrêmes. Ils hésitaient dans la conduite à tenir. Mais le respect de la tradition l'emporta très vite, et ce fut finalement un député socialiste maximaliste, M. Bombacci, qui devint l'intermédiaire entre les grévistes et le gouvernement.



Le bilan de ces semaines angoissantes est assez clair. Les grévistes ont tenté un grand coup pour ne pas obtenir en somme d'autres avantages que ceux que leur avait promis le gouvernement par son « communiqué » du 11 janvier. Le Ministère a eu l'habileté de mettre en avant l'autorité du Parlement, qui seul a les moyens de modifier l'échelle des salaires des employés de l'Etat. Les cheminots devront donc attendre les discussions de la Chambre ; et rien ne dit que celle-ci leur accordera tout ce qu'ils demandent.

En outre, les chefs du mouvement ont pris une trop grosse responsabilité pour qu'on ne critique pas, dans les milieux intéressés, très vivement leur action. Parmi les cheminots, il y a des gens de toutes idées politiques : il y a des catholiques, des socialistes modérés, des révolutionnaires, des anarchistes. Tous n'ont pas fait la grève du même cœur que les exaltés ; à voir le résultat, ils critiquent maintenant, sans ménagements, ceux qui leur ont fait faire un pas de clerc.

Il est enfin certain que ces mouvements de tendance révolutionnaire n'ont pas servi le parti socialiste auprès de l'opinion publique. J'ai entendu un député socialiste lui-même m'avouer que, si les élections avaient lieu maintenant, elles seraient loin d'être aussi favorables au parti officiel qu'en novembre 1919.



Il est vrai qu'il existe toujours des préoccupations de politique extérieure, et que celles-ci entrent pour beaucoup dans le malaise actuel de l'Italie. C'est un malheur qu'on n'ait pas encore résolu cette infernale question de l'Adriatique. On l'a discutée à satiété : tout le monde en a la nausée, aussi bien en France, en Angleterre qu'en Italie. M. Nitti lui-même (Dieu sait pourtant s'il est accommodant et plein de bonne volonté) n'a pu mettre le point final. L'Italie, en somme, n'a pas encore sa paix : elle en souffre ; elle est loin d'avoir entièrement démobilisé. Un des principaux arguments des socialistes contre le gouvernement bourgeois, ce sont les dépenses militaires qui ne sont

pas encore celles du temps de paix. Les « diplomates » de Paris et de Londres finiront-ils par trouver la formule heureuse, et par imposer leur volonté aux Yougo-Slaves, qui sont bien peu qualifiés pour critiquer le nationalisme italien, eux qui ne se font pas précisément remarquer par leur esprit de conciliation.

Au milieu de toutes ces incertitudes, il y a au moins une heureuse perspective : c'est celle du succès de l'Emprunt national. Au moment où nous écrivons ces lignes, on annonce que près de 15 milliards sont souscrits. Ce chiffre comble d'aise tous ceux qui espèrent un relèvement rapide de l'Italie...

JEAN MUROL.

LA POLITIQUE RUSSE DE LLOYD GEORGE

SON DISCOURS DU 10 FÉVRIER (1)

A la réouverture du Parlement, le 10 février dernier, Lloyd George a prononcé un grand discours sur la politique intérieure et extérieure du pays.

Le passage le plus important a trait au problème russe et à la reprise des relations commerciales avec la République des Soviets.

Voici la traduction de ce passage *in extenso* :

« Le leader du *Labour Party* désire savoir ce que nous nous proposons de faire en Russie, si nous allons ouvrir les ports, lever le blocus, faire la paix et si toutes nos forces ont été retirées de Russie.

» Toutes nos forces ont été retirées, sauf de Batoum ; une grande pression a été exercée sur nous pour les maintenir, non par le général Denikine, mais par les républiques indépendantes de Géorgie et d'Azerbeïdjan. Nous sommes venus à la conclusion que nous ne pouvons plus nous charger de la dépense d'y maintenir quelques bataillons, et l'on est en train de les évacuer sur Constantinople où leur présence est nécessaire.

» En ce qui concerne notre politique russe en général, il est essentiel de reconnaître les faits, qu'ils soient réalisables ou non. Beaucoup de faillites en politique ou en affaires sont dues au refus de reconnaître les faits à temps. Or, quels sont les faits en Russie ? Le premier est que nous ne pouvons restaurer l'Europe sans mettre en circulation les ressources de la Russie. Tout le monde préférerait (à l'est ou à l'ouest) que la chose pût se faire sous un autre régime que celui des bolcheviks. C'est l'avis de l'Amérique et de toutes les démocraties du monde, pour des raisons évidentes.

» Les horreurs du bolchévisme ont révolté la conscience de l'humanité. La trahison de Brest-Litovsk a causé un très profond ressentiment chez les pays alliés. Le fait est que le bolchévisme n'est pas la démocratie. Il peut être efficace, mais il n'est pas la démocratie ; c'est le gouvernement d'une minorité privilégiée.

» Le dernier orateur a dit : « Vous ne pouvez faire la guerre à une opinion. » La première guerre à une opinion a été faite par les bolcheviks quand ils ont dissous l'Assemblée constituante. Il n'y a pas de démocratie au monde qui n'eût préféré la restauration de la Russie sous un régime antibolchevik.

» Il est clair maintenant pour tout esprit impartial que l'on ne peut renverser le bolchévisme par les armes. J'étais de cet avis — très sincèrement — il y a un an, et je n'ai jamais hésité à exprimer cette vue. Nous avons alors présenté notre avis. Malheureusement, cet avis fut décliné. Je crois, par tous les partis, et nous nous engageâmes à donner aux antibolcheviks la chance de reconstituer la Russie. Nous étions liés par des considérations d'honneur car nous les avons appelés à l'existence afin d'arrêter l'avance allemande. Ils ont échoué dans leur grand dessein de recouvrer la Russie. Cet échec ne fut pas dû au manque d'équipements, mais à d'autres causes plus fondamentales.

» Quelles sont actuellement les possibilités ? La pre-

mière est de continuer les horreurs sanglantes de la guerre civile. Quelles sont les chances de succès ? Les armées bolchévistes sont plus formidables, plus nombreuses, mieux équipées, mieux conduites, mieux disciplinées. L'armée volontaire, durant son occupation de la Russie du Sud, s'est aliéné les populations. Or le fait important est que les bolcheviks, dans leur avance ont beaucoup appris des fautes commises par eux la première fois, et ils se gardent bien de s'aliéner les populations. Nous pouvons rallumer les feux de la guerre, dévaster la Russie, la laisser comme un désert. Nous pouvons convertir le bolchévisme en militarisme. Est-ce cela que nous voulons ? Si la guerre était reprise, la caste militaire serait de plus en plus forte, et aurait le contrôle suprême du pays. L'Europe aurait alors devant elle une tâche formidable.

» Envisageons une autre possibilité : On pourrait former un cercle de feu, entourant la Russie soviétiste et resserrer progressivement ce cercle. Mais les Etats baltiques font la paix, et la Roumanie a assez à faire à surveiller le front de Hongrie. Le Japon n'avancera pas. Quand on propose une grande combinaison de ce genre, personne ne peut affirmer qu'aucun des Etats intéressés y consente. Je ne conçois d'ailleurs pas de méthode qui puisse exciter davantage le patriotisme du peuple russe et l'engager plus du côté de l'autorité existante que l'avance d'armées étrangères en Russie. D'autre part, si vous avez de grandes armées de Finlandais, de Lettons, d'Esthoniens de Lithuaniens, de Polonais, de Roumains, de Cosaques, etc., qui paiera leur équipement et leur entretien ? Ce ne sera ni la France, ni l'Amérique, ni l'Italie. Y a-t-il ici un homme d'Etat qui accepterait la responsabilité de charger de ce fardeau les contribuables de ce pays ?

» Une autre possibilité est de faire la paix avec les bolcheviks. Mais tant que nous ne recevons pas l'assurance (non pas une assurance verbale, mais une assurance tirée de l'observation et de l'expérience) que le Gouvernement qui contrôle la Russie a renoncé à ses méthodes barbares et gouverne par des moyens civilisés, aucune communauté civilisée du monde ne peut faire directement la paix avec lui.

» Quelle est donc la politique à suivre ? Nous n'avons pas réussi à restaurer la Russie par la force. Je crois que nous pouvons la sauver par le commerce.

» On dira que si on ne le renverse pas, le bolchévisme envahira la Pologne et l'Europe centrale. Regardons les faits. La Russie a eu cinq ans et demi d'une horrible guerre. Elle a perdu des millions. Peut-elle faire la guerre hors de son territoire ? Elle n'a pas de transports. Elle n'a pas d'équipements en suffisance. Elle ne peut, avec les moyens à sa disposition, organiser une armée qui serait redoutable pour l'Europe occidentale. Il y a une autre raison pour laquelle je ne crains pas l'invasion militaire des bolcheviks. Ce qui pousse un peuple à l'invasion, c'est la rapine et l'espoir de prendre ce dont il a besoin. Or quels sont les pays voisins d'où elle pourrait tirer quelque chose ? La Pologne manque des choses que la Russie désire. L'Europe centrale est en proie à la disette.

M. C. Edwards (travailliste). — « Que dites-vous de l'activité des bolcheviks dans le proche Orient ? »

Lloyd George. — « Même du proche Orient, ils ne pourront rien tirer. Que peuvent-ils tirer des montagnes de l'Arménie ? Là, c'est la famine. A Bakou, ils peuvent avoir du pétrole, j'en conviens, mais ils peuvent l'avoir par le commerce. Ils ne peuvent rien avoir des montagnes du Kurdistan, et s'ils entraînent en Mésopotamie, que pourraient-ils prendre que les Britanniques n'ont pas enlevé ? (Rires.) Il en est de même de la Perse.

» Examinons les faits. A mon avis, le commerce mettra un terme à la férocité, aux cruautés, aux rapines bolchévistes plus sûrement que toute autre méthode. L'Europe a besoin de ce que la Russie peut lui donner. Avant la guerre, la Russie fournissait au monde le quart de tout le blé importé par lui, 4.000.000 de tonnes, et les quatre cinquièmes du lin. Le tiers du beurre importé par la Grande-Bretagne venait de Russie. Celle-ci fournissait en grains (maïs, orge, avoine, etc.), environ 9 millions de tonnes. Ces chiffres sont énormes.

» Cependant partout la vie augmente, en France en Grande-Bretagne et en Italie ; l'Europe est affamée tandis que les entrepôts de Russie regorgent.

» Les rapports des Coopératives affirment qu'on peut

(1) Voir notre éditorial de ce jour.

tirer du grain de Russie si l'on peut organiser les transports nécessaires. On ne le peut tant que des armées se battent le long des frontières. Il ne s'agit pas de reconnaître le gouvernement. Il s'agit de commercer avec un peuple qui a des produits à vendre en échange de ce que nous pouvons lui donner.

» Quand le peuple a faim, on ne peut refuser d'acheter du blé en Egypte parce qu'il y a un Pharaon sur le trône. (Rires.) La situation de l'Europe est grave. Les membres du Parlement peuvent voir quel usage on a fait

du renchérissement des prix pour exciter la suspicion et le mécontentement vis-à-vis des institutions existantes. Le danger n'est pas en Russie. Il est ici, chez nous. J'en parle avec connaissance de cause et avec appréhension. J'en parle avec responsabilité et j'avertis la Chambre, en face des événements qui peuvent survenir, que nous devons prendre toutes les armes légitimes pour lutter contre ces événements. Et je dis qu'il n'y a qu'un seul moyen : il faut vaincre l'anarchie par l'abondance. »

LES COURANTS D'OPINION A TRAVERS LE MONDE

EN ANGLETERRE

La livraison des coupables et l'exécution du Traité de Versailles

LLOYD GEORGE DISPOSÉ A AMENDER L'ARTICLE 228. — LA RÉVISION DU TRAITÉ A DE NOMBREUX PARTISANS. — L'OPINION LIBÉRALE CONTRE LA FRANCE. — LES DIVERGENCES S'ACCUSENT ENTRE PARIS ET LONDRES.

Souvent... Lloyd George varie.
Bien fol est qui s'y fie...

C'est ce vieil air connu qui revient involontairement en mémoire quand on récapitule les variations du Premier anglais depuis l'armistice. M. Clemenceau se le chante sans doute durant sa villégiature d'Egypte.

Pour créer son « Bloc national » aux Communes en décembre 1918, Lloyd George avait fait la campagne électorale en promettant au pays : 1° d'exiger le maximum d'indemnités de l'Allemagne ; 2° d'obtenir la livraison de tous les coupables.

Nous sommes en février 1920 : Lloyd George a oublié ses deux promesses. Il reconnaît la nécessité de modifier les clauses financières de la paix de Versailles, d'autant plus que son redoutable adversaire, M. Asquith, qui va peut-être surgir au Parlement à la fin de ce mois, proclame dans tous ses discours de Paisley l'urgence de la révision du traité et propose, comme M. Keynes, d'abaisser la note fabuleuse de 24 milliards de livres établie par les Alliés au chiffre plus modeste de deux milliards. D'autre part, Lloyd George estime que l'article 228 du Traité ne peut être exécuté intégralement. D'après le *Times* du 7 février, lord Birkenhead a déclaré au Conseil des Ambassadeurs que le gouvernement anglais croyait nécessaire de modifier la liste des noms et le mode de jugement des coupables. Si j'en crois les comptes rendus des agences, Lloyd George n'a pas traité cette délicate question dans son discours de mardi, à la réouverture du Parlement. Il a voulu sans doute attendre l'arrivée à Londres de MM. Millerand et Nitti, et donner à l'Allemagne l'impression que les Alliés maintenaient en face d'elle l'unité de front. Mais il n'est pas possible de dissimuler que sur cet article 228 des divergences de vues profondes viennent de se produire entre Londres et Paris.

A défaut de déclarations officielles de Lloyd George lui-même, nous avons l'opinion de son organe officieux, le *Daily Chronicle*. Or, que dit ce journal ?

La liste des coupables est presque sous tous les rapports ce qu'elle ne devrait pas être, et il nous paraît superflu

d'expliquer à nos lecteurs les raisons évidentes pour lesquelles des noms comme ceux du maréchal Hindenburg, de Ludendorff et de l'ex-chancelier de Bethmann-Hollweg n'auraient jamais dû y figurer. Ces hommes ne sont des criminels de la guerre qu'au sens le plus éloigné du mot, parce qu'ils étaient sous Guillaume II, les chefs suprêmes de l'armée et de l'Etat allemands. Si les Alliés ont réellement présenté la liste qui a été publiée ou quelque chose d'approchant, elle devrait être sérieusement corrigée avant qu'il soit rien fait de nouveau.



La nouvelle volte-face de Lloyd George est jugée très sévèrement par la presse conservatrice.

Le *Times* écrit que « donner satisfaction à M. Lloyd George, ce serait porter un coup terrible au Traité lui-même. » Il déplore cette attitude au moment où il importe plus que jamais de resserrer l'alliance franco-anglaise. Cette alliance doit être « le roc sur lequel se construit la paix du monde ». Il faut en finir, une fois pour toutes, avec « les évasions, les manœuvres, les hésitations qui ont diminué la confiance de la France à l'égard de nos représentants depuis l'armistice. Dans tous les cas, un dissentiment franco-anglais serait une « calamité terrible » que nous ne pouvons envisager ».

Le *Morning Post* redouble ses attaques habituelles contre le versatile Premier et ne voit qu'une solution pour faire céder l'Allemagne : donner les ordres nécessaires aux armées du Rhin et à l'escadre de la mer du Nord.

L'opinion de la presse libérale mérite de retenir particulièrement notre attention. Elle s'oppose nettement au jugement des coupables par une Cour martiale alliée. Le *Manchester Guardian* réclame la réunion d'une « Cour permanente de justice internationale », comme le prévoit l'article 14 du Traité lui-même, ou, à défaut, de la Cour de la Haye qui existe déjà. Le *Westminster Gazette* se déclare partisan d'un Tribunal neutre devant lequel les coupables seraient jugés par d'éminents juristes avec le consentement de l'Allemagne et de l'Entente. Ce journal croit que la Suisse serait disposée à convoquer ce tribunal.

Tous les journaux libéraux sont effrayés des conséquences possibles des exigences de l'Entente : démission du Gouvernement allemand, guerre civile, anarchie, etc. Ils s'étonnent de l'obstination de la France à réclamer l'exécution d'un article inexécutable.

Les *Daily News* font plus que s'étonner. Ce journal qui eut toujours des tendances germanophiles prononcées, se livre à de violentes diatribes contre la France et prend à partie M. Millerand dans trois articles successifs, le 6, le 7 et le 9 février.

M. Millerand, dit-il, a sans doute le droit de recourir à la force, mais le résultat ne pourra être que la chute du gouvernement allemand et du dernier espoir que nous ayons d'une renaissance économique de l'Allemagne. La question du jugement des Allemands n'est pas une question de principe. Il s'agit uniquement de savoir s'il est expédient ou non d'exiger l'exécution intégrale de l'article 228. Or, il paraît bien que « le jeu ne vaut pas la chandelle ».

L'éditorial du 7 est intitulé « Les Fruits de la Folie ». M. Millerand nous mène à une impasse. S'il est vrai que l'Allemagne accepte le jugement des coupables devant une Cour internationale en pays neutre, elle offre aux Alliés un échappatoire à une situation pleine de périls non seulement pour l'Allemagne, mais pour l'Europe entière.

C'est l'article du 9 « Nous et la France », qui est le plus violent. Il souligne avec amertume et colère les dissensions franco-anglaises. L'Angleterre estime, dit-il, qu'il est impossible de faire exécuter le Traité dans tous ses détails, comme le veut M. Millerand. L'Angleterre veut réduire la liste des coupables de la guerre (et avec son égoïsme anglo-saxon, le journal demande la punition des marins qui ont commis des actes de piraterie, mais oublie les officiers qui ont dévasté la France, la Belgique, la Serbie, etc.). L'Angleterre, dit-il encore, veut la paix avec la Russie. Elle désire sans doute une amitié avec la France comme avec l'Amérique, l'Italie et la Belgique, mais pas d'alliance contraire à l'esprit de la Ligue des Nations. Ce sont là également les vues des Etats-Unis et de l'Italie. La France ne peut demander qu'on les abandonne pour elle seule.

Les deux hebdomadaires libéraux *New Statesman* et *Nation*, du 7 février, engagent aussi Lloyd George à ne pas suivre la France dans sa politique aventureuse vis-à-vis de l'Allemagne.

Théoriquement, écrit le *New Statesman*, on peut envahir l'Allemagne et rétablir le blocus, si Berlin ne cède pas, mais pratiquement on ne peut rien faire : « Ce pays ne fournira plus de troupes pour l'occupation de nouveaux territoires allemands. Qu'en pense la France ? Il n'y a pas de pays qui veuille faire le plus petit sacrifice pour maintenir le Traité de Versailles. » Les Alliés sont aussi impuissants en ce qui concerne l'extradition du Kaiser. Leur politique aboutit à des humiliations et à une diminution sérieuse de leur prestige. L'éditorial de la revue porte ce titre significatif : « La Suprême ineptie. » La liste est « grotesquement longue ». Elle vise une foule d'officiers coupables de crimes qui ont été commis aussi bien par des généraux alliés que par des généraux ennemis. On ne peut admettre une réunion d'une Cour de justice alliée dans un pays allié. C'est une farce, « la dernière et la plus belle de toutes les inepties de la plus grande Conférence de paix que le monde ait jamais vue ». Si l'Allemagne a retrouvé le sens des proportions, conclut le *New Statesman*, « il nous semble qu'elle doit avoir plus envie de rire que de se mettre en colère ».

Quant à la *Nation*, elle rappelle que la livraison des coupables n'a jamais été une des clauses de l'armistice et n'a jamais figuré dans les 14 Points du Président Wilson.

Une Cour martiale alliée n'offrirait aucune garantie d'impartialité, en France surtout ; rappelons-nous l'affaire Dreyfus. Même si elles étaient justes, les sentences ne pourraient inciter l'Allemagne au repentir. Au contraire, elles renforceraient chez ce peuple battu la conviction qu'il est un objet de persécution. « Le Diable lui-même ne pourrait avoir inventé de plus sûr moyen de diviser l'Europe par des haines impla-

cables. » Les conséquences politiques en seraient incalculables : monarchie, bolchevisme ou le pur chaos. Laissons donc juger les coupables par une Cour allemande, en Allemagne, avec des accusateurs alliés, et que les condamnés puissent porter appel devant le Tribunal de la Ligue des Nations.



Tel était, avant l'arrivée à Londres de M. Millerand, l'état d'esprit des milieux britanniques en ce qui concerne la livraison des 890 Allemands réclamés par l'Entente. Une petite minorité réclame l'exécution pure et simple de l'article 228. Les cercles officiels veulent diminuer la liste et modifier la forme du jugement. Les libéraux demandent la réunion d'une Cour en pays neutre ou en Allemagne. Quelle va être la décision définitive de Lloyd George ? Tirailé par l'opposition libérale renforcée par M. Asquith et par l'hostilité des travaillistes qui l'accusent de faire « une politique à la Shylock », Lloyd George va proposer un compromis à son collègue français. En présence du Premier anglais et de M. Nitti, disposé, lui aussi, aux solutions conciliantes, M. Millerand sera sans doute obligé d'accepter un amendement sérieux à l'article 228.



EN ESPAGNE

M. de Romanones se fâche

Le débat sur la situation sociale à Barcelone ayant continué, on s'attendait cette semaine à un discours de M. Dato. La chose avait une importance. Il est fort question, en effet, d'une prochaine fusion de trois fractions du parti conservateur. Nous avons déjà signalé cette possibilité il y a quelques mois. A ce moment, elle n'avait pas abouti en raison de la chute du Ministère Maura-La Cierva, puis de la constitution du Cabinet Sanchez de Toca, soutenu par M. Dato, contre M. La Cierva. Mais, depuis, il semble que M. Dato ait changé d'avis et qu'il soit partisan de l'union. Il a avec lui naturellement M. Jorge Silvela, qui fut l'initiateur de ce mouvement d'idées, et le comte de Bugallal, Ministre des Finances. Par contre, M. Sanchez Guerra, conservateur datiste, actuellement Président de la Chambre, et M. Ossorio y Gallardo, conservateur mauriste, continuent à se montrer hostiles.

On saisit donc l'intérêt du discours que devait prononcer M. Dato. S'il s'expliquait franchement, si la concentration des trois fractions conservatrices était réalisée, il devenait probable que le Roi l'appellerait à présider le cabinet qui serait chargé de dissoudre la Chambre et de faire les élections générales, indispensables de l'avis unanime.

Or, les journaux qui nous sont parvenus ne nous apportent pas encore ce fameux discours de M. Dato. Une fois de plus la politique de personnes s'en est mêlée et l'attention s'est brusquement portée sur un différend surgi entre le comte de Romanones et le général Milaus del Bosch, gouverneur militaire de la Catalogne.

Ce ne fut pas, pour beaucoup, une surprise. On savait que lorsque M. de Romanones avait été Président du Conseil, au moment le plus tendu de la crise autonomiste catalane, il n'avait point du tout été d'accord avec le général Milaus del Bosch, alors déjà à son poste barcelonais. A ce propos, ce dernier avait écrit au général Mufès Cobos, Ministre de la Guerre du comte de Romanones, deux lettres où il critiquait

nettement la politique du Président du Conseil. Ce sont précisément ces deux lettres que le comte de Limpas, sénateur, vient de lire à la tribune du Sénat.

Le comte de Romañones n'accepta pas ce procédé. Dès le lendemain, il prenait la parole à la Chambre. Deux personnes, disait-il, pouvaient avoir communiqué les lettres au comte de Limpas : le général Milaus del Bosch lui-même, ou le général Muñès Cobos. Sûr de la fidélité de ce dernier, l'ancien Président du Conseil affirmait donc que l'incorrection avait été commise par le gouverneur militaire de Catalogne. Il demandait donc que ce dernier fût démissionné, faute de quoi le représentant de la fraction romanoniste dans le cabinet Allendesalazar se retirerait, suivi probablement par les autres représentants libéraux.

Le Gouvernement se trouvait de ce chef dans une posture délicate. On se demandait, aux Cortès, quel intérêt avait poussé M. de Romañones à attaquer de la sorte le Gouvernement. Nous le saurons sans doute la semaine prochaine.



Nous avons publié, il y a quinze jours, une motion du parti socialiste espagnol nettement révolutionnaire. Il semble que celle-ci ait été votée à la Maison du Peuple sous la pression des éléments non parlementaires. Aux Cortès, M. Menendez lui-même vient de se montrer plus opportuniste. Après le remarquable discours de M. Melquiades Alvarez, que nous avons résumé dans le dernier numéro de *l'Europe Nouvelle*, le robuste socialiste Asturien a tenu à déclarer que si les Gouvernements bourgeois persistaient dans leur attitude d'hostilité déclarée, les éléments ouvriers étaient décidés à poursuivre une lutte implacable. M. Menendez affirmait donc que l'arrivée au pouvoir des réformistes était seule capable de ramener la paix sociale dans le pays.

Il faut rapprocher cette déclaration significative de celles que formulait M. Lerroux, leader radical, également favorables à M. Melquiades Alvarez, et d'un article que vient de publier M. Fabra Ribas dans son journal *La Internacional* (30 janvier). L'éminent socialiste ne cache pas sa sympathie pour M. Melquiades Alvarez, le seul bourgeois réellement démocrate, écrit-il.

Il paraît donc bien que les réformistes, s'ils gouvernent, auront la confiance de la classe ouvrière. Cela est dû sans conteste à la droiture et à la grande générosité de leur chef.



DANS L'EST EUROPÉEN

Les États Baltiques et la Conférence de Londres

Une note intéressante vient de paraître sur la prochaine conférence de Londres dans le journal balte dont nous parlions dernièrement, *Rigasche Rundschau*. En voici la traduction : « La question baltique y sera examinée. Les gouvernements anglais et français ne sont pas du tout d'accord sur ce point. La France favorise le rétablissement de l'unité russe sous la forme d'une fédération avec les États autonomes de la périphérie. L'Angleterre, au contraire, défend l'indépendance des petits États souverains tenus de conclure des traités particuliers avec elle. La Grande-Bretagne désire, notamment, que les traités qu'elle a conclus avec l'Esthonie gardent leur valeur et elle ne veut pas abandonner la possibilité de passer des traités analogues avec la Lettonie, la Géorgie, l'Arménie. »

L'Angleterre, en effet, cela n'est pas douteux, a mis

la main sur l'Esthonie. Elle tient sous sa dépendance économique la Lettonie constituée comme elle l'est aujourd'hui ; elle a presque entièrement substitué son influence politique à celle de l'Allemagne sur le gouvernement lithuanien actuel.

Quant à nous, nos diplomates demeurent persuadés que le meilleur moyen d'empêcher la Russie de demain de s'allier contre nous avec l'Allemagne, c'est de lui rendre, à l'exception de la Pologne et de la Finlande, toutes les contrées sur lesquelles les tsars étendaient leur domination.

On veut bien tenir compte, toutefois, dans une certaine mesure (il serait difficile de faire autrement) de l'indépendance de fait dont ces pays jouissent depuis plus d'une année. Il s'agit donc, pour les chancelleries, de concilier les méthodes centralisatrices de la Russie unitaire et les principes du fédéralisme susceptibles d'offrir — sans le contrôle de la Société des Nations encore inexistante — une certaine garantie d'indépendance politique, morale, intellectuelle à ces jeunes États.

Il est impossible, au surplus, de les isoler économiquement de la Russie.

L'afflux des capitaux anglais sur le marché de Reval et de Riga ne peut rien changer à cette vérité constatée à maintes reprises : « Vers l'Occident, l'initiative, la force d'expansion économique des Lettons, des Lithuaniens, des Esthoniens, se heurte à un mur presque infranchissable, elle rencontre, au contraire, en Russie, un champ d'action illimité. »

Ne serait-il pas plus logique, dans ce cas, de reconnaître l'indépendance de ces États à la condition de les lier à la Russie par des conventions d'ordre économique ?

Mais, depuis la chute du tsarisme qu'il n'avait pas su prévoir, le Quai d'Orsay a toujours été, sur la question russe, à la recherche du moyen de concilier les inconciliables.

Un cours, d'organisation récente, sur *la Constitution de l'Empire russe moderne* (Sociétés Savantes, 2, rue de Lille, le vendredi, à 6 heures) met en lumière d'une façon frappante cette préoccupation de nos milieux dirigeants et des différentes personnalités qui y exercent une influence occulte dont les résultats ont été désastreux jusqu'ici.

La Russie une et indivisible

Telle est la formule sur laquelle le baron courlandais, M. Boris Nolde, professeur à l'Université de Pétersbourg, base son exposé.

Dès le début, on peut préjuger des conclusions : L'État russe moderne constitué au commencement du XIX^e siècle sur la plate-forme « jacobine » de l'unité, de l'indivisibilité, de la centralisation constituait un tout dont la désagrégation actuelle ne peut être qu'accidentelle et néfaste.

Sur la complexité troublante des problèmes russes du moment, le professeur Nolde a pris parti d'une manière très nette, nous a déclaré M. Bayer en présentant le conférencier. Cependant, homme de science, il ne se laissera pas influencer par ses opinions personnelles dans l'exposé impartial, scientifique qu'il va faire de la constitution juridique et historique de l'État russe.

En effet, son siège fait, et avec l'idée fixe de revenir au point de départ, M. Nolde, qui possède une prononciation — en russe et en français — bien russe, un type physique non seulement balte, mais même tout à fait courlandais, donne l'impression d'être animé du désir de présenter avec impartialité des arguments

d'ordre purement scientifique et historique à l'appui d'une thèse qui, pour lui, est la vraie.

Par l'application consciencieuse et la méthode, il me rappelle les savants et les pédagogues baltes, mes collègues ou mes collaborateurs dont j'ai pu apprécier à Riga, pendant 26 ans, les rares mérites. Ils n'ont pas la flamme, l'enthousiasme, le magnétisme entraînant qui font du Russe un propagandiste de premier ordre.

Pour ma part, je les ai toujours trouvés beaucoup plus proches de nous que ces derniers par la façon de travailler, la discipline intellectuelle et morale et, au point de vue pédagogique, la manière de comprendre les buts de l'éducation. Aussi me reprochait-on parfois, dans les cercles russes officiels, de leur faire autour de moi une place trop large. Je sais, à part cela, combien leur horizon est étroit. Comme certaines catégories de bourgeois français, il y a des choses qu'ils ne comprennent pas parce qu'elles restent en dehors du rayon que parcourt leur regard.



EN ALLEMAGNE

La livraison des coupables

La démission de M. von Lersner

LE COUP DE TÊTE DE M. VON LERSNER. — LE BLAME DU GOUVERNEMENT ALLEMAND. — LE GOUVERNEMENT ALLEMAND ET L'OPINION AU SUJET DE LA LIVRAISON DES COUPABLES.

La Conférence des ambassadeurs a fait remettre le mercredi 4 février à M. von Lersner la liste des coupables dont les gouvernements alliés exigent l'extradition. Le chargé d'affaires allemand à Paris, au lieu de transmettre cette liste à son gouvernement, comme il avait mission de le faire, l'a retournée à M. Millerand en déclarant que sa conscience lui interdisait de prendre part à la livraison de ses compatriotes à l'Entente ; en même temps il télégraphiait à Berlin pour donner sa démission.

Dès que le gouvernement et l'opinion allemands connurent le geste de von Lersner ils furent unanimes à le blâmer. L'agence Wolff fit paraître une note, dans laquelle elle affirmait que le gouvernement allemand avait, dès le dimanche 1^{er} février, donné des instructions à son chargé d'affaires à Paris ; celui-ci devait faire parvenir immédiatement à Berlin la liste que lui communiqueraient les gouvernements alliés ; en dépit de ces instructions formelles, von Lersner a agi de son propre mouvement. Le gouvernement allemand blâme son geste, des excuses seront faites au gouvernement français ; la démission demandée télégraphiquement par le chargé d'affaires a été immédiatement accordée.

Le point de vue du gouvernement d'Empire est donc très net relativement au coup de tête de M. von Lersner. Les excuses ont été faites en bonne et due forme. Le chargé d'affaires a été publiquement blâmé de n'avoir pas obéi aux instructions qui lui avaient été données.

Voilà pour la forme. Quant au fond, à savoir quant à la question de la livraison des coupables, le gouvernement allemand, dès le lendemain de l'incident Lersner, publiait une note déclarant que la livraison des coupables était impossible. L'Allemagne, déclarait cette note, s'est efforcée de montrer à l'Entente les conséquences désastreuses au-devant desquelles elle allait si elle persistait à exiger la livraison des coupables. Le gouvernement de Berlin ne refuse pas de faire comparaître devant la justice et de soumettre à des châtimens ceux qui se sont rendus coupables de cri-

mes ou de délits de guerre, mais il ne consentira jamais à les livrer à des tribunaux étrangers et autrefois ennemis dans lesquels juge et accusateur ne sont qu'une seule et même personne. Alors même que le gouvernement allemand consentirait à céder aux exigences de l'Entente il se heurterait à l'invincible résistance du peuple allemand tout entier ; aucun autre gouvernement ne pourrait vaincre cette résistance.

Le cabinet d'Empire, dans une séance tenue le 4 février, a déclaré une fois de plus que la livraison des coupables exigée par l'Entente était tout à fait impossible. Les comptes rendus de cette séance de cabinet insistent sur l'unanimité du peuple allemand, qui sans distinction de parti partage l'opinion du gouvernement et le soutient dans son attitude. En effet, la presse allemande de l'extrême droite à l'extrême gauche juge avec une extrême sévérité les exigences de l'Entente et déclare qu'il est totalement impossible de leur donner satisfaction. Personne, déclarent unanimement les journaux, ne prend le parti des coupables ; ils doivent comparaître devant le tribunal et se soumettre au châtiment qu'on leur infligera. En vertu de la loi du 18 décembre 1919 adoptée par l'Assemblée nationale ceux qui sont coupables de crimes ou de délits de guerre doivent être poursuivis. Ils doivent comparaître devant la cour suprême de justice allemande sur l'accusation d'un représentant de l'Entente ; tous les droits de l'accusateur doivent être sauvegardés. Mais livrer des Allemands à des tribunaux étrangers, c'est ce que l'opinion allemande repousse à l'unanimité. Personne ne consentira à livrer à un tribunal français ou belge ceux qui ont dirigé la guerre, et cela pour la plus grande gloire des vainqueurs.

Le *Berliner Tageblatt* du 5 au matin estime que la liste des coupables est un document qui n'a pas son pareil dans l'histoire du monde. Il regrette que l'Allemagne ait apposé sa signature au bas du traité de Versailles.

La liste de l'Entente n'a pas été dictée seulement par l'orgueil et l'esprit de vengeance ; elle est un document de honte et elle est extrêmement maladroite. Les chefs alliés se sont imprudemment démasqués aux yeux du monde entier, qui voit maintenant quels sont les véritables motifs et le véritable esprit qui les animent... Cette liste est en outre un document stupide, car elle exige de l'Allemagne des choses absolument inexécutables.

La *Vossische Zeitung* qui en général est assez bien disposée à l'égard de la France déclare que les auteurs de la liste, s'ils ont obéi à un principe directeur quelconque, ont fait preuve d'une totale méconnaissance de la situation en Allemagne. Un gouvernement qui consentirait à livrer des hommes comme Hindenburg, Ludendorff, Tirpitz, Bethmann-Hollweg, von Kluck provoquerait la guerre civile.

Le *Vorwaerts* rappelle l'ultimatum adressé par l'Autriche à la Serbie en juillet 1914 ; les exigences de l'Autriche étaient beaucoup plus raisonnables que celles de l'Entente. Lorsque le gouvernement autrichien a déclaré que ses organes travailleraient à la recherche des coupables du crime de Serajevo sur le territoire serbe, un cri de protestation s'est élevé dans le monde entier. Le gouvernement autrichien expliqua par la suite, d'une manière formelle, que les organes autrichiens ne devaient pas participer aux débats judiciaires, mais seulement collaborer aux recherches de la police. L'Entente, elle, impose à l'Allemagne de livrer ses enfants à des tribunaux étrangers.

Nous ne pouvons pas croire qu'il y ait en Allemagne et dans les pays neutres un seul homme qui puisse croire que les exigences de l'Entente sont dictées par un sentiment de justice ; elles témoignent de la volonté de trainer dans la poussière l'Allemagne vaincue.

La *Morgen Post* et la *Volkszeitung* soulignent l'impossibilité pour l'Allemagne de livrer les coupables.

L'organe du Centre, la *Germania* se demande quel est le but que poursuit l'Entente avec cette liste de coupables. Si les Alliés espèrent par là lutter contre le militarisme et en prévenir le retour en Allemagne, ils se battent contre des dangers imaginaires, contre des fantômes. Si l'Entente veut de nouveau infliger à l'Allemagne la plus sanglante humiliation, on peut dire que la mesure est déjà à son comble. L'Entente veut-elle prouver que l'Allemagne a dépassé les limites de la barbarie dans sa conduite de la guerre ? Que le gouvernement allemand livre enfin à la publicité tous ses documents relatifs aux crimes et aux délits de guerre. Alors le monde jugera si le soldat allemand a été plus barbare que le soldat allié.

La *Post*, la *Deutsche Tageszeitung*, qualifie la liste des coupables de document de honte, la *Kreuzzeitung* parle de la profonde humiliation qui est infligée à l'Allemagne. Le *Tägliche Rundschau* déclare que le 4 février, jour de la remise à l'Allemagne de la liste des coupables est le jour du triomphe du bolchevisme. Deux hommes devaient se réjouir de cette action honteuse : Lenine et Trotzki. Si l'Entente veut les coupables, qu'elle vienne les chercher. » Le gouvernement allemand se refuse à les livrer... Il s'agit maintenant de faire bloc avec le gouvernement afin de détourner du peuple allemand cette honte. »



EN AUTRICHE

L'Entente et les Habsbourg

LE VETO DE L'ENTENTE A UNE RESTAURATION HABSBOURGEOISE EN HONGRIE. — LA PRESSE LIBÉRALE ET SOCIAL-DÉMOCRATE ET LA DÉCISION DE LA CONFÉRENCE DES AMBASSADEURS.

Il y a quelques semaines, les Alliés inquiets de l'agitation toujours croissante des réactionnaires en Hongrie et craignant que ces tentatives de restauration monarchiste n'aient une influence sur la jeune République d'Autriche, avaient engagé le chancelier Renner à essayer d'une politique de rapprochement avec la République tchéco-slovaque. Le voyage à Prague a abouti, comme on le sait, à un accord entre le gouvernement autrichien et le gouvernement tchéco-slovaque « au sujet d'une défensive commune contre tout essai de réaction et contre le rétablissement de l'ancien régime aussi bien dans le domaine politique qu'économique ».

Depuis les négociations de Prague, les élections hongroises ont de nouveau suscité les inquiétudes de l'Entente au sujet d'une restauration monarchiste et d'un rappel des Habsbourg en Hongrie. Aussi, le 2 février, la conférence des ambassadeurs a-t-elle adressé au gouvernement hongrois une note, dans laquelle les gouvernements alliés nient d'une manière formelle qu'ils reconnaissent ou favorisent les tentatives en faveur d'une restauration des Habsbourg en Hongrie; les gouvernements alliés déclarent qu'une semblable restauration serait en contradiction avec l'esprit du traité de Saint-Germain ; en conséquence les Alliés ne sauraient ni l'accepter ni y consentir.

Les journaux libéraux et social-démocrates autrichiens commentent le veto de l'Entente à une restauration habsbourgeoise. *Der Abend*, qui en général est bien informé au sujet de la politique tchéco-slovaque, déclare que la décision de la conférence des ambassadeurs a été prise sous l'instigation du gouvernement tchèque. Les *Wiener Stimmen* (4 février) qui relèvent cette insinuation de l'*Abend* font justement

remarquer que la teneur même de la note montre qu'elle n'a pas été dictée par un seul des Alliés mais par eux tous et d'un commun accord. En effet, d'après la note de l'Agence Havas, les grandes puissances alliées nient d'une manière formelle qu'elles soient disposées à reconnaître ou à favoriser les tentatives de restauration des Habsbourg sur le trône de Hongrie. Il faut donc que d'un côté ou de l'autre un reproche semblable ait été adressé aux puissances alliées pour que celles-ci éprouvent le besoin de se disculper d'une manière explicite et formelle.

On ne saurait s'étonner, déclarent les *Wiener Stimmen* du 4 février que l'Entente s'oppose à un rappel de la dynastie habsbourgeoise. N'est-ce pas cette même Entente qui a interdit à l'Autriche allemande de s'unir à l'Allemagne en vertu d'une des clauses du traité de paix ; qui nous a condamnés à la famine, à la misère, et réduits à la mendicité ; cette même Entente qui nous a refusé le droit de disposer librement de nous-mêmes ; qui exige l'extradition de l'empereur et de huit cent cinquante Allemands, hommes de guerre ou politiciens, parmi lesquels Hindenburg et Mackensen ; qui exerce sur la Hollande une incroyable pression afin que celle-ci viole les lois de l'hospitalité ?

Le *Neue Tag*, 4 février, qui accueille assez favorablement la décision de la conférence des ambassadeurs, déplore que l'Entente s'immisce dans les affaires d'autrui.

Nous aurions préféré que le peuple hongrois renonçât de sa propre volonté à restaurer la dynastie des Habsbourg et en général à toute tentative de réaction. Une pression exercée par l'étranger est toujours déplorable. Les procédés de l'Entente sont vraiment singuliers. Elle proclame solennellement qu'elle ne s'immiscera pas dans la politique intérieure des autres pays et c'est ce qu'elle ne cesse pas de faire.

En vertu de la décision de la Conférence, écrit le *Morgen*, la dynastie des Habsbourg est à jamais écartée du trône. Les Alliés jugent que les Habsbourg ont une lourde responsabilité dans les origines de la guerre et qu'en conséquence ils doivent être à jamais éloignés du pouvoir. Ce jugement est-il juste ou injuste ? peu importe. Les Alliés n'interdisent pas aux Hongrois de choisir leur forme de gouvernement, ils déclarent seulement que, si le peuple hongrois se prononce en faveur de la monarchie, la dynastie des Habsbourg doit être écartée du trône de Saint-Étienne.

Le *Neues Wiener Tageblatt* (3.2) affirme que si l'Entente a pris cette décision au sujet des affaires hongroises, c'est qu'elle était convaincue que le choix d'un Habsbourg pour le trône de Hongrie constituerait un danger constant pour la situation politique des Etats voisins et de toute l'Europe centrale.

L'*Arbeiter Zeitung* accueille avec des transports de joie la note Havas et saisit cette occasion nouvelle de déverser sa haine contre l'ancienne dynastie régnante.

Ces incarnations du principe du mal, les Habsbourg, disparaîtront donc à jamais de la scène du monde. ...Ils ont été et sont encore un objet de haine pour tous les peuples, ils n'ont jamais été aimés, on les a seulement supportés, lorsqu'il était impossible de faire autrement.

Est-ce pas un misérable animal que l'homme ? A peine est-il en son pouvoir, par sa condition naturelle, de goûter un seul plaisir entier et pur, encore se met-il en peine de le retrancher par discours : il n'est pas assez chetif, si par art et par estude il n'augmente sa misère.

MONTAIGNE (Essais. Ch. XXX).



LETTRES AFRICAINES

DU TIBESTI A TOMBOUCTOU

Voici deux lettres que nous recevons d'Afrique et qui présentent un intérêt particulier. La première vient confirmer les observations que nous faisons dans notre Editorial du 17 janvier dernier (1), au sujet des prétentions italiennes dans le Borkou et le Tibesti et explique la situation où se trouveraient nos territoires s'il ne nous était possible d'y assurer l'ordre nous-mêmes. La seconde donne d'intéressants renseignements sur cette région de Tombouctou dont notre ami et collaborateur, le commandant Bettembourg, a parlé ici à propos du chemin de fer Transsaharien.

DANS LE CENTRE AFRICAIN

La capture de l'ex-sultan d'Agadès.

On se souvient des mouvements insurrectionnels qui marquèrent dans le territoire militaire du Niger la fin de l'année 1916 et le début de 1917. Grâce à la complicité de Tegama, sultan d'Agadès, de fortes bandes de Touareg, de Senoussistes et de Turcs, commandés par Kaocen, targui dissident, depuis longtemps à la solde des Turcs, purent pénétrer dans l'Air, sans être signalés, commettre divers méfaits, et paraître enfin inopinément devant Agadès, qui faillit être enlevée. La surprise ayant échoué, elles mirent le siège devant le fort où la garnison française résista énergiquement trois mois et fut enfin dégagée par une colonne, accourue à toute hâte de Zinder.

Le traître Tegama avait été chassé de l'Air en mars 1918, avec les bandes de Kaocen, et, poursuivi l'épée dans les reins par un détachement, s'était réfugié au Tibesti d'où il continua à entretenir des relations avec Si Labed, chef des Senoussistes du Sud tripolitain et frère d'Ahmed Chérif, grand maître de l'ordre. Il nous suscita toutes sortes de difficultés et fut l'âme de la plupart des rezzous, qui s'abattirent sur le haut territoire. En même temps, les nouvelles les plus contradictoires couraient sur son compte et ses démêlés avec les Turcs défrayaient toutes les conversations indigènes. En mars 1919, on signalait Tegama en route sur Gatroun pour aller rejoindre Kaocen avec des contingents importants, un canon et une mitrailleuse. Mais en apprenant la défaite et le sort fâcheux de Kaocen, que nous relaterons plus tard, il fit demi-tour et vint s'enfermer dans le tata de Tedjéné, à 80 kilomètres au sud de Gatroun.

Tedjéné était alors trop proche des Turcs et Tegama ne pouvant espérer échapper à leurs coups, prit le parti d'appuyer encore vers le sud, sans toutefois se rapprocher trop des Français. Le 19 avril 1919,

le capitaine Dufour, commandant le cercle de Bilma, annonçait l'arrivée de Tegama à Djado, importante oasis du Nord du Kaouar, sise un peu en retrait, à gauche de la grande piste caravanière de Bilma à Mourzouk et Tripoli. Des renseignements ultérieurs ayant permis de se rendre compte de la pénurie des moyens dont disposait le rebelle pour sa défense, une action militaire fut décidée, afin de couper la route du Tibesti à Tegama et le cas échéant de s'emparer de sa personne.

Un détachement composé d'une section méhariste, de treize tirailleurs de la garnison de Bilma, de quinze goumiers et partisans et de 112 chameaux, fut constitué par le capitaine Dufour et confié au commandement du lieutenant Rayat.

Parti le 28 avril de Bilma le lieutenant Rayat se porta non pas sur Djado mais sur une des trois routes conduisant de Djado au Tibesti et il sut heureusement choisir celle qui, passant par Yat, offrait à Tegama le plus de facilité pour gagner le Tibesti. En cours de route il cueillit à Itchouma des Tebbous qui lui fournirent des renseignements et un guide connaissant bien la région de Yat. Le 4 mai il envoyait d'Itchouma une patrouille de goumiers au puits de Yat et se mettait lui-même en route pour Yat le 5 mai. Le 6 deux hommes de patrouille venaient lui signaler le passage récent à Yat d'un groupe possédant au moins une douzaine de chameaux et marchant vers l'Est. Arrivé à Yat, le 6, à 9 heures, le lieutenant Rayat en repartait à 19 heures, sur les traces du groupe signalé. Le 7, à 8 heures, il entra dans la cuvette d'Adrimounga où il surprenait Tegama, campé avec une quarantaine de Touareg et Tebbous. Le combat commença à 10 h. 25 ; à 11 h. 25 tout était terminé. Le détachement, grâce à la surprise n'avait aucune perte ; l'ennemi avait 12 tués et 14 prisonniers dont Tegama (ce dernier capturé après une heure de poursuite par le tirailleur Toumane). Les nôtres s'étaient emparé de 23 fusils à tir rapide.

Indépendamment des résultats matériels précités, cette heureuse affaire a donné des résultats d'ordre politique de la plus grande importance. En effet, beaucoup de tribus touareg, qui s'étaient soulevées en décembre 1916 et qui avaient été soumises, par la contrainte des armes ou de la famine, en 1917 et 1918, n'avaient pas perdu tout espoir de voir Tegama revenir en Air à la tête de contingents importants et remettre en vigueur l'ancien état de choses. La capture de l'ex-sultan, et la sanction dont il va être l'objet, calmeront les velléités malsaines des fauteurs de désordre, et réduisent aussi bien les chances d'agression contre le territoire militaire du Niger que les tentatives de soulèvement intérieur.

Parmi les personnalités intéressantes, capturées avec Tegama, il faut signaler : 1° sa femme toubbou, nièce du chef dissident Guetty, deux de ses fils, et son neveu ; 2° Khammed, frère de Fona, chef dissident des Kel Tafidet de l'Air et une petite fille de Fona ; 3° Sidi Moussa, marabout de la tribu des Mallamef du Damergou et ses deux fils.

(1) Voir Europe Nouvelle, n° 3, page 51.

DANS LA RÉGION DE TOMBOUCTOU

L'Azalai

Les dernières nouvelles de Tombouctou signalent que l'azalai est rentré dans la capitale de la boucle, le 25 décembre dernier, rapportant plus de vingt tonnes de sel. Le voyage s'est effectué sans incident, ni difficultés, grâce à l'abondance des pluies, entre Araouan et Taoudéni, qui ont rempli les puits et revivifié les pâturages.

On sait ce qu'est l'azalai, cette caravane de plusieurs milliers de chameaux, qui, deux fois par an, en avril-mai (azalai d'été) et novembre-décembre (azalai d'hiver) part de Tombouctou son point de concentration et s'enfonce à trente jours de marche dans le Nord en plein désert, pour aller chercher du sel aux carrières de Taoudéni. C'est de ce sel-là que depuis un temps immémorial vivent les populations de la boucle du Niger, et il leur sert même de monnaie d'échange sur beaucoup de marchés.

Les nombreux chameaux de la caravane ont toujours attiré la cupidité des pillards du Nord, tant Arabes du Maroc méridional, que Touareg du Sahara central, et il est assez rare que les azalai parviennent à Tombouctou sans avoir subi quelque razzia, généralement partielle, quelquefois totale. La chaleur et le manque d'eau, en été, le froid en hiver, éprouvent aussi souvent la caravane. C'est ainsi que lors du dernier azalai d'hiver, plus de mille chameaux périrent de froid.

Le dernier azalai d'été fut marqué par des circonstances angossantes qu'on peut relater maintenant. Le 8 mai 1919, un fort rezzou de 3 à 400 hommes, composé surtout de Regueibat et d'Ahel Abd el-Ouahab, tous gens du Sud marocain, attaquait à Taoudéni même, la caravane en instance de formation pour le retour, et qui comprenait 2.000 chameaux. L'escorte composée d'une centaine de partisans berabich, sous le commandement de Arouata ould Sidi Eli, chef des Berabich de l'Ouest, engagea aussitôt le combat en se retirant vers le kçar, et en couvrant la caravane. Le lendemain, le rezzou s'installait sur la montagne à l'Est du kçar et restait en observation, empêchant ainsi le départ de l'azalai. La situation était critique, car si les chameaux pouvaient à la rigueur être abreuvés sommairement aux puits creusés autour du kçar, l'absence complète de pâturage faisait prévoir une rapide et effrayante mortalité parmi ces animaux. Tombouctou aussitôt prévenu organisa un goum de secours sur lequel, d'ailleurs, vu la distance considérable, il n'était permis de fonder que peu d'espoir, si l'azalai ne parvenait pas à se dégager par ses propres moyens. Il en fut, heureusement, ainsi. Le rezzou ne renouvela pas son attaque. Il resta dix jours en observation passive à Afoum Ellous, à 15 kilomètres au Sud de Taoudéni sans essayer même de contrarier les corvées de fourrage de l'azalai, puis partit s'abreuver à Teleg et, enfin, le 20 mai, prenait la direction d'El Guettera et de l'Adrar des Iforas, où il devait se signaler par maints exploits.

L'azalai ainsi dégagé, reprenait, aussitôt la route d'Araouan où il arrivait le 5 juin, avec douze mille barres de sel, et ralliait Tombouctou le 12 juin. On n'avait eu à déplorer dans l'engagement sous le kçar que la perte de cinq hommes dont le brave chef de goum Cheikh Sidi Ahmed; et l'enlèvement de sept ser-viteurs noirs.

Tout le mérite de cette heureuse affaire revenait au chef de l'azalai, Arouata précité, qui, par la suite, reçut la récompense que son sang-froid, son courage et son habileté méritaient.

Ces azalai d'été ne sont pas à encourager. Elles entraînent toujours de lourdes pertes en chameaux, par suite de la chaleur effroyable qui sévit alors au Sahara, et de l'assèchement des puits. De plus, leur protection militaire est fort difficile à assurer. Des ordres ont été donnés par l'administration pour qu'elles soient suspendues. L'azalai d'hiver, beaucoup plus importante, d'ailleurs, et à la protection de laquelle la compagnie saharienne de la Saoura (Algérie), peut concourir, subsistera donc jusqu'à nouvel ordre.

Il est à prévoir, d'ailleurs, que d'ici quelques années les azalai ne seront plus seules à approvisionner de sel les marchés soudanais. Le développement des salines de Lyndiane (Sénégal), permettra, dès que le rail du Thiès-Kayes sera achevé, un écoulement facile du précieux condiment dans les villages du moyen Niger.

CHEIKH ALI.



A L' "OFFICIEL"

AFRIQUE DU NORD

JOURNAL OFFICIEL DU 13 JANVIER 1920. — *Décret* du 8 janvier réglant le budget de l'Algérie pour l'exercice 1920 : ce budget s'élève en recettes à la somme de 508.145.801 francs, et en dépenses à celle de 508 millions 139.736 francs.

JOURNAL OFFICIEL DU 17 JANVIER 1920. — *Décret* du 15 janvier chargeant M. Abel, député, à titre de mission temporaire, des fonctions de Gouverneur général de l'Algérie.

COLONIES

JOURNAL OFFICIEL DU 13 JANVIER 1920. — *Décret* du 2 janvier approuvant le budget des Etablissements français de l'Océanie pour 1920 : ce budget s'élève en recettes et en dépenses à la somme de 4.193.057 francs.

JOURNAL OFFICIEL DU 16 JANVIER 1920. — *Décret* du 7 janvier rendant applicable aux colonies et pays de protectorat relevant du Ministère des Colonies le décret du 23 août 1919 modifiant les articles 18 et 22 du décret du 18 novembre 1882 relatif aux adjudications et marchés passés au nom de l'Etat.

— *Décret* du 23 décembre 1919 portant modification du décret du 5 avril 1913 instituant la Commission de vérification des comptes des chemins de fer coloniaux.

JOURNAL OFFICIEL DU 18 JANVIER 1920. — *Décret* du 13 janvier portant modification au tarif des douanes de l'Indochine : les coefficients de majoration des droits spécifiques prévus par le décret du 8 juillet 1919 modifié par les décrets des 23 septembre et 4 octobre 1919 et la loi du 7 novembre 1919 sont rendus applicables à l'Indochine.

JOURNAL OFFICIEL DU 20 JANVIER 1920. — *Arrêté* du 17 janvier approuvant une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Banque de l'Indochine relative à l'augmentation du capital social de cet établissement : le capital social est porté de 48 à 72 millions de francs.

— *Décret* du 6 janvier nommant M. Albert Sarraut, ancien gouverneur général de l'Indochine, gouverneur général honoraire des colonies.

JOURNAL OFFICIEL DU 21 JANVIER 1920. — *Décret* du 20 janvier nommant M. Albert Sarraut, ministre des Colonies.

JOURNAL OFFICIEL DU 22 JANVIER 1920. — *Arrêté* du 21 janvier relatif à la composition du Cabinet du Ministre des Colonies.

JOURNAL OFFICIEL DU 25 JANVIER 1920. — *Décret* du 19 janvier portant organisation de l'aéronautique militaire aux colonies.

Arrêtés des 16 et 17 janvier nommant les membres du Comité des Travaux Publics des Colonies pour une période de deux ans à compter du 1^{er} janvier 1920.



SUR LES GRADINS DANS LES COULOIRS

Nous avons expliqué, dans notre dernier article, que la Chambre était orientée au centre droit. Après des débats sur des questions personnelles, cette orientation va se dégager nécessairement, et déterminera la conduite de tous les gouvernements pendant la législature. C'est sur la question économique et sur la question financière que le problème se résoudra. Les hommes de droite et du centre d'une part, les hommes de gauche et d'extrême-gauche, d'autre part, forment, en effet, sur les questions économiques et financières, deux blocs irréductibles, divisés par la doctrine. Sur l'impôt direct et personnel ou l'impôt de consommation, sur la fiscalité de doctrine ou la doctrine d'opportunité, les deux blocs sont destinés à s'opposer l'un à l'autre.

De même dans la politique sociale, au sujet des conflits ouvriers, des grèves, de l'agitation, etc., politique de concession et de transaction, politique de vigueur et de répression sont destinées, dans un délai très court, à s'affronter et à s'opposer irréductiblement. C'est sur ces questions que se fera donc le classement définitif des partis.

Les hommes de gauche démocratique, ou républicains de gauche, qui se flattent d'une étiquette un peu accentuée, et qui, sur les questions, un peu secondaires d'ailleurs, de laïcité et de politique générale, prétendent s'affirmer plus à gauche que les hommes de l'Entente, sont des adversaires déterminés de l'étatisme, des monopoles de l'Etat, des solutions socialistes en matière économique et financière. Lorsque la Chambre aura à se prononcer sur ces problèmes, leurs bulletins se mêleront évidemment avec ceux des hommes de l'Entente. Au contraire, le parti socialiste unifié ou indépendant a sur ces questions une doctrine très nette. Quant au parti radical-socialiste, ou il ne signifie plus rien du tout et a assez existé, ou il professe la doctrine économique de l'étatisme et la doctrine financière de l'impôt personnel, c'est-à-dire qu'au point de vue économique et financier, pour lui, le péril est à droite.

Sur ces problèmes, le bloc de gauche comprendra donc les deux fractions de partis socialistes, et la presque totalité de radicaux socialistes, c'est-à-dire la minorité évidente de l'assemblée (environ 175 membres).

Lorsque l'orientation politique sera ainsi nettement déterminée, les questions personnelles se résoudront aisément puisqu'il ne sera pas possible aux gouvernements de faire la politique du groupe A avec des hommes du groupe B qui, d'ailleurs, n'y consentiraient pas ou que leur parti, du moins, ne laisserait pas collaborer à une politique contraire à tous leurs principes et à toutes leurs directions.

On a prétendu que cette orientation politique amènerait un conflit entre les deux assemblées. N'en croyons rien. Le Sénat qui n'a pas subi un violent afflux d'hommes nouveaux et qui, éloigné du corps électoral direct, a été moins en contact avec l'esprit public est, dans l'ensemble, d'une orientation politique très analogue à celle de la Chambre. L'orientation y est davantage au centre gauche qu'au centre droit, mais elle est nettement au centre.

Les 315 sénateurs de la Haute Assemblée, qui compte une vingtaine de droitiers non inscrits, se répartissent en trois groupes : la gauche républicaine (progressistes) qui comprend une cinquantaine de membres ; l'Union républicaine (républicains de gauche) qui en contient cent dix ; et la gauche démocratique (radicaux et radicaux-socialistes) qui en réunit cent trente à cent trente-cinq.

On voit donc que là non plus, le bloc doctrinaire de gauche économique et politique n'est pas la majorité. Les dernières élections, en janvier, ont accentué encore ce caractère. La rentrée de quelques individus isolés, condamnés par le suffrage universel nouveau, ne saurait faire illusion à cet égard.

Outre que la droite pure a conservé toutes ses positions, des départements tout entiers ont été gagnés par les progressistes et les républicains de gauche sur les radicaux-socialistes ; tels la Haute-Garonne, la Gironde, le Rhône, le Lot-et-Garonne, la Haute-Marne, etc. On ne peut, en regard, citer aucun département que les radicaux-socialistes aient conquis sur les hommes de l'alliance démocratique. Dans la Loire seule, ils ont déplacé légèrement la majorité. Quant aux modifications partielles dans les autres départements, elles se balancent sensiblement et même le bilan est au détriment du parti radical et radical-socialiste.

Nous pourrions nous étendre longuement sur des exemples, mais il nous paraît suffisant de nous en tenir à cet examen sommaire et d'arrêter là cette étude de la physionomie générale du Parlement.

Il est possible, maintenant, de faire un tour dans les couloirs sans risquer d'y être trop dépayés.



Les anciens, bien entendu, racontent maintes aventures électorales. M. de Kerguezec, qui ne badine pas avec l'honneur, et qui a, un des tout premiers, dégagé le parti républicain des Côtes-du-Nord dans l'affaire Turmel, refait pour quelques amis la philippique vigoureuse dont il accabla un de ses concurrents de droite, au cours de la campagne électorale. Barthe, qui est un travailleur forcené et un économiste averti, mais qui sait aussi cultiver le plus délicieux humour, s'indigne aux propos d'attardés qui lui reprochent d'avoir été le candidat du cardinal de Montpellier. « Plus cette fois » dit-il. Et le voici, plein de verve et de belle humeur, qui évoque les années anciennes où toute la

réaction votait pour lui, en haine des radicaux et des francs-maçons. Un jour, c'est un émissaire royaliste qui vient porter le mot d'ordre au Comité et qui se trompe d'étage, les Comités divers siégeant, ce jour-là, dans le même café à des étages différents. Notre homme entre au Comité radical : « Nous avons décidé, dit-il confidentiellement, de voter pour Barthe. » Tableau ! Un autre jour, un paysan royaliste, électeur irréductible de Barthe, est pris à partie par un camarade qui lui fait honte de ce vote, au cours d'une partie de manille : « Ton candidat, lui dit-il, il a... (mettons : craché) dans le bénitier ! » L'autre, grommelant, essaie de détourner la conversation, mais le camarade insiste. Insupportable obsession. Alors, le barthiste, tout d'un coup : « Et quand même il y aurait fait pis, dans le bénitier, je voterais pour lui quand même ! » Il dit la chose plus crûment, et en provençal. Les syllabes sonores éclatent comme un tonnerre. Et chacun se tord. Barthe aussi : « Tout ceci, c'est le passé, dit-il. Le cardinal m'a fait des infidélités, et avec qui, mon Dieu ! Je ne lui pardonnerai pas. » Mais il lui pardonne. On le sait. Barthe est sûr de lui et de ses amis, et le nombre de ceux-ci, dont il a si vigoureusement défendu les intérêts, sera toujours supérieur à tous les quotients. Il y a tous les vigneron de la montagne, tous les ouvriers des villes, tous les commerçants des bourgs, tous les dockers des ports. Il y a tous ceux qui mettent le souci du relèvement économique et du travail au-dessus des vaines querelles de la politique locale.



En Dordogne, l'affaire marcha toute seule. Les députés sortants firent un bloc à l'exception de M. Cha-voix.

Et pour que les conservateurs comprissent bien qu'il y avait là une liste d'union sacrée, ils corsèrent cette liste par l'adjonction d'un libéral, de réputation même un tantinet réactionnaire, M. Robert David. La liste fut élue. Les élus s'inscrivirent dans le groupe fort sage et modéré des républicains de gauche. Mais M. Robert David fit bande à part. Il trouva ses collègues trop modérés, et s'en fut plus à gauche qu'eux. Il paraît qu'il fut, en cette circonstance, circonvenu par M. Maginot.



Ses collègues sourirent. L'un me confia : « Il y a des hommes qui n'ont pas besoin de donner des gages à gauche. Pour d'autres, c'est une nécessité. D'où il s'ensuit que les plus à gauche ne sont pas toujours ceux qu'on y met le plus. » Il disait cela avec l'accent inimitable des compatriotes de Montaigne et de Brantôme. Un autre explique : « Les conservateurs avaient fait une liste déplorable : ces patriotes catholiques avaient en tête de liste un protestant et l'avocat de Lenoir. Avouez que nous avions beau jeu. Et puis, voilà que mes drôles se sont mis à faire, par grosse malice, les hommes de gauche. »

Le plus radical des députés sortants ajoute alors : « Un jour, dans une réunion conservatrice présidée par un chef de la droite, les candidats conservateurs déclaraient à qui mieux mieux qu'ils étaient des hommes de gauche. Alors le président, à l'issue de la réunion, me confia : « Ces gens-là sont trop républicains. C'est pour vous que je voterai. » Et de rire.

De telles aventures, finement contées, remettent bien des choses au point.

MIDAS.

NOTES ET DOCUMENTS

L'ÉNERGIE SPIRITUELLE

On attendait depuis longtemps un livre de M. Bergson ; il a paru mais ce n'est pas le livre attendu. Le bergsonisme, on le sait, reste encore machiné, il lui manque une morale, et c'est encore de la métaphysique qu'il nous offre aujourd'hui, sous le titre : l'Énergie spirituelle (1).

Ce volume est un recueil de pièces diverses, articles, conférences, écrits ou prononcés depuis vingt ans et dont la plupart étaient bien connus, mais difficiles à retrouver. En réunissant ainsi ses *parerga* le philosophe a rendu un réel service à ses admirateurs.

A vrai dire, ils ne recueilleront pas de vues nouvelles sur la pensée de leur maître. A travers diverses études qui composent le nouveau volume, c'est une seule et même théorie de la nature de l'âme et de ses rapports avec notre corps qui est développée. L'âme est distincte du corps ; le cerveau, sans doute, est son support, mais elle est d'une autre nature et d'un autre pouvoir que lui. Le mental déborde de toutes parts le cérébral, mais le cerveau sert à l'âme d'appareil réducteur, c'est un instrument « d'attention à la vie » ; quand il disparaît, l'âme libérée remplit ses destinées véritables que nous ignorons, mais qui l'écartent de la vie pratique. Puisque le corps n'est qu'un instrument pour l'âme, il en résulte, aux yeux de M. Bergson, que la mort de l'un n'entraîne nullement la disparition de l'autre. Et voilà l'immortalité de l'âme élégamment démontrée ; démonstration qui paraît si forte à son auteur que, par le moyen que les juristes nomment le renversement de la preuve, il somme les négateurs de l'immortalité d'avoir à prouver leur négation, l'immortalité étant pour ainsi dire le fait établi, l'évidence.

Nous ne prétendons pas avoir donné une idée complète de la doctrine bergsonienne exposée dans le livre visé ici, car elle procède d'une pensée infiniment nuancée. Cette métaphysique est d'ailleurs loin de constituer l'intérêt principal de l'ouvrage. On y trouvera des analyses psychologiques extrêmement curieuses et fouillées sur la formation des souvenirs, sur l'illusion du « déjà vu », sur le mécanisme des rêves, des vues troublantes sur les recherches psychiques (2).

Le dernier livre de M. Bergson, joliment écrit, abonde en pages d'anthologie, raccourcis vigoureux de doctrines en aperçus ingénieux comme cette page sur l'art d'écrire et la valeur symbolique des mots et bien d'autres. On pourrait même en détacher un certain nombre de « pensées », à la manière des grands moralistes français. Nous n'en cueillerons qu'une seule (p. 25). « On tient à l'éloge et aux honneurs dans l'exacte mesure où l'on n'est pas sûr d'avoir réussi. »

Vérité profonde, mais que M. Bergson peut regarder en face, car les honneurs et les éloges dont ses contemporains l'ont comblé sont le juste hommage rendu à une œuvre parfaitement réussie.

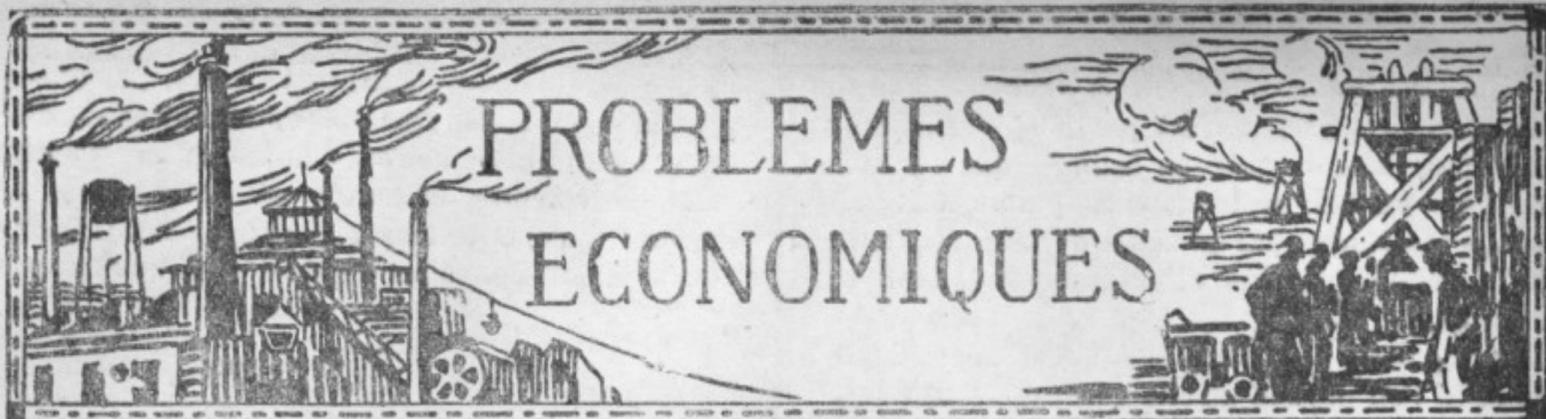
ROGER PICARD.

(1) BERGSON : *L'énergie spirituelle* (Paris, Alcan, 1919).

(2) On sait que M. Bergson a présidé la *Society for psychological research* où se rencontrent des spirites ingénus et des savants audacieux.

Fascheuse maladie de se croire si fort qu'on se persuade qu'il ne se puisse croire au contraire ; et plus fascheuse encore, qu'on se persuade d'un tel esprit qu'il préfère je ne sçay quelle disparité de fortune présente aux espérances et menaces de la vie éternelle.

MONTAIGNE (Essais. Livre I, Ch. LVI)



A L'OFFICE INTERNATIONAL DU TRAVAIL

Le Conseil d'administration de l'Office International du Travail s'est réuni les 26, 27 et 28 janvier. En exposant les travaux de la Conférence de Washington, nous avons expliqué comment avait été constitué ce conseil; certaines modifications survenues dans la désignation des membres rendent nécessaire d'indiquer ici quels sont les 24 délégués qui le composent et qui assistaient aux débats. Ce sont :

Pour les gouvernements : MM. Arthur Fontaine (France), président; baron Mayor des Planches (Italie), Sir Malcolm Delevingne (Grande-Bretagne), vicomte de Eza (Espagne), Nagaoka (Japon), Rufenacht (Suisse), Sokal (Pologne), E. Mahaim (Belgique), de Alvear (Argentine), Dr Leymann (Allemagne), Dr Vebel (Danemark).

Pour les patrons : MM. Guérin (France), Marjoribanks (Grande-Bretagne), Hodaez (Tchéco-Slovaquie), Schindler (Suisse), Carlier (Belgique), Pirelli (Italie).

Pour les ouvriers : MM. Stuart Bunning (Grande-Bretagne), Oudegeest (Pays-Bas), Thorberg (Suède), Legien (Allemagne), Jouhaux (France).

Les délégués canadiens — un officiel et un ouvrier — retenus en mer n'ont pu arriver à temps. Nous avons expliqué en même temps dans ses grandes lignes la tâche assignée aux membres du Conseil pour leur première réunion.

Ils avaient d'abord à clore les travaux de la Conférence de Washington. Au moment où celle-ci était terminée, le traité de paix n'était pas encore entré en vigueur et l'on aurait pu discuter la valeur juridique des décisions prises. La discussion renouvelée à l'annexe du ministère des Affaires étrangères sur certaines de ces recommandations, et en particulier sur la journée de huit heures a précédé cette déclaration de clôture qui rend réguliers les travaux de la Conférence.

Mais le rôle principal du Comité était en premier lieu de déterminer l'organisation de l'Office International du Travail, organisme permanent du régime nouveau établi par le titre XIII du traité de Versailles, en second lieu de préparer les travaux ultérieurs. Après avoir ratifié unanimement la nomination décidée à Washington de M. Albert Thomas comme directeur de l'Office et déterminé le fonctionnement général des nou-

veaux services, les délégués ont préparé l'organisation de la prochaine Conférence internationale des marins qui aura lieu le 15 juin à Gênes, et décidé de fixer la seconde Conférence internationale au printemps 1921 pour permettre à celle-ci de contrôler, sur les résultats acquis, l'application des premières décisions prises.

Ce résumé succinct des questions abordées ne suffirait pas pour se rendre compte de l'esprit qui s'est manifesté au cours des séances. Nous avons retrouvé un caractère général semblable à celui qui a permis aux délégations réunies à Washington d'accomplir leur œuvre malgré les difficultés accumulées. Peut-être même est-il possible de marquer un certain progrès. Quand nous avons nous-mêmes, conformément à toutes les résolutions exprimées par le mouvement syndical international, insisté à nouveau sur la nécessité de doter les conférences du pouvoir de décision, l'opposition qui s'est fait jour à Paris semblait déjà un peu moins vive que celle qui s'était manifestée à Washington même.

Nous croyons encore, d'ailleurs, que la pratique même de l'organisation amènera forcément à cette conclusion nécessaire si l'on veut que l'œuvre de l'organisation internationale du travail devienne effective, soit appliquée universellement, avec la même force et dans le même esprit.

On nous a répondu par les mêmes arguments que ceux dont on s'était servi déjà contre l'organisation d'une Société des Nations véritable. On a dit que lier les différents États par les décisions ainsi prises serait porter atteinte aux souverainetés nationales. Faut-il ajouter que nous ne pouvons pas céder à ces raisons? Il ne faut pas que les mots nous fassent peur, ni surtout les idées nouvelles. Pour nous, nous ne saurions reculer devant la réalisation d'une organisation supra-nationale, parce qu'elle s'impose.

Sans obligation, sans caractère exécutoire, les votes et recommandations des Conférences internationales peuvent demeurer incomplets pour ne pas dire plus. Sans doute, peut-on tenir compte dans une certaine mesure d'un engagement moral, de l'intervention possible de la Société des Nations au cas où les délibérations arrêtées en commun ne seraient pas appliquées par l'un des membres adhérents. Nous pouvons même dire, et plus sûrement encore, que l'action ouvrière dans chaque pays deviendra un agent de réalisation efficace. Il n'en reste pas moins que dans sa constitution présente et jusqu'à ce qu'elle soit modifiée, l'organisation internationale du travail peut laisser place à des incertitudes et conduire à des impasses.

Nous ajouterons que pour le succès même de l'œuvre entreprise, il n'est pas bon — surtout à un début, dans sa mise en train. — que l'activité des pays ou des organisations puisse être absorbée totalement par le souci de faire appliquer les engagements pris si certains voulaient s'y soustraire.

L'obligation doit donc être substituée à la faculté. Si l'on objecte qu'elle constituera une limitation de la volonté des divers pays, il est facile de répondre que toute association, qu'il s'agisse d'un groupe d'individus, d'une collectivité de citoyens, d'une organisation de pays, comporte forcément une limitation semblable des caprices ou des égoïsmes de chaque participant.

Là est le principe nouveau commun à une vraie Société des Nations comme à l'organisation du travail dans laquelle nous continuons à voir — faut-il le rappeler — l'élément décisif de la base véritable de la société des peuples que nous voulons. Or, on a hésité à l'admettre encore, ce principe, comme les diplomates ont reculé devant son inscription dans le traité. Nous répétons qu'il y faudra venir si l'on veut faire œuvre sûre.

Et il faudra bien faire cette œuvre ! Le moment n'est plus éloigné, où la masse, éclairée par ses groupements professionnels, saisira enfin avec toute la force convenable la nécessité de cette organisation internationale de justice et de paix. Déjà, devant le travail à peine ébauché, on commence à comprendre l'intérêt qu'il présente. Quand les circonstances actuelles seront développées davantage encore, quand il faudra se rendre à l'évidence et comprendre que la « solidarité » des pays peut seule permettre l'effort général de reconstruction, quand on aura admis le besoin d'un ordre économique meilleur que ressentent impérieusement les peuples, il ne sera plus possible de ruser avec les inévitables conséquences des principes posés, si incomplètement qu'ils l'aient été encore.

Nous voulons en trouver un témoignage du moins indirect dans un fait qui a marqué la dernière journée des travaux du Conseil. Le délégué du gouvernement polonais, M. Sokal, a présenté et fait admettre avec l'appui de nombreux délégués le principe d'une enquête sur les conditions de travail dans les pays de l'Europe occidentale et particulièrement en Russie. Que l'on songe simplement à toutes les légendes créées sans contrôle possible autour de ce pays et l'on comprendra tout ce qu'une telle proposition pouvait offrir de surprise pour certains ! Or, même les opposants les plus déterminés n'ont pas osé demander formellement le rejet de cette proposition. Quant aux délégués ouvriers, ils ne pouvaient que penser à la décision de même sens prise par leur Internationale et constater combien, malgré l'apaisement provoqué autour des faits, par la campagne que l'on sait, le souci s'impose à l'heure actuelle de n'ignorer aucune manifestation tendant à la transformation sociale.

On fera bien de commenter ce simple fait. Il indique à lui seul quelle serait l'illusion de ceux qui voudraient désormais se donner à croire que l'on pourra interrompre le mouvement com-

mencé ou qui méconnaîtraient encore, par exemple que la force des travailleurs organisés est derrière l'institution neuve, comme nous n'avons cessé de le redire, comme nous n'avons cessé de montrer qu'elle trouve à l'appuyer des raisons constamment nouvelles d'agir. L. JOUHAUX.

Secrétaire général de la C. G. T.

CHRONIQUE ÉCONOMIQUE

- I. LES FAITS. — *Le commerce extérieur et le change.* — Les fluctuations du change. — La baisse redoutable. — Ses effets commerciaux. — La prohibition nécessaire, mais impossible. — Le change allemand.
- II. LES IDÉES ET LES LIVRES. — *L'étatisme industriel.* — Une expérience de guerre. — Les justes critiques. — Les griefs excessifs. — La formule moyenne.
- III. LA VIE ADMINISTRATIVE ET PARLEMENTAIRE. — *Le nouvel impôt sur les bénéfices de guerre.* — Une supertaxe. — Son but. — Son assiette. — Son taux. — Son rendement.

I. — LES FAITS

LE COMMERCE EXTÉRIEUR ET LE CHANGE

Le taux du change a dépassé cette semaine les niveaux les plus élevés qu'il eût jamais atteints. La livre sterling a franchi le chiffre de 47 francs ; le dollar vaut plus de 13 francs ; la peseta cote plus de deux fois et demie la valeur du franc et le franc suisse s'échange contre 2,30 français. Cette situation attire de toutes parts l'attention. Elle parvient à forcer même celle des pays qui, en apparence, y trouvent le plus d'avantages, comme l'Angleterre ou l'Amérique. Ils y voient le signe avant-coureur d'un ralentissement dans leur exportation. Aussi certains économistes et financiers anglais, américains et neutres d'hier préconisent-ils la réunion d'une conférence économique internationale générale en vue de régler, par un accord, les relations commerciales et financières.

Il n'est pas douteux que des spéculateurs jouent actuellement sur nos devises et profitent de la pénurie du change étranger pour faire baisser notre monnaie nationale au gré du déséquilibre journalier et de la discordance entre les offres et les demandes. Le bilan de certaines banques étrangères permet, par exemple, de dépister la manœuvre de certains spéculateurs américains qui s'évertuent à provoquer une baisse du franc pour souscrire à de bonnes conditions à nos emprunts, et acheter ainsi, en somme, la marchandise que constituent nos rentes pour la revendre plus tard à gros bénéfices une fois la baisse enrayée et le change en voie de rétablissement. C'est là un indice de la confiance qu'ils ont en nous et de l'espoir en notre relèvement. Mais pour le moment cette spéculation pèse sur le cours et rend difficile ou ruineux notre ravitaillement.

Car, — et c'est là précisément ce qui fait que notre situation est délicate — si le taux actuel de notre change constitue une prime à l'exportation, il nous faudrait, pour cela, pouvoir exporter. Or, l'exportation doit être précédée de la fabrication et de la production, et celles-ci nécessitent l'approvisionnement indispensable en matières premières pour lesquelles notre pays est précisément tributaire des nations dont le change est le plus élevé, par rapport au nôtre. Si donc nous n'obtenons pas des crédits, et

des crédits à long terme, pour avoir le temps de transformer en produits manufacturés les matières achetées grâce à eux, nous sommes condamnés à une dépréciation continue de notre monnaie nationale dont rien actuellement ne peut faire prévoir la fin, surtout si nos créanciers émettent la prétention d'exiger immédiatement de nous le paiement de leurs créances.

L'idéal, en cette matière, serait de pouvoir remédier à la situation actuelle en interdisant purement et simplement les importations à provenir des pays à change élevé et en laissant, au contraire, la porte ouverte aux importations provenant de pays dont le change est déprécié par rapport au nôtre. Dans cet ordre d'idées, à la première catégorie appartiendront l'Amérique, l'Angleterre et les neutres, à la deuxième catégorie appartiendront l'Allemagne, l'Autriche et les pays orientaux. Mais, outre les difficultés de transport qui sévissent en Europe Centrale, il est certain que nous ne pouvons pas y trouver les matières premières indispensables à notre production, tels que charbon, essence, pétrole, textiles : coton, laine et lin. L'orce nous est donc de recourir à l'importation anglaise et américaine.

Mais, là encore, la liberté prônée par les libéraux a démontré que, dans un monde aux produits raréfiés, elle n'aboutissait pas au rétablissement de l'équilibre et à la baisse des prix, mais au contraire à la hausse indéfinie et à la spéculation illimitée. Que s'est-il passé, en effet, l'année dernière ? Notre commerce extérieur a vu les barrières qui s'opposaient à son libre exercice s'abaisser et disparaître peu à peu. Or, tandis que nos exportations grossissaient de 3 milliards 990 millions, passant de 4 milliards 722 millions à 8 milliards 713 millions, nos importations grossissaient de 7 milliards et demi environ, passant de 22 milliards 300 millions à 29 milliards 778 millions. Encore convient-il de remarquer que ces statistiques sont établies sur la base des prix de 1918 et que si le calcul avait été fait sur la base des prix de 1919, il se serait trouvé singulièrement majoré. Il en résulte que notre balance commerciale, c'est-à-dire l'excédent de nos importations sur les exportations, ressort à 21 milliards dont nous sommes redevables vis-à-vis de l'étranger, ce qui grossit ainsi notre dette extérieure et rend le change à peu près introuvable sur le marché.

Dans le même temps, le change allemand manifeste une légère reprise. Faut-il y voir la conséquence des mesures prises par le gouvernement allemand pour tirer parti du prix extrêmement bas des marchandises allemandes qui, grâce à la baisse du change, peuvent conserver nominalement, évaluées en monnaie étrangère, leurs cours d'avant-guerre ? Est-ce le résultat des majorations de prix que les Allemands ont fait subir aux prix intérieurs lorsqu'il s'agit d'exporter, se créant ainsi des créances sur l'étranger et rétablissant par là même le prix du mark ? C'est ce qu'il y aura lieu de déterminer plus tard. Pour le moment, une conclusion s'impose. Il n'est pas possible de laisser le marché du change livré à lui-même. Même les plus impénitents des libéraux en réclament la réglementation. Ce n'est pas seulement par un contrôle plus étroit des opérations de change même, mais par une action énergique sur les importations et les exportations ; ce n'est pas seulement par des prohibitions parfois maladroites, mais par une intervention plus délicate et plus nuancée que l'on parviendra à rétablir la situation. L'ère de la pleine liberté est terminée. Attendons, pour en saluer le retour, que le monde soit revenu à une situation normale et à un approvisionnement abondant accompagné de moyens de transport assurant la flu-

idité parfaite des produits, des hommes et des capitaux. Ce n'est pas là une réalité prochaine.

II. — LES IDÉES ET LES LIVRES

L'ÉTATISME INDUSTRIEL

Sous le pseudonyme de « un ingénieur des mines démobilisé » qu'il a bientôt remplacé par son nom, M. R. Carnot a publié, dans la collection politique et économique de la Librairie Payot, un ouvrage intitulé « l'Etatisme industriel ». Profitant de l'expérience que lui ont donnée les quatre années de guerre passées par lui dans un établissement industriel de l'Etat, il en tire argument pour montrer l'antinomie absolue qui existe entre le concept industriel tel que l'a réalisé le monde moderne et celui d'une administration d'Etat. Reprenant la vieille idée de l'harmonie universelle chère à Bastiat, cet économiste d'occasion, osons-nous dire, montre une fois de plus que sous l'apparent désordre d'un état social auquel préside la liberté, — et dans lequel cependant il veut bien reconnaître que tout n'est pas parfait, — se cache, en réalité, une harmonie profonde des choses. Car, contrairement à ce que pensent, dit-il, les ouvriers et la majorité des socialistes, l'activité ordonnée, ou plutôt réglementée de la collectivité, est moins féconde que celle des individualités se développant librement dans tous les domaines, et en définitive, l'action de l'Etat a pour résultat de ralentir l'effort individuel, c'est-à-dire le cours de l'humanité vers le progrès. Enfin, ajoute-t-il, aujourd'hui même une fraction de l'école socialiste, tous les jours plus importante, se rallie à cette conclusion. Aussi en déduit-il que bien que les solutions proposées par cette fraction soient en général inacceptables, il n'en reste pas moins que les idées en cours au sujet de l'étatisme sont en voie d'évolution rapide.

Loin de nous la pensée de critiquer ce que les observations de l'auteur ont de juste sur les mauvaises méthodes de l'organisation purement politique de l'Etat et leurs conséquences sur la gestion industrielle des services. Nous souffrons trop dans nos administrations mêmes de l'ingérence continuelle des politiciens pour ne pas saluer avec joie les reproches adressés à ces pratiques. Mais nous savons aussi que les administrations d'Etat n'en ont pas le monopole, que la bureaucratie, la lenteur et la routine ne sont pas leur seul apanage et que les administrations privées, aussitôt que leur dimension dépasse une certaine limite, y sont aussi sujettes et doivent payer leur tribut à l'organisation nécessairement bureaucratique avec ses retards, son contrôle et son manque d'initiative. Nous savons aussi que fort difficile est le calcul effectif d'un prix de revient et de l'évaluation du rendement dans un établissement d'Etat. Nous n'ignorons pas que l'esprit commercial est souvent absent de ses industries, que le recrutement du personnel, lorsqu'il s'agit d'organismes industriels et non plus de services administratifs, ne permet pas toujours la sélection du plus apte et la nomination du plus capable aux emplois et aux grades qu'il mérite. Nous savons que la hiérarchie et la discipline, comme aussi l'abus nécessaire du contrôle administratif, bâillonnent et paralysent les meilleures volontés et les initiatives.

Mais où nous nous séparons de l'auteur c'est dans l'opinion qu'il professe de l'imperfectibilité de ces organismes. D'une part, en effet, l'industrie privée, va s'agrandissant, empruntant par là même aux méthodes administratives ce qui constitue leurs caractères et légitime les griefs qu'on leur adresse. D'autre part, l'administration s'industrialise, elle se

modernise. Certaines des formules préconisées pendant la guerre, telles que la régie intéressée ou l'adaptation de la rémunération des agents et directeurs à leur valeur, aux bénéfices ou aux économies qu'ils font réaliser au pays, montrent qu'il n'est pas impossible de substituer à la lourde machine politique qu'est l'Etat moderne, un organisme plus simple et mieux adapté à sa fonction économique toujours plus complexe.

Les fonctionnaires eux-mêmes, les ouvriers, ne confondent plus la nationalisation avec l'étatisme. Ils se sont rendu compte depuis longtemps, nourris qu'ils sont dans le sérail, des inconvénients que présentent les méthodes auxquelles les astreint le respect d'un règlement suranné, mais dont ils demandent tous les jours la modification. C'est dans leur collaboration, dans l'appel à leur compétence et à leurs connaissances que l'on trouvera les éléments d'un progrès à introduire dans la gestion de tous les intérêts de l'Etat. C'est dans des nouvelles formules, respectueuses de l'initiative privée dans ce qu'elle a d'indispensable au progrès humain et des droits de l'Etat comme représentant des intérêts collectifs que devront être cherchées les solutions.

L'Etat va s'attribuer le monopole de l'importation des essences et des pétroles. C'est le premier pas dans la voie d'une série d'empiètements sur un domaine jusqu'alors réservé à l'initiative privée. Il importe qu'il n'aboutisse pas à un échec motivé par l'emploi des méthodes désuètes. Le livre de M. Carnot, quoique ne contenant rien de nouveau sur les critiques adressées à l'ingérence de l'Etat dans le domaine industriel, pourra à cet égard constituer un guide des inconvénients à éviter.

III. — LA VIE ADMINISTRATIVE ET PARLEMENTAIRE

LE NOUVEL IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES DE GUERRE

Le projet de loi, déposé à la Chambre le 13 janvier et distribué le 20 du même mois comme testament fiscal de M. Klotz, contient une série de dispositions susceptibles au plus haut point d'intéresser le monde des affaires. Au premier rang, figure une surtaxe sur les bénéfices de guerre venant se surajouter à l'impôt sur les bénéfices réalisés pendant la durée des hostilités et dont le but est d'atteindre les établissements qui, n'ayant pas réalisé de bénéfices de guerre proprement dits, c'est-à-dire d'excédents sur les bénéfices du temps de paix, n'en ont pas moins conservé leur activité et encaissé des profits considérés par le législateur, comme un véritable privilège.

Le projet de loi comporte à ce sujet deux ordres de dispositions. Les unes sont destinées à perfectionner la loi du 1^{er} janvier 1916 ; les autres ont pour objet d'en aggraver le taux. Nous n'avons pas la prétention de revenir ici sur les détails que nous avons donnés en leur temps au sujet de l'impôt sur les bénéfices de guerre. Normalement l'application de la loi du 1^{er} juillet 1916 aurait dû prendre fin le 31 octobre 1920, c'est-à-dire un an après la cessation des hostilités. Le projet en décide autrement : cette période d'application cessera au 31 décembre 1919. Ainsi, dès à présent, les industriels peuvent calculer le montant total des bénéfices nets réalisés pendant la guerre, déduction faite de leurs pertes et de leurs frais. Par contre, les omissions pourront être réparées jusqu'en l'année 1922 ou 1924, selon qu'il y a eu ou non déclaration du contribuable. Enfin, non seulement les amortissements inscrits au bilan, mais encore les réserves et les provisions pourront être révisées de façon à permettre de dépiéster la dissimulation des bénéfices de guerre sous ces différentes formes.

Mais l'innovation la plus importante consiste en une surtaxe destinée à atteindre surtout les entreprises qui, sans grand effort, ont conservé pendant la guerre un bénéfice ne dépassant pas de beaucoup celui de la période normale. On a jugé que le jeu même de la loi et la comparaison établie entre le bénéfice normal d'avant-guerre et le bénéfice net de guerre ne proportionnent pas l'impôt à l'effort accompli. Telle entreprise qui, avant l'ouverture des hostilités, réalisait des bénéfices considérables et qui, sans initiative nouvelle de son exploitant, aura produit des revenus d'une importance égale, n'aura pas été taxée, tandis que telle autre, créée de toutes pièces, l'aura été fortement, parce qu'avant la guerre elle ne faisait pas de bénéfices. Pour mesurer la portée de cet effort, la loi fait intervenir un facteur nouveau : la notion du chiffre d'affaires auquel sera comparé le montant du bénéfice. On arrive ainsi à introduire une idée nouvelle, l'idée du *bénéfice normal de guerre* égal au montant obtenu « en multipliant par le coefficient « normal de bénéfice de l'entreprise, tel que celui-ci « résulte des travaux de la Commission instituée au « Ministère des Finances pour l'établissement des « bénéfices forfaitaires, le chiffre d'affaires réalisé « pendant la guerre. »

Par exemple, le chiffre d'affaires de guerre étant de 16 millions et le coefficient normal de bénéfice étant de 9 %, le bénéfice normal de guerre est de 1.440.000 fr. Quand on le connaît on le déduit du bénéfice effectif. Ainsi, dans l'entreprise dont le bénéfice normal de guerre est de 1.440.000 fr., si le bénéfice total a été de 3 millions et demi, le superbénéfice de guerre sera d'environ 2 millions. C'est cette somme seule qui sera soumise à la surtaxe, laquelle aura un taux progressif. Elle jouera de la façon suivante. Il sera ajouté au bénéfice normal le quart de son montant. Cette première tranche du superbénéfice sera soumise à une taxe de 50 %. Il y sera ajouté ainsi deux ou plusieurs tranches de 25 % du montant initial. La deuxième sera frappée au taux de 60 % ; la troisième au taux de 75 % et les tranches supérieures au taux de 90 %. Le résultat pratique sera qu'une entreprise qui, normalement, n'aura pas été atteinte par l'impôt sur les bénéfices de guerre sera atteinte par la surtaxe si le bénéfice réalisé pendant les hostilités dépassait celui qui ressort de l'application à son chiffre d'affaires du coefficient normal de bénéfice. C'est un impôt de limitation du bénéfice de guerre !

Espérons que cette nouvelle taxe sera mieux perçue que l'impôt sur les bénéfices de guerre ordinaires, et que son rendement, escompté à 500 millions, rentrera plus vite et viendra constituer un fonds provisionnel dans lequel le Trésor puisera pour équilibrer momentanément le déficit que même l'appel à une fiscalité accrue ne permettra pas de combler pour le moment.

WILLIAM OUALID.

De toutes les resueries du monde, receuë et plus uniuerselle est le soing de la reputation et de la gloire, que nous espousons jusques à quitter les richesses, le repos, la vie et la santé, qui sont biens effectuels et substantiaux, pour suyure cette vaine image et cette simple voia qui n'a ny corps ny prise.

MONTAIGNE (Essais. Livre I. Ch. XLI).



LES BANQUES DE PROVINCE

ET LA

RÉORGANISATION ÉCONOMIQUE DE LA FRANCE

Dans l'énorme travail de reconstruction et de développement économiques qui se fait, depuis la guerre, dans le monde, nous avons ici même et à maintes reprises montré les efforts faits par les banques pour se mettre en mesure de répondre aux appels de plus en plus considérables qui seront adressés à leur collaboration. Nous avons attiré, depuis deux ans, l'attention des lecteurs de cette revue sur le prodigieux travail de fusion et d'augmentation de puissance qui s'est opéré surtout dans des pays comme l'Angleterre, les Etats-Unis, l'Italie même. Et, tout en regrettant de ne pas voir nos grandes banques faire preuve d'une aussi remarquable activité, nous avons cependant souligné le travail qui s'était fait chez nous et qui avait abouti notamment à l'apparition de ce que nous avons appelé : les nouvelles grandes banques françaises, comme la Banque Nationale de Crédit ou le Crédit Commercial de France.

Mais, dans ce mouvement de rénovation et de renforcement, que sont devenues et que peuvent devenir nos banques de province ?

C'est la question qui s'est posée et qu'a traitée ces jours derniers à la Sorbonne, en une remarquable conférence, notre éminent collaborateur, M. Germain Martin, professeur à la Faculté de Droit de Paris.

Les idées et les faits essentiels mis en lumière dans cette conférence sont les suivants :

On sait comment, en dépit de la redoutable concurrence des grandes sociétés de crédit, nos banques locales avaient réussi, en assez grand nombre, à s'adapter à des conditions nouvelles d'existence, en abandonnant presque complètement les opérations de guichet et en se consacrant à un intelligent développement des ressources locales. On sait aussi comment, sous l'impulsion d'hommes entreprenants et à l'esprit ouvert, certaines de ces banques, comme la banque Renault de Nancy, la Banque de Bordeaux, la Banque Privée, de Lyon, et d'autres encore, avaient pris un remarquable essor et s'étaient révélées comme des agents précieux de la mise en valeur de notre pays.

Mais quelle aura été l'influence de la guerre sur ces banques de province ? Ne vont-elles pas disparaître, à cette heure où, plus que jamais, il faudra des capitaux puissants pour faire face aux besoins du commerce et de l'industrie ? Les

unes, comme la Banque Privée ou la Banque Nationale de Crédit, filiale du Comptoir d'Escompte de Mulhouse, quittent la province et deviennent de grands établissements, avec siège central à Paris. Les autres sont absorbées par ces sociétés financières anciennes ou nouvelles.

Allons-nous donc assister à un implacable mouvement de centralisation qui risque de faire perdre aux initiatives locales le bénéfice de la politique des crédits personnels que la banque de province pratiquait plus libéralement que le grand établissement financier de Paris ?

M. Germain Martin a montré comment on pouvait espérer qu'il n'en serait pas ainsi. Nos banques de province, en effet, s'orientent de plus en plus vers une forme nouvelle qui augmente leur force de résistance : c'est la forme des *banques régionales* qui se substituent aux banques purement *locales*, ce qui est particulièrement intéressant au moment où l'on s'évertue à favoriser une organisation régionaliste de notre vie économique, puisque l'initiative de nos banquiers locaux prépare déjà, par là, le fondement financier de cette vie économique de nos grandes régions.

Ce mouvement de régionalisme financier est incontestable.

Déjà, avant la guerre, il y avait des banques régionales puissantes dont les principales étaient les suivantes :

Crédit du Nord (capital actuel 125 millions) ;
Société Marseillaise (capital actuel 75 millions) ;
Société Lyonnaise (capital actuel 30 millions) ;
Banque Renault (capital actuel 40 millions) ;
Société Nancéenne (capital actuel 100 millions) ;
Banque de Mulhouse (capital actuel 36 millions).

Mais depuis quelques années, depuis la guerre même, on a vu apparaître de nouveaux établissements qui accusent le caractère régional que semblent destinées à prendre les banques de province. Les plus remarquables exemples sont les suivants :

Banque Générale du Nord, fondée en 1919, capital 50 millions ;

Société Normande de Banque, fondée en 1913, capital 10 millions ;

Crédit de l'Ouest, fondé en 1913, capital 25 millions ;

Banque Régionale de l'Ouest, fondée en 1913, capital 6 millions ;

Banque Régionale du Centre, fondée en 1913, capital 6 millions ;

Banque du Dauphiné, fondée en 1911, capital 25 millions ;

Crédit du Nord et du Sud-Est, fondé en 1913, capital 5 millions ;

Banque Commerciale du Nord-Est, fondée en 1919, capital 7 millions ;

Banque du Rhin, fondée en 1919, capital 50 millions.

Ces banques régionales se développent rapidement et certaines, malgré leur date récente de naissance ont procédé déjà à d'importantes augmentations de capital.

D'autre part, d'utiles relations régulières s'établissent entre elles et de grandes banques d'affaires de Paris qui paraissent devoir leur servir d'utiles points d'appui. C'est ce qu'avait compris le *Crédit Industriel et Commercial* qui avait, avant la guerre, joué ce rôle vis-à-vis des banques locales. C'est ce que semble voir aujourd'hui l'*Union Parisienne* qui est engagée dans d'étroites relations avec certaines banques régionales comme la *Banque Générale du Nord* ou la *Banque du Dauphiné*.

Tout cela permet d'espérer que les banques de province, sous leur forme nouvelle de banques régionales, seront en mesure de continuer à fournir, dans notre pays le crédit d'affaires que recherchent les initiatives privées et qu'elles ne peuvent trouver qu'auprès de directeurs de banques vivant sur place, connaissant les ressources locales et les hommes qui se préparent à les mettre en valeur. Mais il faut, en outre, que ces banques fassent un gros effort pour s'adapter aux règlements extérieurs qui sont devenus un des éléments les plus indispensables aux affaires d'aujourd'hui, de plus en plus engagées dans les relations internationales.

LÉON POLIER.



LES RESSOURCES PUBLIQUES ET LE BUDGET

UN ESSAI DE COMPRESSION FICTIVE

Ce qu'on a pu lire dans le Matin, le Temps et l'Echo de Paris. — L'opinion vulgaire et les déclarations du nouveau Ministre des Finances. — Une politique de bluff. — Dépenses définitives et trésorerie.

Un bon article du Temps. — Dépenses ordinaires et dépenses extraordinaires ; leur quasi-incompressibilité. — La réparation des dommages de guerre et les pensions militaires. — Peut-on faire des économies au détriment des pays dévastés ? — Une appréciation ironique.

Des illusions perdues. — Les déclarations de M. François-Marsal et les trois sortes de dépenses pour l'Exercice 1920. — Travaux retardés et personnel réduit en pays envahi. — L'avis d'un sénateur de l'Aisne. — Les régions libérées au pillage.

Il ne s'agit pas d'une vraie compression. — La Trésorerie est seule intéressée. — Le 5^e Emprunt de D. N., le Budget extraordinaire, les comptes spéciaux et les prêts étrangers à rembourser. — Une popularité compromise.

« Le gouvernement n'a pas perdu son dimanche. Il a décidé de réaliser sur le budget de 1920 une économie de huit milliards. » (*Matin*, 9 février 1920.)

« Si l'on en doit croire des notes infiniment intéressantes, le nouveau ministère n'a pas mal employé sa

journée d'hier. Le repos dominical lui ayant permis de travailler sans être distrait de son labeur par des séances parlementaires, il s'est mis à regarder, notamment, les propositions financières que le ministère précédent avait soumises aux Chambres. De ce coup d'œil, le résultat aurait été le suivant : le projet de budget est ramené, est-il dit, de 47 milliards et demi à 39 milliards. » (*Temps*, 10 février 1920.)

« Après examen des dépenses projetées et des moyens de trésorerie correspondants, le Conseil a décidé que le chiffre précédemment envisagé de quarante-sept milliards et demi, comprenant le budget ordinaire, le budget extraordinaire et les dépenses, dont le remboursement incombe à l'Allemagne, serait comprimé et ramené à un chiffre total de trente-neuf milliards environ. » (*Echo de Paris*, 9 février 1920.)



Voilà, dira le lecteur peu au courant des questions financières, une nouvelle excellente. La même information a d'ailleurs été reproduite sous diverses formes dans la plupart des quotidiens. *The man in the street* pensera : le Ministre des Finances actuel, technicien distingué, montre dès son ascension au pouvoir sa supériorité sur le Ministre des Finances d'hier, politicien non moins distingué, mais piètre financier, dont les tendances démagogiques se reflétaient malheureusement pour moi dans l'exagération des dépenses budgétaires et l'accroissement des charges fiscales présentes ou futures ; et puis, M. Emmanuel Brousse, Sous-Secrétaire d'Etat « aux Economies », — *rara avis* —, s'est souvenu de ce qu'il pensait et disait quand il était simple député des Pyrénées-Orientales.

Pour ma part, j'ai songé, à la lecture des citations par lesquelles débute cette chronique, que la politique du bluff allait continuer, qu'il était impossible de diminuer dans des proportions aussi considérables nos dépenses *définitives* et que le public ne tarderait pas à s'apercevoir, non pas qu'on lui a menti, mais qu'on lui a une fois de plus « bourré le crâne », ce qui n'est pas tout à fait la même chose. On peut, en effet, « bourrer le crâne » à quelqu'un en lui fournissant des renseignements exacts, mais en les lui exposant de telle façon qu'il ne puisse les interpréter conformément à la réalité.

C'est précisément là ce qu'a fait le Gouvernement : la grande majorité des gens ont été persuadés que, pour 1920, nos charges budgétaires réelles allaient, d'un coup de baguette magique, être de plus de huit milliards inférieures à celles que prévoyait M. Klotz, alors qu'il ne s'agissait, pour ainsi dire, que d'une question d'écritures et de trésorerie !



Le *Temps*, pourtant si favorable à M. François-Marsal dès ses débuts, avait laissés entrevoir la réalité, en termes très mesurés. Mais il suffisait de lire entre les lignes. Voici, pour le démontrer, une analyse de son article précité du 20 courant sur « Nos Finances ».

Le projet Klotz prévoyait pour les dépenses totales de l'exercice 1920 47.519 millions de francs, budgets annexes exclus ; et cependant M. Klotz avait déjà procédé à une compression énergique. Les dépenses ordinaires figuraient pour 17.861 millions : le service de la dette absorbant à lui seul 9.360 millions, la réduction de 8 milliards et demi ne pouvait porter uniquement sur elles. En outre, les dépenses ordinaires de la défense nationale, soit 2.537 millions, ne peuvent guère être réduites, non plus que celles du Ministère des Affaires étrangères, soit 57 millions.

Le *Temps* semblait conclure de cet examen que les 17.861 millions prévus au titre du budget ordinaire constituaient un minimum et que le budget extraordinaire proprement dit et les dépenses admises en raison des versements à recevoir de l'Allemagne avaient dû faire l'objet de la totalité, ou presque, des modérations effectuées par M. François-Marsal.

Mais, dans le budget extraordinaire proprement dit (7.568 millions), on constate des crédits incompressibles : les 750 millions affectés à l'indemnité de démobilisation, les 335 millions réclamés par les allocations aux militaires soutiens de famille, les 520 millions destinés à l'entretien de l'armée d'Orient et de l'armée du Levant, les 126 millions du service de l'artillerie, etc., etc.

Il reste 22.090 millions pour la réparation des dommages de guerre et les pensions aux mutilés, veuves, etc., etc., le tout imputable sur les versements que l'Allemagne effectuera en vertu du Traité de Versailles. Le *Temps* ne les jugeait pas non plus susceptibles d'une large réduction : « Personne, y lit-on, ne supposera que l'Etat soit convié, sous une forme quelconque, à ne pas tenir les engagements qu'il a contractés envers les sinistrés. La dette de l'Etat envers eux est une dette directe. Comme elle doit être intégralement recouvrée sur l'ennemi, elle n'a pas à grever le budget ordinaire. Des moyens de trésorerie ont à intervenir. En aucun cas, ils ne sauraient dégénérer en affaiblissement des créances ou en ajournement des paiements. »

Et, *in fine*, le grand journal du soir ajoutait ironiquement : « Tout effort d'économie est digne d'éloges, dès l'instant qu'il s'agit d'économies effectives. Nous applaudissons, en toute confiance (*sic*), aux tendances dont témoignent les modifications prononcées. On ne saurait trop les encourager. Il reste à savoir comment les chiffres nouveaux ont été établis. »



Or, le 9 février, précisément, — les numéros du *Temps* sont antédats d'un jour, — M. François-Marsal donnait, sur ses projets, de longues explications aux membres de la Commission des Finances du Sénat. Les personnes qui croyaient dur et ferme à la compression véritable ont dû perdre leurs illusions en lisant les journaux du 10, malgré les formules diplomatiques employées par la plupart d'entre eux.

Les réductions opérées sur le budget ordinaire ne seront, en effet, que minimales ; quant au budget extraordinaire, ce n'est pas encore cette portion de nos dépenses que l'on pouvait songer à comprimer ; la modération des 8 milliards et demi doit porter pour 9/10 environ sur les dépenses imputables sur les versements de l'Allemagne, en l'espèce sur les dépenses prévues pour les régions libérées.

Il est vrai que M. François-Marsal a doré la pilule aux sénateurs représentant les malheureux départements du Nord et du Nord-Est. Le Ministre a bien avoué que certains travaux seraient retardés, mais il a ajouté que des économies d'administration et de personnel seraient réalisées.

« Ce point de vue, dit le *Petit Parisien* (10 février), ne paraît pas devoir rencontrer d'hostilité parmi les départements des régions dévastées, à condition que les économies s'effectuent logiquement.

« — Il y a chez nous, déclarait un sénateur de l'Aisne, pléthore de services ; il faut supprimer sans hésiter ceux qui sont inutiles. Personne ne s'en plaindra. Par contre, il faut faire des avances directes aux sinistrés. »

Personnellement intéressé en la question, je suis

navré de voir que, presque toutes les économies portent sur les sommes destinées aux régions dévastées. Certes, il est possible et désirable que le personnel soit réduit. Une nuée de frelons s'est abattue dans mon pays dès que l'ennemi a été forcé de l'abandonner ; la bataille terminée, trop souvent on voit apparaître les détrousseurs. Mais je suis persuadé que l'on ne fera pas grand-chose dans cette direction et que le Nord et le Nord-Est — et non pas ceux qui les exploitent au nom de l'Etat — souffriront de la politique de compression.



Mais, au fait, s'agit-il vraiment de compression ? Oui, au point de vue de nos Finances présentes ; non, au point de vue de notre avenir financier.

Les dépenses que l'on comprime doivent être définitivement payées par l'Allemagne, à moins que... Les réduire ou les ajourner ne diminue donc en rien nos charges fiscales. Le seul avantage que présente la combinaison imaginée par M. François-Marsal, c'est d'alléger notre trésorerie ou, mieux, de rendre son allourdissement moins rapide.

Il ne faut pas croire, au surplus, que notre trésorerie doive être dans une situation brillante après qu'auront été adoptées les mesures recommandées par le Ministre des Finances. Le succès du 5^e emprunt, dit de la Défense Nationale, peut être brillant, et nous sommes certains qu'il le sera. Mais, tant que l'Allemagne ne nous aura rien versé, le Trésor français devra faire des avances onéreuses pour les pensions et les dommages de guerre et couvrir par ses propres moyens le budget extraordinaire. La liquidation des comptes spéciaux hors budget peut exiger des sommes importantes, et il faudra peut-être procéder en 1920 au remboursement intégral d'emprunts considérables contractés à court terme à l'étranger.

Je félicite M. François-Marsal d'avoir accepté dans ces conditions le Ministère des Finances. Mais, s'il continue la politique de bluff de son prédécesseur, tout en la teignant de blanc, je lui prédis une impopularité que n'effaceront pas les louanges intéressées des journaux officieux.

LOUIS SURET.



MONNAIE — BANQUE — CHANGE

NOTES DE LA SEMAINE

La situation monétaire internationale

d'après un grand financier anglais.

Les exposés financiers faits par les présidents des grandes banques anglaises sont souvent d'un haut intérêt, et nul n'a perdu le souvenir des si remarquables documents que constituaient ceux du regretté sir Holden. Parmi ceux qui viennent d'être produits ces jours-ci, il y a lieu de distinguer particulièrement celui de M. Goodenough, président de la *Barclay's Bank*.

Il m'est impossible ici de donner une idée d'ensemble de ce vaste rapport qui passe en revue les principaux problèmes financiers du monde ; mais je me bornerai à dégager deux points de vue qui me paraissent particulièrement intéressants :

Le premier concerne la situation monétaire de l'Europe et le problème des crédits à ouvrir aux pays les plus en détresse. M. Goodenough n'a pas hésité à déclarer, avec tout le poids que confère à ses paroles sa haute et pratique autorité de financier, que l'heure est venue d'envisager la nécessité de certaines opéra-

tions monétaires radicales, que j'ai fait, depuis longtemps, dans ces colonnes, pressentir comme inévitables. Il va s'agir, pour les pays dont les monnaies sont les plus dépréciées, de restaurer leur système monétaire, en ayant recours à des démonétisations ou à des réductions de valeur de leur monnaie actuelle, pour adopter soit une nouvelle parité avec l'or, soit même une monnaie entièrement nouvelle. Ce fut là un des remèdes imposés, dans le passé, à tous les pays à changes trop avariés. Ce sera encore un des moyens nécessairement employés demain par certains pays d'Europe, comme la Russie, l'Autriche et peut-être l'Allemagne. Une telle opération, comme l'a dit M. Goodenough, serait de nature à faciliter infiniment l'ouverture de crédits à ces pays en diminuant les risques d'instabilité de valeur de leur monnaie, et il va bien falloir y songer.

Une autre vue intéressante de M. Goodenough concerne la question du retour au marché libre de l'or, et elle constitue une excellente et remarquable réponse à la proposition inconsiderée de M. Glass, que nous avons relevée dans notre dernier numéro, d'abolir les restrictions aux mouvements libres de l'or.

M. Goodenough est convaincu que l'Angleterre ne peut reprendre son ancienne prééminence financière que si elle redevient le marché libre de l'or. Il est également convaincu que, très prochainement, probablement dans le courant de cette année, la balance des comptes de l'Angleterre sera complètement rétablie, et que même elle révélera sans doute un solde favorable de 2 à 300 millions de livres sterling.

Et cependant M. Goodenough ne croit pas que même alors on puisse songer à rendre la liberté au marché de l'or.

Pourquoi donc ? Parce que le mécanisme du marché des changes dans le monde est trop profondément détraqué et que les principaux pays opèrent avec des changes tellement défavorables qu'eux-mêmes sont incapables d'opérer les paiements de leurs soldes débiteurs au moyen de remises d'or. Il s'ensuit donc qu'un pays, même à changes favorables, se voit exposé à payer ses créanciers en or sans en recevoir de ses débiteurs, donc à se vider de son or malgré sa situation de change générale.

C'est exactement ce qui arrive aux Etats-Unis.

Les Etats-Unis ont, au total, une balance commerciale formidablement créditrice, et néanmoins ils exportent de grandes sommes d'or et d'argent depuis 6 mois. C'est que, justement, ils sont obligés de payer en or ou en argent les importations des quelques pays avec lesquels leur balance est défavorable, sans pouvoir recevoir de même, ni donner en paiement, leurs immenses créances sur les pays d'Europe. Il faudra donc que l'Angleterre se garde de s'exposer au même danger tant que ses principaux clients d'Europe opéreront avec des changes trop disloqués.

En d'autres termes, c'est dire que la situation monétaire du monde forme un tout dont les diverses parties sont solidaires et qu'aucune nation, même prospère, ne peut se désintéresser du sort des autres.

L'Etalon d'or aux Indes.

Une réforme monétaire extrêmement importante vient d'être faite dans les Indes anglaises. Le gouvernement britannique, après avoir consulté le Conseil indien de la circulation monétaire, s'est décidé à fixer le prix de la roupie en or, en décidant que l'on échangerait 10 roupies pour un *souverain*. Nous disons pour un *souverain*, et non pour une *livre sterling*, ce qui marque bien la liaison de la valeur de la roupie avec la pièce d'or, ou le poids d'or que représente normalement la livre sterling, et ce qui doit éviter les perturbations actuelles tenant à la valeur de la livre ster-

ling. La roupie est son égale en poids à 11 30016 grains d'or fin, et le système monétaire indien est dorénavant basé sur l'étalon d'or.

Mais l'établissement de cette parité qui est très loin de coïncider avec la parité actuelle ne paraît pas devoir aller sans difficulté. La réforme est complexe et la place nous manquant aujourd'hui pour l'examiner en détail, nous nous bornons à l'annoncer, quitte à y revenir prochainement.



SITUATION HEBDOMADAIRE

DES BANQUES D'ÉMISSIONS

(en millions de francs)

BANQUE DE FRANCE

	22 29 janv. 20	2-3 janv. 5 fév. 20	5-12 fév. 20
ACTIF :			
Or { En caisse.....	3 602	3 602	3 603
{ A l'étranger.....	1 978	1 978	1 978
Argent.....	255	254	254
Avoir à la Trésorerie Etats-Unis.	466	466	363
Disponib. et avoir à l'étranger..	806	759	871
Portefeuille.....	1 886	2 419	1 809
Effets prorogés.....	605	602	599
Avances sur titres.....	1 519	1 517	1 556
Avances permanentes à l'Etat....	200	200	200
Avances nouvelles à l'Etat.....	25 300	25 800	25 800
Bons Trésor escomptés pour av. d'Etat aux gouvern. étrangers.	3 770	3 755	3 785
PASSIF :			
Billets en circulation.....	37 582	38 042	37 987
Comptes courant du Trésor.....	41	42	66
Comptes courants particuliers...	3 131	3 161	3 428

L'Union monétaire latine.

On annonce enfin la réunion prochaine, à Paris, d'une conférence monétaire entre les Etats de l'Union latine pour reviser la convention qui les unit. La hausse fantastique des cours de l'argent — aujourd'hui en nouveaux progrès, à 89 ½ d. l'once — rend indispensables des mesures énergiques qui vont aboutir peut-être à la disparition de la vieille Union.

BANQUE D'ANGLETERRE

Département d'émission	21 janv. 20	28 janv. 20	4 fév. 20
PASSIF :			
Billets créés.....	3 540	2 964	3 045
ACTIF :			
Dette du gouvernement.....	276	276	276
Rentes immobilisées.....	187	187	187
Or monnayé et lingots.....	2 419	2 499	2 580
Départem. des opér. de Banques			
PASSIF :			
Capital.....	367	367	367
Réserves.....	84	84	86
Dépôts publics.....	542	507	471
— privés.....	5 340	3 409	3 142
ACTIF :			
Fonds d'Etats.....	2 224	1 581	1 174
Autres fonds.....	2 129	2 026	2 080
Billets.....	662	738	792
Or et argent monnayés.....	23	28	21
Currency Notes :			
Currency Notes en circulation..	8 390	8 313	8 320
Or en rés. pour les Currency Notes	718	718	718
Effets du Trésor en garantie des Currency Notes.....	7 944	»	7 867

BANQUE DE L'EMPIRE ALLEMAND

	7 janv. 20	15 janv. 20	23 janv. 20
ACTIF :			
Or.....	1.375	1.374	1.375
Argent.....	26	20	21
Bons de caisses de prêts en caisse.	13.932	13.912	14.044
Effets escomptés.....	60.521	44.998	42.734
PASSIF :			
Billets en circulation.....	45.107	45.006	45.356
Dépôts et comptes courants.....	29.460	14.161	38.691
Avances des caisses de prêt.....

DATES	Encaisse métallique		Devises étrangères	Fonds d'Etat et Bons du Trésor	Escomptes et avances	Circulation (Billets)	Dépôts publics et privés
	Or	Argt.					
Banque d'Espagne							
17 janv. 1920....	2.227	637	•	1.776	490	3.930	1.100
24 janv. 1920....	2.475	639	•	1.754	499	3.903	1.104
31 janv. 1920 ..	2.475	644	•	1.769	499	3.894	1.113
Banque d'Italie							
31 oct 1919	812	75	•	•	1.136	12.061	1.820
30 nov 1919	812	75	•	•	2.271	12.352	1.902
10 déc 1919	812	75	•	•	1.278	12.395	1.883
Banque du Japon							
29 nov. 1919	2.227	•	•	•	1.342	3.137	3.305
6 déc. 1919.....	2.224	•	•	•	1.205	2.998	3.315
13 déc. 1919.....	2.235	•	•	•	1.187	2.991	3.407
Banque de Suède							
13 janv. 1920 ...	394	•	143	•	701	917	287
17 janv. 1920 ...	393	•	146	•	664	917	279
24 janv. 1920....	393	•	150	•	664	886	298
Banque de Hollande							
17 janv. 1920	1.328	15	•	•	974	2.172	196
24 janv. 1920	1.328	16	•	•	992	2.139	243
31 janv. 1920	1.328	17	•	•	1042	2.184	241
Banque Nationale Suisse							
7 janv 1920.....	521	75	•	•	526	984	165
15 janv 1920....	522	81	•	•	467	943	166
23 janv. 1920....	522	82	•	•	438	913	154
Banque Nationale de Belgique							
15 janv. 1920....	266	27	58	•	•	4.828	2.364
21 janv. 1920....	265	28	59	50	517	4.903	2.305
5 fevr. 1920	265	27	60	50	527	4.935	2.272
Banque de Réserve Fédérale							
19 janv. 1920 ...	3.979	•	•	•	•	14.378	9.177
26 janv. 1920 ...	3.931	•	•	•	•	14.349	9.171
6 fevr. 1920	3.930	•	•	•	•	14.383	9.114

COMPAGNIE ALGÉRIENNE

Société Anonyme

Capital : 62.500.000 francs entièrement versé

Réserves : 79.000.000 de francs

Siège Social, à Paris, 50, rue d'Anjou

Agences à BORDEAUX, CANNES

MARSEILLE, NICE, ANTIBES, GRASSE, MENTON

VICHY, MONTE-CARLO (Pr. de Monaco)

et dans les principaux Centres

D'ALGERIE, de TUNISIE et du MAROC

COMPTES DE DEPOTS

A vue et a préavis

BONS A ECHEANCE FIXE

Taux variant suivant la durée du dépôt

Envois de fonds. — Lettres de Crédit pour tous pays

Opérations de Bourse. — Prêts sur Titres

Paiement de coupons. — Souscriptions. — Garde de Titres

Opérations de Banque. — Escompte et Recouvrement d'effets

Prêts sur marchandises. — Location de coffres-forts

CHRONIQUE DES CHANGES

Les cours désastreux que nous avons relevés dans notre dernière chronique, ont encore été dépassés. Le 4 février, la livre sterling s'inscrivait à 48 70 et le dollar à 14 74. Mais les prix maxima ont été atteints, pour la livre sterling, le 7 février, avec la cote de 48 99, et, pour le dollar, avec le prix de 15 francs ! Depuis, une très légère détente — si l'on peut employer ce mot pour une situation qui reste si tendue — s'est manifestée. Hier, la livre sterling valait 48 69 et le dollar 14 47. L'ensemble de la cote reste, naturellement, très élevé : la peseta, à 2 52, le franc suisse à 2 40 1/4, le florin à 5 43 1/2, la couronne suédoise à 2 69 3/4 et la couronne norvégienne à 2 50 1/2.

Que va-t-il maintenant advenir de ces cours ? C'est la question qui est sur toutes les lèvres, et c'est celle à laquelle il est tout à fait imprudent de vouloir répondre, car l'avenir, même prochain de nos changes, dépend de trop de facteurs.

On peut, cependant, se laisser aller à faire quelques observations d'où résultent, à notre avis, quelques raisons d'espérer que nous ne sommes peut-être pas bien éloignés du moment où la descente de la courbe s'arrêtera.

D'abord, il faut relever le choc en retour, très net, cette fois, que semblent avoir éprouvé les Etats-Unis. Nous avons déjà signalé une tendance assez accusée, dans les statistiques du mois de décembre, à la diminution des exportations américaines. Génées par les cours des changes, les nations qui achètent en Amérique avaient déjà réduit ces achats de 60 millions de dollars. Or, la semaine écoulée, sous l'influence des cours extravagants du dollar, le marché américain s'est trouvé très secoué lui-même. Les exportateurs ont reçu d'Europe, et même du Canada, une foule d'ordres d'avoir à surseoir à leurs expéditions. Liverpool a renoncé à acheter du coton et le marché du coton s'est brusquement affaissé. Et même les exportateurs américains qui ont voulu faire des envois se sont heurtés à des refus de crédits de la part de leurs banquiers, à raison des difficultés prévues que ces exportateurs pourraient avoir à se faire payer par leurs acheteurs étrangers, ruinés par la baisse de valeur de leurs monnaies. On peut donc espérer que cette première forte secousse servira de modérateur auprès des notables américains dont les manifestations agissent avec détachement sur nos changes européens, et qu'elle poussera les banques à intervenir plus efficacement pour les crédits indispensables.

Un second élément de détente prochaine, mais qui peut n'être que passagère, est à voir dans la prochaine ouverture de la souscription à notre emprunt national. Il faut s'attendre à ce que les souscriptions étrangères fassent apparaître quelques disponibilités en devises étrangères qui pourraient soulager un moment les besoins urgents de notre marché.

Enfin, l'opinion publique est infiniment attentive à la Conférence de Londres qui s'ouvre aujourd'hui même entre les chefs des gouvernements anglais, français et italien. La présence des ministres des Finances à ces entretiens signifie clairement que les trois grandes puissances alliées sont décidées à envisager en commun les moyens qu'il est indispensable de prendre pour detendre la crise actuelle dont l'acuité risque de devenir désastreuse. Sans doute, en ce qui concerne spécialement la France, sera-t-il question de nouveau de l'emprunt sur le marché anglais, dont le principe avait été admis par le gouvernement anglais à la dernière conférence avec le ministre Clemenceau, et au sujet duquel des engagements formels, qui ne sauraient être périmés, avaient été pris par nos alliés.

Ce qui est certain, c'est que l'opinion attend quelque chose de cette Conférence. Que cette opinion publique attentive aperçoive seulement quelque raison sérieuse d'espérer une détente, la détente se produira, car nous sommes en un moment où l'opinion agit d'une manière sensible sur des changes devenus infiniment impressionnables.

Le reste sera fait ensuite, par notre effort fiscal, si il est sérieux, et par l'amélioration de nos possibilités de production, surtout par l'amélioration de nos moyens de transport. Mais il serait bien illusoire de compter, comme une certaine partie de la presse ne cesse de le répéter, sur des mesures destinées à lutter contre la spéculation. Certes, la spéculation existe et elle a une action péjorative sur les changes. Mais il ne faut pas exagérer son influence et il faut ne pas perdre de vue que son action à l'étranger échappera forcément à toute action de notre part. Il reste donc à redouter que, sous le prétexte de lutter contre cette spéculation, on ne se laisse aller à adopter des mesures restrictives fâcheuses. Il nous paraît, notamment, que la décision prise par le gouvernement italien de ne plus laisser coter les changes, ne soit pas faite pour améliorer la valeur de la livre.

LÉON POLIER.

OMNIUM DES PÉTROLES DU NORD

L'assemblée extraordinaire, tenue hier, a autorisé le Conseil à porter le capital de 2 1/2 à 15 millions par l'émission au prix de 750 francs, de 25.000 actions de 500 francs, à raison de 2 1/2 actions nouvelles pour une action ancienne, et de 5 actions nouvelles pour 1 part. Nous croyons savoir que l'émission aura lieu du 10 au 25 courant, par les soins de la Banque Nationale de Crédit, et du Crédit du Nord.

LE MARCHÉ DES CHANGES

en France et à l'Étranger

Cours à Paris du (papier court)

	Pair	14 janvier 1920	21 janvier 1920	28 janvier 1920	4 février 1920	11 février 1920
Londres	25 22 1/2	42 05 1/2	43 47	47 20 1/2	48 70	48 69
New-York....	518 25	1124 1/2	1191 1/2	1349 1/2	1474 ..	1447 ..
Madrid.....	100 ..	214 ..	222 ..	247 ..	254 ..	252 3/4
Berlin.....	133 50	21 ..	18 1/2	15 1/4	15 ..	14 ..
Amsterdam..	208 30	422 ..	451 ..	520 ..	536 ..	543 1/2
Rome.....	100 ..	83	85 1/4	79 1/4	79 1/2
Vienne.....	105 ..	5 1/2	4 1/8
Bruxelles..	100 ..	100 1/4	99 1/2	95 1/2	100 1/2	104 1/2
Copenhague.	139 ..	203 ..	206 ..	215 ..	223
Stockholm..	139 ..	237 ..	245 ..	271 ..	271 3/4	269 3/4
Christiania..	139	224 ..	241 ..	253 1/2	250 1/2
Genève.....	100 ..	200 ..	213 1/4	259 ..	249 ..	210 1/4

Cours à Londres du

	Pair	14 janvier 1920	21 janvier 1920	28 janvier 1920	4 février 1920	11 février 1920
Paris.....	25 12 1/2	42 06	43 475	46 975	48 625	48 65
New-York....	48 66	3 74	3 6250	3 5362	3 2425	3 3725
Berlin.....	20 43	200 1/2	235 ..	297 50	326 ..	327 0
Amsterdam..	12 107	9 93	9 75	8 985	8 675	8 75
Madrid.....	25 22 1/2	19 60 1/2	19 475	19 075	19 20	19 325
Bruxelles..	25 22 1/2	41 84 1/2	44 05	49 15	48 15	46 08
Rome.....	25 22 1/2	50 25	51 775	54 45	60 475	61 25
Suisse.....	25 22 1/2	21 01	20 275	19 45	19 525	20 165
Stockholm..	18 159	17 89 1/2	17 75	17 90	18 175	18 165
Christiania..	18 159
Copenhague.	18 159

Cours à Genève du

	Pair	14 janvier 1920	21 janvier 1920	28 janvier 1920	4 février 1920	11 février 1920
Paris.....	100	49 525	46 95	42 525	40 575	46 275
Londres.....	25 22 1/2	20 96	20 32	19 54	19 785	20 29
Berlin.....	123 47	10 30	8 625	5 65	6 125	6 125
Vienne.....	105 ..	2 30	1 90	2 26	1 72	1 675
Pétrograd..	..	7	8	8	7 50	8 50
New-York....	518 25	5 5912	5 53	5 44	5 85125	6 035
Rome.....	100 ..	41 50	39 55	36 45	36 40	32 30

Cours à Bruxelles du

	Pair	13 janvier 1920	21 janvier 1920	28 janvier 1920	4 février 1920	11 février 1920
Amsterdam..	208 30	417 50	450 ..	529 ..	535 ..	711 25
Londres.....	25 22 1/2	42 ..	43 95	48 90	47 90	46 20
Paris.....	100 ..	99 75	100 50	104 ..	99 37	95 50
Madrid.....	100 ..	210 ..	224 ..	250 ..	250 ..	241 ..
Genève.....	100 ..	195 50	215 ..	245 ..	250 ..	221 ..
New-York....	518 25	11 15	12 ..	14 10	14 60	13 75

Cours à Berlin du

	Pair	14 janvier 1920	21 janvier 1920	27 janvier 1920	4 février 1920	11 février 1920
Hollande....	169 70
Espagne.....	80 ..	1009 50	..	1848 50	..	1735 50
Suisse.....	80 ..	959 50	1139 50	1798 50	1668 60	1678 50

Cours à Amsterdam du

	Pair	14 janvier 1920	20 janvier 1919	27 janvier 1920	4 février 1920	11 février 1920
Paris.....	48 18	23 90	22 85	19 35	18 35	18 775
Londres.....	11 783/4	10 0175	9 855	9 07	8 8975	49 05
Berlin.....	59 37	5 025	4 275	9 35	2 8250	2 70

Cours à New-York du

	Pair	14 janvier 1920	21 janvier 1920	28 janvier 1920	4 février 1920	11 février 1920
Paris.....	5 182	11 25	12 03	13 32	15 04	14 49 ..
Londres (Gib.)	4 866	3 7375	3 6150	3 5175	3 20	3 3775

Cours à Madrid du

	Pair	5 janvier 1920	14 janvier 1920	28 janvier 1920	4 février 1920	11 février 1919
Paris.....	100	48 50	46 65	41 30	39 20	48 65
Londres.....	25 22 1/2	19 83	19 55	19 07	19 08	19 75

Cours à Buenos Ayres du

	Pair	7 janvier 1920	14 janvier 1920	28 janvier 1920	4 février 1920	11 février 1920
Londres.....	47 5/8	62 1/4	62 3/4	64 5/8	72 1/2	61 1/2

LA BOURSE ET LES VALEURS

La question du change domine toute la situation de notre marché et les allègements qui ont été opérés au courant de la semaine le furent surtout à la suite des avis concordant qu'il fallait envisager comme possible un raffermissement de notre franc.

Si désagréable que puisse être cette éventualité pour les porteurs de titres anglais et américains qui verraient reculer les cours de leurs valeurs au fur et à mesure du recul de la livre sterling ou du dollar, il faut souhaiter de tout cœur qu'une entente quelconque puisse sortir des conversations de notre Premier et de notre Argentier avec les ministres anglais, ce qui permettrait d'espérer un peu de hausse sur notre franc.

Bien que cette question du change ne soit pas de notre domaine, constatons que toute la semaine a circulé, autour des grandes Banques et parmi les courtiers de change les mieux renseignés, le pronostic de la baisse prochaine de la livre sterling. Ce pronostic ne s'est, d'ailleurs, pas réalisé autant que l'espéraient les partisans de la baisse du change, mais une conclusion immédiate s'impose, c'est qu'on a peut-être, dans maints journaux, accusé trop à la légère la spéculation boursière d'être la principale cause de hausse de la livre sterling ou du dollar. Lorsqu'on compare les quelques affaires dissimulées que peuvent faire quelques courtiers de change, permettant aux clients d'être à la hausse sur la livre sterling, avec l'ampleur des transactions en devises étrangères que nécessite notre balance commerciale, on est un peu sceptique de l'influence de cette spéculation si facilement et fatalement décriée à l'égard du marché des changes. D'ailleurs, son influence eût dû, cette semaine, se traduire par des rachats de francs, si réellement il existait une position à la baisse sur notre devise nationale.

Nous avons en notre pays une tendance un peu trop marquée à crier tout de suite au scandale et à la spéculation lorsque les conditions économiques ne nous plaisent point ; toutefois, l'intervention constante de l'Etat dans toutes les affaires commerciales industrielles ou financières ne s'est jamais traduite par des résultats heureux ; peut-être, serait-il préférable, de perdre cette manie de crier au gendarme chaque fois et d'envisager les choses sous un aspect plus réfléchi.



CARNET DE LA SEMAINE

Une discrimination fort nette se fait maintenant, chaque mois, aux approches du 15 entre le Parquet et la Coulisse ; le Parquet qui a rétabli ses liquidations de quinzaine depuis le 1^{er} janvier, ne manque pas, à l'approche de cette date, de procéder à des allègements de positions et des prises de bénéfice ; la Coulisse qui, par contre a maintenu la liquidation de fin de mois, continue de travailler comme habituellement, sans vouloir envisager cette clause restrictive du report des engagements à terme et il sera loisible de constater pendant bien des mois encore cette différence sensible entre le Parquet et la Coulisse.

Parmi les titres actuellement à l'ordre du jour, citons la Compagnie Algérienne, traitée ex-droits de souscription, et dont on annonce un dividende de 60 francs, pour l'exercice 1919, comme devant être proposé à l'assemblée du 27 février.

Des achats constants sur le Comptoir d'Escompte feraient penser que l'augmentation de capital dans des conditions avantageuses pour les actionnaires actuels ne doit plus être lointaine ; même constatation pour le Crédit Mobilier Français, très demandé depuis quelque temps. Au sujet de cette dernière Banque dont l'activité et l'esprit d'initiative sont remarquables, attirons l'attention sur les Parts ; ces titres doivent bénéficier des avantages de la prochaine souscription réservée aux actionnaires et comme leur nombre est réduit, quinze cents, et que leur droit est de moitié de celui de la totalité des actions, on voit combien ce privilège peut être avantageux ; nous avons signalé ces parts, voici

quelques semaines au-dessous de 500 ; nous les retrouvons à 570.

Ne quittons pas les Banques sans signaler l'entrée au Conseil d'administration du **Lyonnais** de M. Eug. Schneider et à l'**Union Parisienne**, en outre de ce dernier, celle de M. Sergent.

Aux **Banques étrangères**, un arbitrage intéressant peut être tenté en vendant les **Banques helléniques**, actuellement à un niveau fort exagéré, **Banque d'Athènes** ou d'**Orient** et en se portant vers les **Banques Mexicaines**, **London-Mexico** particulièrement ; notons en passant la vive hausse de la **Banque Ottomane**, l'une des favorites de ce bulletin.

Parmi les aciéries, **Tréfileries du Havre** préparent leur prochaine augmentation de capital, qui devrait se faire sur des cours en hausse ; **Senelle-Maubeuge** continue d'être recherchée au-dessus de 1.800 ; nous avons signalé l'action nouvelle voici quelques mois à 800 francs. Enfin, les **Aciéries de la Longueville** demeurent attrayantes et n'ont que peu souffert de la générale lourdeur ; on parle de l'introduction officielle des titres et des parts **Longueville** à la **Bourse de Bruxelles** et les achats et ventes par arbitrage feront passer ces titres au premier rang de l'actualité. Les **Forges et Aciéries Electriques Paul Girod** devraient venir sous peu à l'ordre du jour, leur augmentation de capital aura lieu dans quelques semaines, à un niveau avantageux pour les porteurs actuels.

Parmi les titres industriels, cités à maintes reprises ici, notons que le **Rio-Tinto**, le **Boléo**, la **Penarroya**, et surtout la **Central Mining** sont venus au premier plan de l'actualité ; cette dernière n'a que peu monté si on la compare aux actions des **Mines d'or** traitées en coulisse ; le récent recul l'a replacée à un niveau intéressant. Enfin, le groupe des **Nitrates** a, lui aussi, justifié les avis favorables ; à côté du **Lautaro**, notons le **Nitrate Railway**, suivi par un groupe généralement renseigné. Les actions de cette Société bénéficient du fait que toute la dette obligataire est remboursée depuis 1917 ; élévation des tarifs, accroissement du trafic, enfin change favorable, telles sont les raisons qui permettent d'escompter un exercice particulièrement avantageux, confirmé d'ailleurs par les premières recettes de janvier en plus-value de près de cinquante mille livres.

Ne quittons pas le **Parquet** sans mentionner le retour en faveur des **rentes et valeurs russes**, des achats en **rentes ottomanes**, et un peu plus d'activité au marché du comptant autour des obligations à lots ; le **Crédit National**, notamment, voit son marché s'élargir.

En coulisse, la **De Beers** est un peu réalisée ; allégée d'un coupon de près de soixante francs (suivant l'endroit où on le touche), elle devrait sous peu reprendre son mouvement de hausse. Les **Mines d'or** sont les grandes triomphatrices du moment ; nous demeurons extrêmement réservé à leur égard, à l'exception des **Modderfontein**, de la **Geduld**, de la **Crown Mines** qui peuvent longtemps bénéficier de la prime sur l'or ; mais bien des exploitations sont vieilles au groupe des **Kaffirs** et il faut se méfier de l'emballage suscité toujours par ce mirage de l'or ; même impression pour l'action **Platine**, à vendre nettement au niveau actuel.

Nos favorites, les **grandes pétrolifères**, **Royal Dutch**, **Shell Transport** et **Mexican Eagle** doivent et peuvent souffler un peu ; le mouvement de hausse ininterrompue depuis des mois peut causer un arrêt momentané excellent pour débarrasser le marché des petits spéculateurs sans envergure ; par la suite, nous les retrouverons au premier rang. Gros allègements en fin de semaine sur les **caoutchoutières** ; là, également la prudence s'impose, aussi bien à l'égard de la **Financière des Caoutchoucs** que de l'**Eastern** à réaliser au niveau actuel ; dans le groupe voisin, quelques offres renseignées sur les parts et actions **Raisins de Corinthe** ainsi que sur les actions **Vins** prouvent que certains trouvent à juste titre le prix de la drachme un peu surfait actuellement.

Aux minières, **Estrellas** demeure active et intéressante ; la petite **Nazareno** est poussée activement par son groupe ; il faut faire attention, une fois le paquet de titres passé, les déboires pourraient venir. Constants achats en actions **Rouina**, bien connues de nos lecteurs depuis le cours de 460 ; on a dépassé 600 cette semaine sur la publication des bénéfices de l'an dernier, 2 millions 1/4 de francs pour un capital de 8 millions 3/4, et ce, avec seulement deux gisements en exploitation, **Rouina** et **Breira**, alors que le gise-

ment de **Philippeville** n'est entré en exploitation qu'en décembre dernier.

Ne quittons pas la coulisse sans noter la fermeté des **Chargeurs Français**, des **Pêcheries à Vapeur**, par contre les **Chargeurs d'Extrême-Orient** ont supporté quelques ventes un peu brutales ; c'est une occasion de reprendre ces titres à un niveau favorable.



AUTOUR DES CORBEILLES

MARCHE OFFICIEL

Rentes Françaises et Obligations

	Juill. 1914	Janv. 1919	Déc. 1919	M 4/2	S 7/2	M 11/2
Rente 3 0/0.....	83 ..	61 60	59 55	58 75	53 70	57 75
— 3 0/0 amortissable..	88 ..	66 ..	70 65	71 35	70 85	70 50
— 3 1/2 0/0 amortis...	91 ..	72 20	90 ..	90 ..
— 5 0/0 1917.....	89 75	88 30	87 55	87 50	87 65
— 4 0/0 1917.....	72 35	71 10	71 50	71 55	71 60
— 4 0/0 1918.....	72 10	71 80	71 15	71 20	71 25
Crédit Nation., Obl. 5% 1919	495 ..	498 50	499 50	499 ..
— Foncier — 1920	518 50	515 ..	512 ..
Ville de Paris, Obl. 5% 1919	489

Nos rentes ont pu varier cette semaine, ne subissant pas l'influence de la nouvelle ascension des changes étrangers.

Le 3 0/0 qui s'était avancé au cours de la période précédente jusqu'à 59.25, retombe à 57.75.

Les Fonds de la **Défense Nationale** sont calmes.

Le 5 0/0, le 4 0/0 1917 et 1918 s'inscrivent aux alentours de leurs cours précédents. Les obligations 5 0/0 du **Crédit National** jouissent d'un marché assez actif.

Actions des Institutions de Crédit

	Juill. 1914	Janv. 1919	Déc. 1919	M 4/2	S 7/2	M 11/2
Banque de France	4580	5120	5175	5560	5450
— d'Algérie	2811	500	3620	3798	3820	3820
— de Paris.....	1420	1350	1345	1450	1474
— Transatlantique....	266 ..	282 ..	310	319 ..	320 ..
Compagnie Algérienne..	1266	1490	1920	1675
Comptoir d'Escompte ..	1025	862 ..	980 ..	995 ..	1010	1040
Crédit Foncier Algérie 500 fr.	625 ..	527 ..	688 ..	652 ..	665 ..	670 ..
— Foncier de France ..	876 ..	797 ..	835 ..	815	826
— Français	332 ..	350 ..	350 ..	352 ..	352 ..	355 ..
— Industriel libérée ..	794 ..	705 ..	742	725
Société Marseillaise	699 ..	734 ..	744 ..	719 ..	720
Crédit Lyonnais.....	1572	1292	1430	1520	1520	1615
— Mobilier français....	502 ..	495 ..	497 50	568 ..	563 ..
Foncière Lyonnaise.....	382 ..	335 ..	550	570 ..
Société Générale	761 ..	645 ..	692 ..	705 ..	709 ..	709 ..
Banque Française	267 ..	281 ..	283	305 ..	306 ..
— Nat. de Crédit.....	620 ..	755 ..	869 ..	875 ..	879 ..	882 ..
— Privée.....	370 ..	425 ..	459 ..	475 ..	475 ..	475 ..
— de l'Union Paris....	810 ..	864 ..	1135	1234	1250	1280
Rente Foncière.....	548 ..	464 ..	935 ..	1215	1185
Immeubles de France	296 ..	320 ..	310 ..	315 ..
Banque d'Indo-Chine.....	1470	1750	2200
Banque d'Athènes.....	46 ..	105 ..	135 ..	160	160 ..
Lano Bank of Egypte	157 ..	371 ..	243 ..	301
Banque Espagnole de Crédit.	256 ..	340 ..	720	896 ..	870 ..
Banque Nat. du Mexique..	500 ..	434 ..	418 ..	555 ..	610 ..	595 ..
Banque Impériale Ottomane.	590 ..	460 ..	610 ..	756 ..	749 ..	746 ..
Crédit Foncier Egyptien....	730 ..	782 ..	944 ..	1110	1110	1060

Le Bilan hebdomadaire de la **Banque de France** accuse une augmentation de 500 millions des avances faites à l'Etat et de 459 millions de la circulation fiduciaire, qui dépasse actuellement 38 milliards. L'action **Banque de France** subit des prises de bénéfices.

La **Banque de l'Algérie** voit peu de variations se produire dans ses cours.

Elle vient de recevoir l'autorisation d'élever à 1.300 millions le maximum de sa circulation. La **Banque de l'Indo-Chine** qui terminera le 18 février son augmentation de capital a également un marché assez calme.

Les titres de nos grands établissements de Crédit finissent pour la plupart en hausse. Le **Crédit Lyonnais**, le **Comptoir d'Escompte**, la **Société Générale**, cependant, sont peu traités et restent stationnaires.

La **Banque de Paris** reprend son avance perdue au moment de la liquidation de fin de mois.

Le bruit court que cet établissement vient de conclure un accord avec un groupe anglo-belge, en vue de l'exploitation électrique des chemins de fer. La **Banque de l'Union Parisienne** qui a été autorisée à porter son capital de 100

à 200 millions est ferme. La communauté d'intérêt qui la liait à la Wiener Bankverein de Sofia dans la Banque balkanique est renouvelée, et des représentants de la Banque Baltimorie siègeront au Conseil d'administration. La Banque Privée est soutenue, la Banque Transatlantique termine avec une avance de quelques points, le Crédit Français manifeste des vellétés de reprise. Le Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie s'inscrit sans changement notable à ses cours du début de la semaine. Pour répondre au développement de nos colonies d'Afrique il projette l'ouverture très prochaine de nouveaux sièges à Douéra, Ain Fessera et Rio-Salado. Le Crédit Mobilier après avoir fait d'importants progrès sur le bruit d'une prochaine augmentation de capital, rétrograde en dernières séances. Banque des Pays du Nord consolide ses cours tandis qu'elle réalise son augmentation de capital.

Aux banques étrangères, la Banque Commerciale italienne donne son concours pour la création d'une société qui se fonde à Milan sous le nom d'Entreprises électriques de l'Amérique latine. Les banques égyptiennes sont plus calmes, les banques argentines peu disposées, et la fermeté règne de nouveau parmi les banques mexicaines. La Banque Industrielle de Chine poursuit son augmentation de capital de 75 millions et la souscription des 150.000 actions nouvelles émises à 665 francs est ouverte jusqu'au 19 février.

Chemins de Fer

	Juill. 1914	Janv. 1919	Déc. 1919	M 4/2	S 7/2	M 11/2
Est.....	906	900	720	605	650	680
Lyon.....	1230	915	750	700	700	700
Midi.....	1102	882	870	780	780	781
Nord.....	1688	1294	1027	940
Orléans.....	1302	1090	944	...	918	910
Ouest.....	873	710	695	676	...	660
Orléans 3 0/0 nouv.....	417	348	326 50	307	310	305
Etat 4 0/0.....	498	401	357	340	350	352
Est 3 0/0 nouv.....	417	344	308	305	306	305
Midi 3 0/0 nouv.....	417	349	312	316	318	316
Nord 3 0/0 nouv.....	425	333	321	313	313	302 50
Lyon fusion nouv.....	407	326	308	307	307	307 50
Ouest 3 0/0 nouv.....	419	346	310	310	309 75	307 50
Atchinson.....	508	585	880	1185	1180	...
Congo (Grands Lacs).....	261	286	273	...	270	...
Nitrate Railways.....	362	315	365	475	497	515
Nord de l'Espagne.....	430	390	505	815
Saragosse.....	432	392	515	750	...	810
Belges réunis priv.....	417	337	372	329	329	...

Malgré l'adoption par la Commission sénatoriale des chemins de fer du projet relatif au relèvement des tarifs, les actions de nos grandes compagnies continuent à baisser légèrement et peu restent stationnaires. Orléans qui perd quinze points à 910 a convoqué ses actionnaires en assemblée extraordinaire afin qu'ils lui donnent l'autorisation de contracter de nouveaux emprunts et qu'ils garantissent une nouvelle émission d'obligations de la Grande Ceinture de Paris.

Le marché de nos obligations devient un peu plus actif, quoique les cours de ces titres après quelques tendances de reprise, se soient abaissés de nouveau en fin de période.

Parmi les chemins étrangers les titres espagnols soutiennent leur avance, basée sur la perspective d'un prochain relèvement des tarifs. Les Lombards ne varient pas; d'après des nouvelles de Vienne, le gouvernement autrichien leur aurait consenti l'avance nécessaire pour le mois de février.

Actions de Transports en commun

	Juill. 1914	Janv. 1919	Déc. 1919	M 4/2	S 7/2	M 11/2
Métropolitain.....	498	476	383	370
Nord-Sud.....	130	169	141	138
Omnibus.....	602	425	...	454
Tramways de Bordeaux.....	233	167	172	174
— Est-Paris ord.....	62	47	43	57
— (Cie franc.).....	489	370
— Paris et Dép. Seine.....	150	210	145	150	...	140 50
Voitures à Paris.....	183	427	670	671	695	736

Rien à signaler dans le compartiment des Transports en Commun.

Fonds publics étrangers

Les Argentins sont beaucoup traités, mais se tassent en fin de période, des négociations sont engagées à New-York en vue d'un emprunt argentin de 300 millions de pesos. La plus grande partie de cet emprunt est destinée à l'extinction partielle de la dette flottante qui atteint environ

600 millions de pesos. Les Brésiliens s'écartent peu de leurs cours antérieurs. Les rentes japonaises et chinoises sont fermes. Le gouvernement Bolivien vient de promulguer une loi autorisant l'émission d'un emprunt de £ 8.700.000. Les Belges sont peu traités. On annonce que le gouvernement des Pays-Bas se propose d'ouvrir à la Belgique un crédit de 200 millions de florins afin d'améliorer le taux du change belge et de faciliter la reprise des relations commerciales entre les deux pays. L'Extérieure espagnole fait de nouveaux progrès sur une nouvelle tension de la peseta. Les rentes ottomanes sont irrégulières. Les Mexicains gagnent quelques points. Vive avance des rentes Helléniques qui tombent en fin de période. Les Russes font des variations insignifiantes. On annonce que la question de la dette russe va être discutée dans une prochaine réunion des gouvernements alliés à Londres. L'admission des coupons russes en libération des souscriptions au nouvel emprunt a été définitivement écartée.

	Juill. 1914	Janv. 1919	Déc. 1919	M 4/2	S 7/2	M 11/2
Argentin 5 0/0 1909.....	503	486	670	850	870	840
Brsil 5 0/0 1889.....	72	62 75	79 50	89 25	...	84 50
Congo (Lots).....	71	92	97	88 75
Egypte unifiée.....	100	92 05	119	145 50	145	144
Espagne (Extérieure).....	92	95 55	173	211	...	210
Hellénique 5 0/0 1914.....	90	78	100	118	119	111
Italie 3 1/2 0/0.....	95	67 75	63 50	65
Japon 4 1/2 1905.....	85	83	132	148 50	150	147 25
Moroc 5 0/0 1904.....	515	460	480	472	490	...
Mexique 4 0/0 1910.....	71	57	57	...	66	68
Minas-Geraes 5 0/0 1907.....	461	372	398	381	...	397
Norvège 3 1/2 0/0 1904.....	85	71 75
Portugais 3 0/0 1 ^{re} série.....	64	56 15	...	63
— Tabacs 4 1/2.....	505	485	584	660	685	...
Russe 3 0/0 1891.....	73	38 50	29	30 50	29 75	34 50
— 4 1/2 1904-1909.....	99	48 75	34 50
— 5 0/0 1906.....	102	57 50	46	54
— 4 0/0 Cons. 1 ^{re} , 2 ^{es}	88	44	34 50	39	37 50	39 50
Serbe 4 0/0 1895.....	78	61	55	50
— 5 0/0 1914.....	86	69 70	60	50
Turc unifié.....	81	70	63 25	65 05	65 50	66 40

Docks, Eaux, Gaz, Electricité

	Juill. 1914	Janv. 1919	31 Déc. 1919	M 4/2	S 7/2	M 11/2
Docks de Marseille.....	426	432
Compagnie Générale des Eaux.....	2130	1553	1155	1195	...	1155
Gaz or la France et l'Etr.....	711	500	395
Electro Métall. de Dives.....	430	950	988	...	1175	1161
Electricité et Gaz du Nord.....	346	275	360	390	...	395
Thomson-Houston.....	673	759	880	912	938	950
Ouest-Lumière.....	138	109	88
Electricité de Paris.....	604	575	510	440
Téléphones.....	268	585	705	701	705	708
Eaux pour l'Etranger.....	275	230	...	165	160	...
— Minér. et Bains de mer.....	66	79	93	98	94	98
Electr. d'Indo-Chine.....	1005	1075	...	1040
Câbles Télégraphiques.....	149	447	614	605	614	605
Eclairage et Force Electr.....	997	770	730	...	710	740
Electricité de la Loire.....	370	340
Energie Industrielle.....	90	166	153	153	191	186
Est-Lumière.....	150	113	86
Gaz de Paris.....	276	203	172	...
Railways et Electricité.....	728	496	505	550	540	539

Les affaires de docks, d'eaux et de gaz sont toujours délaissées. Dans le groupe des valeurs d'électricité, il n'y a rien à signaler, si ce n'est l'émission au pair de 240.800 actions de 250 francs, à laquelle procède l'Union d'Electricité. Ces actions sont réservées par préférence, à raison d'une pour une aux actionnaires actuels, et de 5 pour 2 aux actionnaires de la Compagnie Générale de Distribution d'Energie Electrique.

Canaux et Transports

	Juill. 1914	Janv. 1919	31 Déc. 1919	M 4/2	S 7/2	M 11/2
Messageries Maritimes.....	79	321	682	697	677	...
Transatlantique ord.....	113	384	572	595	583	515
Suez.....	4865	5400	6450	7300	8050	7500
Chargeurs réunis.....	550	1574	...	19 0	1895	1895
Panama Obl. Bons à lots.....	113	171	...	190	188	190

Les valeurs de navigation ont été un peu négligées cette semaine. Signalons, cependant, la reprise des Messageries Maritimes, et les réalisations de la Transatlantique.

Mines, Métallurgie

Bien que le prix du cuivre métal ait été assez élevé cette semaine, nous trouvons les cuprifères irrégulières. Le Rio-Tinto est très activement traité à terme. Cuivre et Pyrites s'alourdit, Boléo est encore en hausse.

Le plomb continuant doucement son mouvement en avant, nous trouvons Penarroya avec une avance brillante.

Parmi les valeurs de zinc, Malfidano se tasse, un peu durant la dernière séance, tout en restant près de ses plus hauts cours.

Nos valeurs de charbonnages sont calmes et s'inscrivent aux environs de leurs cours précédents.

L'activité a été plus marquée cette semaine sur le marché de nos valeurs métallurgiques. Le Creusot projette l'acquisition de la majorité des actions de la Société des charbons et hauts fourneaux de Moravie. Châtillon-Commentry réunit le 26 mars une assemblée extraordinaire destinée à voter le doublement de son capital. Les Acieries de Longwy s'inscrivent en reprise avec droit valable jusqu'au 29 février, à la souscription des 30 000 actions nouvelles.

L'Electro-Métallurgique de Dives procédera prochainement à une émission de 40 000 obligations de 500 francs, afin de faire face aux dépenses nécessitées par l'aménagement des forces hydrauliques du Taurine dans la Creuse.

Le groupe des constructions navales est plus ferme.

	Juill. 1914	Janv. 1919	31 Déc. 1919	M 1/2	S 7/2	M 11/2
Association Minière.....	152	242	349	415	...	430
Aguilas.....	626	93	148	154 50	160	160
Boléo.....	718	783	845	910	950	998
Cuivre et Pyrites.....	022	315	318	344	342	331
Malfidano, jouiss.....	402	385	490	665	700	681
Métaux.....	1160	...	1195	1220
Penarroya.....	1380	1275	1420	1705	1810	1830
Seis Gemmes.....	314	204	218	...	220	234
Phosphates de Gafsa.....	877	1120	1429	...	1'00	1530
Acieries de France.....	659	929	853	985	995	1000
Longwy Acieries.....	1405	1300	1869	1895	1840	1930
Atel. et Chant de Bretagne.....	133	212	174	180	190	...
— de la Loire.....	1680	205	2495	2150	2275	2125
Chant et Atel de St Nazaire.....	1190	1920	1720	1728	1739	1800
Construct. de Levallois.....	130	155	139	...	142	142
— de Locomotives.....	...	750	735
— Mécaniques.....	308	311	325	325
Dyle et Bacalan, ord.....	260	582	450	570	...	500
Fives-Lille.....	918	1220	2710	2850	2850	3000
Forges et Acier. Nord et Est Longueville (Forges).....	367	320	2 05	...
Creusot.....	275	320	340	361	367	577
Arège.....	1912	2460	3380
Trefil et Laminoir du Ha re.....	482	660	559	680	760	769
Usine de Basse-Loire.....	233	220	217	241	230	242
Carvin.....	270	306	280	295
Courrières.....	70	540	65	...	655	650
Dourges.....	2800	2100	2011	1900	1920	1920
Lens.....	433	319	536	525	...	518
Maries 30 0/0.....	1340	132	1200	1210	1201	1263
Bor ord.....	214	322	375	386	464	460
Laurium.....	1615	890	1200	...	1359	1346
Mokta et Hadid.....	402	37	460	480	435	530
Nickel.....	2202	2700	3300	3505	3260	...
Rio Tinto, ord.....	1119	411	1155	1480	1530	...
Sosnowice.....	1730	1742	18 5	22 5	21 0	2300
Central Mining.....	1420	930	1075	1145	1145	1175
Lautaro Nitrate.....	215	205	475	570	63	590
Maphte Russe.....	257	247	100	670	660	653
...	480	280	426	...	460	...

MARCHÉ EN BANQUE

Fonds d'États, Provinces

	Juill. 1914	Janv. 1919	31 Déc. 1919	M 1/2	S 7/2	M 11/2
Argentin 6 0/0.....	90	105 30	93 75	239
Brazil 5 0/0 1914.....	20	87	99	132	132 50	129
Colombie 5 0/0 or 1908.....	405	407	435	430	490	...
Maranhao 5 0/0 or 1910.....	256	421	338	312	312	314
Roumain 5 0,0 1903.....	100	78 50	73

Métallurgie, Construction mécanique

	Juill. 1914	Janv. 1919	31 Déc. 1919	M 1/2	S 7/2	M 11/2
Détrich et Cie.....	142	274	280
Hartmann.....	480	350	372	456
Taganrog.....	545	218	283	345	...	363
Touta.....	1020	570	680

Mines de Charbon

	Juill. 1914	Janv. 1919	31 Déc. 1919	M 1/2	S 7/2	M 11/2
Albi.....	447	715	825	1498	1600	1650
Bruay.....	1300	2075	22 1	2300	2290	22 1
Nord d'Alais.....	45	48	85	82
Sbansl.....	28	36	56 0	93	116	...

Nos mines de charbon sont irrégulières.

Bruay finit en hausse après avoir subi, cependant, quelques réalisations. Albi continue son mouvement en avant en attendant son augmentation de capital.

Mines de Cuivre

	Juill. 1914	Janv. 1919	Déc. 1919	M 1/2	S 7/2	M 11/2
Cape Cooper.....	82	98	85
Chino Copper et Cie.....	211	237	402	508	508	503
Corocoro.....	15	65	73
Miami Copper.....	114	252	241
Mount Elliott.....	70	99	140
Ray.....	107	150	225	280	...	270
Spassky.....	70	49	53	61	...	68
Tharsis.....	166	144	163
Utah Copper.....	296	475	822	1060

Après quelques fluctuations, la fermeté domine à la fin de la semaine sur le marché des métaux à Londres. L'Utah, le Chino Ray sont bien tenues. Spassky se relève un moment, bien que rien ne lui fasse prévoir une reprise de son exploitation en Sibérie bolchevique.

Mines de Diamant, Or, Pétroles, etc.

	Juill. 1914	Janv. 1919	Déc. 1919	M 1/2	S 7/2	M 11/2
De Beers, ord.....	418	447	1247	...	1563	1485
Jagersfontein.....	85	83	27	334	352	332
Lena.....	58	40	47	64
Chartered.....	22	30	43	...	66	61
Crown Mines.....	158	65	137	208 50	259	252
East Rand.....	44	12	25 50	...	41 25	33 50
Geduld.....	32	52	126	148	169	175
Gold Fields.....	58	53 50	84 55	105	139	118
Modderfontein B.....	118	212	386	428	425	425
Mozambique.....	17	27	34	47	...	52 50
Rand Mines.....	156	89	172 50	210	271	250
Rose Deep.....	53	31	51	70
Tanganyika.....	53	158	138	155 50	163	157
Bakou.....	1670	1335	1652	2040	2040	2185
Lianosoff.....	430	285	341	470	...	517
Mexican Eagle.....	50	132	725	604	603	604
Steel Transport.....	...	180	520	707	...	655
Royal Dutch 1/10ème.....	...	22100	350 0	48 50	...	4540
Colombia.....	1730	1300	1585	2050	1900	1995
F. Wyoming, pref.....	101	149	277	...	290	293
— ord.....	42	62	162	161	178 50	170 50

La De Beers ordinaire, après avoir reçu une vive impulsion au moment de la liquidation de janvier, le départ de 3 francs dont les acheteurs ont bénéficié ayant démontré que le titre est rare à Paris, rétrograde rapidement et termine après avoir perdu toute l'avance récemment conquise. Par contre, Jagersfontein continue sa hausse.

La facilité avec laquelle on a pu faire la liquidation de janvier sur les mines d'or, grâce à des reports modérés, a poussé la spéculation à reprendre sur ces titres. Toutefois, nous les trouvons au cours des dernières séances assez irréguliers, et avec une légère tendance à la baisse. Crown Mines se soutient. Modderfontein B est gênée du fait qu'elle n'est pas cotée à terme, la Chartered après être montée à 66 rétrograde à 61. Tanganyika bondit à 170, puis subit de lourdes réalisations. La reprise du prix du cuivre lui a été favorable, mais l'insuccès de l'augmentation récente du capital et la perspective de réalisations éventuelles de ceux qui garantissent la souscription, empêchent qu'il y ait sur cette valeur un gros mouvement de spéculation.

Le groupe des pétrolifères s'est un peu calmé cette semaine. La chute de la livre sterling aux Etats-Unis a affecté la Royal Dutch et la Shell. Le groupe des Wyoming est ferme. Les pétroles roumains ont peu varié.

Valeurs diverses

	Juill. 1914	Janv. 1919	Déc. 1919	M 1/2	S 7/2	M 11/2
Chargeurs Français.....	969	2275	3995	3902	4000	4000
Caoutchoucs (Sté Financ.).....	75	276	301	349	375	380
Malacca Rubber ord.....	96	138	240	316	340	320
Padang.....	75	276	470	660	670	630
Ekaterine.....	630	6 0	2084	2120	2120	2140
Estrellas.....	149	111	236	270	297	274

Le marché des valeurs de caoutchoucs après avoir été très ferme au début de cette semaine, fléchit au cours des dernières séances. On a beaucoup spéculé sur la Financière et sur Padang; cette dernière termine après une perte d'une cinquantaine de points.

Aux mines d'argent, l'Estrellas après avoir été en reprise se calme et termine aux alentours des cours de la semaine passée.



BOURSE DE NEW-YORK

Cette semaine n'a pas encore été fameuse pour les porteurs de titres américains et il est assez curieux de constater combien cette contrée d'une vitalité si remarquable éprouve de difficultés à réaccorder les conditions de l'après-guerre.

Les discussions odieuses de la politique autour du traité de paix, les conditions du change américain vis-à-vis de l'Europe qui ont décidé celle-ci à restreindre ses achats, ont porté un coup réel à l'exportation américaine; de plus, les difficultés sans cesse croissantes entre l'administration, les organisations ouvrières et les Compagnies exploitantes, tant au sujet des tarifs, de la propriété et de l'avenir des grands réseaux, que des gestions industrielles ou minières, provoquent quelque inquiétude sur l'avenir de cette magnifique contrée que l'excès de sa richesse même conduit peu à peu vers des lendemains économiques assez obscurs.

Actions de Chemins de Fer

	1918 P. bas	1918 P. haut	1919 P. bas	1919 P. haut	Précédent	M 10/2
Union Pacific.....	109 3/4	137 1/2	119 1/2	138 1/2	120 1/2	113 1/2
Southern Pacific.....	80 1/2	110	91 1/2	115	98	90
Northern Pacific.....	81 1/2	105	78	99	77	69
Pennsylvania.....	43 1/2	50	41 1/2	48	41	40
New-York Central.....	67 1/2	84	65 1/2	83	68	66
Reading.....	70 1/2	96	74 1/2	93	74	66
Atchafson.....	81 1/2	99	83 1/2	104	81	77
Chicago Milwaukee St-Paul..	37 1/2	54 1/2	34 1/2	52 1/2	36	31
Baltimore and Ohio.....	48 1/2	62	30 1/2	55 1/2	31	29
Canadian Pacific.....	135 1/2	175	137 1/2	171	126 1/2	118
Chesapeake and Ohio.....	49 1/2	62	53 1/2	68	56 1/2	49
Delaware Hudson.....	100 1/2	119	91 1/2	116

C'est toujours le groupe des actions de railways qui paie les frais de la baisse et, malheureusement, lors des rares séances de raffermissement et de hausse, ce compartiment est toujours le dernier à se mettre en route et à regagner du terrain; il est vrai qu'on vient de publier une statistique suivant laquelle sur une capitalisation totale de 19 milliards de dollars environ, les railways des Etats-Unis accusent 5 milliards de dollars de recettes brutes, mais à peine 515 millions de dollars de profits réellement nets, c'est-à-dire à peine 2 3/4 pour cent de leur capitalisation totale; cette constatation n'est pas faite pour encourager les porteurs d'actions et même d'obligations américaines.

Actions Industrielles

	1918 P. bas	1918 P. haut	1919 P. bas	1919 P. haut	Précédent	M 10/2
United States Steel.....	86 1/2	116 1/2	88 1/2	115 1/2	102 1/2	97
Bethlehem Steel.....	60 1/2	96	55 1/2	107 1/2	93 1/2	87
American Telephone.....	90 1/2	109 1/2	96 1/2	108 1/2	99	95
Int. Harvester.....	104 1/2	121 1/2	110 1/2	149 1/2	126 1/2	117
General Electric.....	127 1/2	158 1/2	144 1/2	176 1/2	164 1/2	153
Int. Mercantile Marine, ord..	21 1/2	34	21 1/2	67 1/2	36 1/2	28
— préf..	83 1/2	125 1/2	92 1/2	128 1/2	93	80 1/2

La question du change toujours plus favorable aux Etats-Unis, et plaçant ainsi les acheteurs européens en face de difficultés de prix de revient sans cesse plus dures préoccupe grandement la plupart des exploitations américaines; l'U. S. Rubber (caoutchoucs manufacturés), l'International Harvester (machines agricoles), l'American Telephone, ainsi que la General Electric (matériel électrique) souffrent dans leurs cours des perspectives d'arrêt à peu près complet des commandes européennes pour longtemps. Il est vrai que la General Electric, qui augmente actuellement son capital de 50 millions de dollars, a pris des intérêts dans nombre d'affaires européennes, la Thomson-Houston, entre autres, ce qui lui permet d'envisager pour l'avenir des rendements avantageux de ces participations; l'International Mercantile Marine vient d'offrir 28 millions de dollars pour les 30 navires allemands actuellement au service officiel du Shipping Board.

Valeurs Cuprifères

Les fortes demandes et les besoins constants de l'Europe, après un petit arrêt de quelques jours, se sont fait de nou-

veau sentir sur les cours du métal; en outre, les chiffres de production sont favorables, ce groupe reste donc l'un des rares dont les perspectives demeurent excellentes à New-York. En décembre, les chiffres de production connus sont les suivants: Chino Copper, 3.388.000 livres, contre 3.249.000 en novembre, Utah Copper, 9 millions, contre 9.400.000, Ray, 3.000.008, sans changement.

	1918 P. bas	1918 P. haut	1919 P. bas	1919 P. haut	Précédent	M 10/2
Anaconda.....	59 1/2	74 1/2	54 1/2	78	58	55
Chino Copper.....	31 1/2	47 1/2	32 1/2	51	36 1/2	34 1/2
Ray.....	19 1/2	26 1/2	19	27	21 1/2	19
Utah Copper.....	71 1/2	91 1/2	65 1/2	97 1/2	73 1/2	69 1/2
American Smelting.....	73	94 1/2	61 1/2	89 1/2	65 1/2	59 1/2

L'Assemblée Générale des Actionnaires de la Banque de France

L'assemblée générale des actionnaires de la Banque de France s'est tenue le 29 janvier, sous la présidence de M. PALLAIN, gouverneur, qui a donné lecture, au nom du Conseil, du compte rendu des opérations pour l'exercice 1919. Le rapport des censeurs a été présenté par M. PETIT, industriel, ancien président du tribunal de Commerce de la Seine.

Les réserves d'or se sont accrues de 101 millions pour atteindre en fin d'exercice, 5.578 millions, dont 1.978 millions en dépôt à l'étranger.

Les présentations à l'escompte ont été de 15.704 millions, contre 14.589 millions en 1918. Le portefeuille d'effets prorogés, après une nouvelle diminution de 402 millions, s'est trouvé ramené à 626 millions.

En fin d'exercice, les avances temporaires à l'Etat s'élevaient à 25.500 millions et les Bons du Trésor français escomptés à des gouvernements étrangers à 3.755 millions. La circulation atteignait 37.275 millions.

A titre d'impôt sur les bénéfices de guerre, il a été prélevé sur les produits des avances à l'Etat et de l'escompte de Bons du Trésor français à des Gouvernements étrangers, 265.519.000 francs, qui ont été affectés au compte spécial d'amortissement, destiné, après couverture de certains risques exceptionnels de guerre, à l'atténuation de la dette de l'Etat. En fin d'exercice, ce compte s'élevait à 702.934.000 francs.

L'assemblée générale a élu censeurs, en remplacement de MM. DERODE et BAILLIÈRE, décédés, MM. PASCALIS, industriel, Président de la Chambre de commerce de Paris, et C. POULENC, Docteur ès-Sciences, industriel.

Elle a réélu régents: MM. RICHEMOND, industriel; MAILLET, banquier; Emile PLUCHET, agriculteur, Président d'honneur de la Société des Agriculteurs de France.

OMNIUM MARITIME FRANÇAIS

Les assemblées extraordinaires du 15 janvier ont ratifié les décisions de l'assemblée plénière du 2 décembre 1919 concernant l'augmentation du capital social. Celui-ci sera porté de 6.800.000 francs à 10 millions par l'émission de 12.800 actions de 250 francs sur lesquelles 10.880 seront offertes, le mois prochain, à 275 francs par préférence aux actionnaires actuels à raison de deux actions nouvelles pour cinq anciennes.

L'assemblée du 2 janvier a également autorisé le Conseil à contracter un emprunt de 15 millions. Ces deux opérations seront réalisées aux guichets de la BANQUE DE LA SEINE.

COMPAGNIE ALGÉRIENNE

Dans sa séance du 7 février, le Conseil d'administration a décidé qu'il proposerait à l'Assemblée générale des actionnaires, qui sera convoquée pour le 27 mars, de fixer à 60 francs le dividende de l'exercice 1919.

SAINT-LOUIS, SAN FRANCISCO 4 1/2 et 5 0/0 — AMERICAN SMELTERS — WATERWORKS — GEORGIA SOUTHWESTERN et GULF ET POUR TOUTES OBLIGATIONS AMÉRICAINES, — **L. GEX, 20, Rue Saint-Georges. — PARIS**

BANQUE INDUSTRIELLE DE CHINE

Société Anonyme au capital de 75.000.000 de francs

Siège social : 74, rue Saint-Lazare, Paris

EMISSION

de 150.000 actions ordinaires nouvelles de 500 francs nominal libérées de 250 francs, jouissance 1^{er} janvier 1920.

AU PRIX DE 665 FRANCS, SOIT 415 FRANCS NET

En vertu de l'autorisation qui lui a été donnée par l'Assemblée générale extraordinaire du 28 novembre 1919, le Conseil d'administration a décidé de porter le capital social de 75.000.000 à 150.000.000 de francs par l'émission de 150.000 actions nouvelles de 500 francs, libérées de 250 fr.

CONDITIONS DE L'EMISSION

A titre irréductible. — La moitié des actions est réservée aux anciens actionnaires, selon la répartition prévue par l'article 7 des statuts, soit à raison de une action nouvelle par quatre actions ordinaires anciennes et 12 $\frac{1}{2}$ actions nouvelles par action de fondateur avec attribution minima d'un titre à tout actionnaire, enregistré avant le 2 février 1920.

A titre réductible. — Le Conseil usant de la faculté qui lui est accordée par l'article 7 des statuts, a décidé de laisser, en principe, l'autre moitié à la disposition de la clientèle des Agences d'Extrême-Orient, le solde éventuellement disponible devant être réparti entre les porteurs de chaque catégorie d'actions dans la proportion fixée par les statuts.

Délai de souscription. — Les souscriptions sont reçues du 2 au 18 février inclus, au siège social, 74, rue Saint-Lazare, Paris.

Versements de souscription :

1^o 415 francs par action souscrite à titre irréductible ;
2^o 250 francs par action souscrite à titre réductible, le solde de 165 francs devant être versé à la répartition.

Les actions anciennes conférant le droit de souscription (certificats nominatifs et titres au porteur) devront être présentées à l'appui des souscriptions à fin d'estampille.

L'insertion légale a été faite au *Bulletin des Annonces légales obligatoires* à la charge des Sociétés financières du 2 février 1920.

Société Anonyme des Usines de Fabrication de Tubes et des Forges de Sosnowice

AVIS AUX ACTIONNAIRES

Emission de 37.500 actions nouvelles de 100 roubles nominal, jouissance 1^{er} juillet 1919, au prix de 266 fr. 65, créées en vertu de l'autorisation de l'assemblée générale extraordinaire du 6 décembre 1919 et de la décision du Conseil d'administration du 14 janvier 1920.

La souscription de ces 37.500 actions nouvelles est exclusivement réservée aux actionnaires anciens :

1^o *A titre irréductible*, à raison d'une action nouvelle pour deux anciennes ;

2^o *A titre réductible*, pour les titres restant disponibles après exercice du droit de souscription irréductible.

Le prix de 266 fr. 65 est payable :

1^o En totalité, à la souscription, pour les souscriptions irréductibles ;

2^o A raison de : 133 fr. 65 à la souscription et de 133 fr. à la répartition pour les souscriptions réductibles.

Des certificats provisoires au porteur seront délivrés contre remise des récépissés de versement et ultérieurement échangés contre des titres définitifs.

Les souscriptions sont reçues :

A PARIS et en FRANCE au CREDIT LYONNAIS et dans ses Agences du 12 février au 8 mars 1920 inclus. — Les actions anciennes conférant le droit de souscription devront être présentées à l'appui des souscriptions à fin d'estampillage.

Les publications conformes à la loi ont été faites dans le *Bulletin d'Annonces légales obligatoires* du 9 février 1920.

Les formalités prescrites par les textes concernant les émissions de valeurs mobilières ont été observées.

UNION D'ÉLECTRICITÉ

Augmentation de capital de 60.200.000 francs, par l'émission de 240.800 actions de 250 francs

Cette augmentation de capital a pour but de mettre à la disposition de la Société une partie des ressources complémentaires nécessaires à la réalisation de son programme.

L'Union d'Electricité se propose, pour satisfaire aux besoins industriels croissants de la banlieue parisienne, de construire une Centrale Electrique de 200.000 kilowatts équipée en unités puissantes et économiques, et dotée de tous les perfectionnements modernes, qui remplacera les usines déjà anciennes des secteurs et permettra de réaliser, outre les économies de personnel, une réduction de dépenses en combustibles évaluée par an à 200.000 tonnes.

Un droit de souscription par préférence est réservé aux anciens actionnaires.

Par suite d'accords passés avec les groupes industriels avec lesquels la Société a fusionné ou dont elle a racheté les usines, l'exercice du droit de préférence appartenant à ces groupes a été limité à 60.000 actions, en vue de faire participer le public, dans la plus large mesure possible, à cette entreprise d'intérêt national et de permettre le concours d'un groupe financier dont la Société a recherché la coopération pour assurer la réalisation de son programme. Ce groupe financier a pris ferme 20.100 actions nouvelles.

En conséquence, le montant des actions offertes en souscription publique par préférence ou à titre réductible est de 160.700 titres.

Le prix d'émission des actions nouvelles à souscrire est fixé au pair, soit 250 francs par action, payable à raison de 62 fr. 50 en souscrivant, et le reste, soit 18 fr. 50, du 28 avril au 5 mai 1920.

Les souscriptions sont reçues du 2 au 18 février 1920, dernier délai, dans les établissements ci-après : Banque de Paris et des Pays-Bas, Banque de l'Union Parisienne, Comptoir National d'Escompte de Paris, Crédit Commercial de France, Crédit Lyonnais, Société Générale, Banque Nationale de Crédit, Banque des Pays du Nord, Crédit Mobilier Français, Société Marseillaise.

Pour tous renseignements, demander le prospectus.

La notice prescrite par la loi a été insérée au *Bulletin des Annonces légales obligatoires* à la charge des Sociétés financières du 2 février 1920.

Compagnie Générale Transatlantique

AVIS AUX ACTIONNAIRES

Augmentation du capital de 60 à 81 millions de francs par l'émission de 140.000 actions ordinaires de 150 francs.

PRIX D'EMISSION : 350 fr.

Le versement sera effectué :

1^o En souscrivant..... Fr. 237 50
2^o A la répartition du 8 au 12 mars..... Fr. 112 50

Droit de préférence irréductible pour les actionnaires à raison de une action nouvelle pour quatre anciennes.

Les titres non absorbés par l'exercice de ce droit peuvent être souscrits par les actionnaires et tous autres souscripteurs à titre réductible.

Les actionnaires mobilisés ou en pays envahis, et par suite empêchés de participer à l'émission de 1917, ont pour l'émission actuelle des avantages spéciaux qui leur seront indiqués par les banques ci-dessous.

Souscription ouverte du 6 au 23 février 1920

aux guichets des établissements suivants : Banque Française, Banque de Paris et des Pays-Bas, Banque Nationale de Crédit, Banque Transatlantique, Banque de l'Union Parisienne, Comptoir National d'Escompte de Paris, Crédit Algérien, Crédit Lyonnais, Crédit Mobilier Français, Société Générale de Crédit Industriel et Commercial, Société Générale, Société Marseillaise, ainsi que dans les agences ou succursales de ces Sociétés, tant à Paris qu'en province.

L'insertion légale a été faite au *Bulletin des Annonces légales obligatoires* du 19 janvier 1920.



LE MOUVEMENT LITTÉRAIRE

LES LIVRES

La Défense de Tartufe, par MAX JACOB. (Société Littéraire de France.)

Un homme vit à Montmartre. Là, le Sacré-Cœur s'élève au-dessus des maisons de nuit. Les amis avec qui Max Jacob brûla sa jeunesse sont partis. Ils sont descendus dans Paris pour gagner leur vie et recueillir leur gloire. Lui est demeuré. Il économise sa solitude, dans son petit logis ou dans la basilique. Il peint et il vend de charmants tableaux. Il écrit et il publie des recueils de petits contes, de fables, de poèmes en prose et en vers. Il publiera des comédies. Il a beaucoup d'amis friands de son esprit. Mais tout cela est un malentendu.

Seul à Montmartre et même ailleurs, Max Jacob est un homme. Il a bu sa jeunesse comme un poison. Quelle fadeur sur les lèvres. Un corps cautérisé par les désirs.

Ces désirs, qui étaient devenus de plus en plus âpres, un beau jour vinrent à bout de cette chair qu'ils tourmentaient. Ils l'anéantirent, au moins pour des moments de répit. Epurés, ils s'élançèrent.

L'homme qui a une puissante sensualité fait preuve par là d'imagination. A l'âge mûr, il peut créer Dieu, comme il a inventé des amours, des corps.

Dans les délires de Max Jacob, l'esprit veillait. Il attendait son heure avec insistance. A son tour de connaître les étreintes, l'assouvissement, et les ivresses et les rêves complaisants.

Cet homme, qui pousse la charité jusqu'à ne pas vouloir que soient méchants les mots d'esprit qu'il fait sur l'exécrable sottise de son prochain, cet homme est plein d'un tendre amour. Il n'a trouvé personne qu'un Dieu à qui le donner.

Dans sa douleur, plutôt que dans les drogues, il a trouvé le pouvoir d'hallucination. Il a vu Jésus. Il est devenu chrétien.

Non sans difficultés. Car qui est le vrai chrétien ?

Peu importe. Max Jacob raconte son aventure, sa conversion. Ce sont des méditations très courtes, entrelacées de brefs poèmes. Ceux-ci sont pleins de grâce, une grâce à la fois précieuse et relâchée. Max Jacob tient à courir tous les risques. Il joue avec toutes les vieilleries ; il ne détourne la tête d'aucune odeur faisandée. Il joue avec son esprit et ne craint pas le coq-à-l'âne le plus effronté. Il ne prive son lecteur d'aucune coquetterie. Il ne résiste pas au plaisir de lâcher maintes scabreuses plaisanteries qui feront douter, au moins les grognons, du sérieux de sa foi. Il s'abandonne au rythme jusqu'à jouir de sa facilité. Le dernier stu-

péfiant dont il aura usé, ce sera la terrible fascination de la rime.

Ailleurs, la plus fine observation. A dépister le péché, qui se camoufle subtilement, l'esprit s'aiguise. A ce jeu, Max Jacob excelle. Dans une série d'« Examens », il furette dans tous les coins de son âme et met la main sur toutes sortes de curieux péchés véniels.

Mais on ne peut s'y tromper. Alors que si souvent il paraît s'amuser, avec une malice diabolique, à mille gamineries psychologiques, il est, en son for intérieur, obsédé par la présence du péché mortel. Il y a, au fond de cet homme, qui s'acharne à être doux et modeste, une fureur sensuelle. Max Jacob est un grand pécheur. Il l'est essentiellement et intimement, en chair et en esprit. Le souvenir de la volupté fermente dans son imagination et une terrible ironie se glisse dans l'analyse, qu'il parachève minutieusement, des motifs de sa foi.

PIERRE DRIEU LA ROCHELLE.



Bob Bataillonnaire, par Pierre Mac Orlan (*Albin Michel, éditeur*).

Un humoriste n'est pas loin d'être un moraliste. Quand M. Pierre Mac Orlan, chercheur d'îles et cambrioleur de nuages, envisagea les solides réalités d'un roman sur Bob et sur son bataillon, — un bataillon d'infanterie légère d'Afrique, — il le fit en toute netteté d'analyse et même de bon sens ; il le fit bien. Peut-être l'humoriste sait-il pousser sa fantaisie d'autant plus loin du réel qu'il aperçoit et juge avec plus d'exactitude les rapports dont est fait ce réel ? On pourrait trouver à ceci des raisons presque géométriques. Pour nous en tenir à M. Pierre Mac Orlan, nul ne sait mieux s'évader dans le rêve, nul ne sait mieux voir ce qui se passe autour de lui. Il est très poète et très intelligent, à la même ligne, et dans le même mot.

Ce rêveur avisé sait qu'un lieu militaire n'est pas un lieu imaginaire. Le lieu militaire, il convient de le parcourir d'un pas assuré, et sur des semelles garnies de clous. Or, il s'agit ici de la vie militaire de Bob, ce Bob que vous connaissez déjà, par M. Francis Carco et par Mme Jeanne Landre. M. Pierre Mac Orlan, qui a fait la guerre, a mis des clous à ses semelles d'homme de lettres, pour se promener dans la caserne de Bob. Mais, quelle caserne ! Ce fut la plus vaste de toutes, celle des tranchées, boyaux, *no man's land* et cantonnements d'arrière..., cantonnements par quoi elle redevenait une vraie caserne, avec figuration traditionnelle, cris, sanctions et, aussi, relative sécurité.

Donc, Bob a fait la guerre et M. Pierre Mac Orlan l'a accompagné. Dieu me garde d'insinuer que M. Pierre Mac Orlan a servi dans les « Joyeux » ! Sa fantaisie est grande, en littérature ; mais il vous le

dira lui-même : le fantaisiste littéraire est un homme de coin du feu, dont le casier judiciaire est vierge. Il n'y a pas d'exemple qu'un bon auteur de romans d'aventures ait subi des condamnations. Donc, l'infanterie légère d'Afrique était fermée à M. Pierre Mac Orlan. Mais l'infanterie, tout court, lui était ouverte. Ayant embrassé, durant les quelques ans, mois et jours de la dernière guerre, l'intéressante carrière qu'elle lui offrait, M. Pierre Mac Orlan, qui portait, si je dois en croire ce livre, le pseudonyme de Buridan, fit la rencontre de Bob, versé dans « la biffe » pour des raisons réglementaires. Et par là, il put connaître bien des choses.

Il constate d'abord que si Bob est Bob, le Bob dont Mme Landre et M. Carco nous ont dit les premières années, il devient, en une large mesure, un nouveau Bob. Ne dites pas, ne dites jamais que le régiment ne forme pas la jeunesse ! Et les Bat' d' Af' forment à merveille une certaine jeunesse. Ce Bob que vous voyez ici est moins incertain et moins inquiet ; il pénètre mieux le sens des choses et s'aperçoit que le vaste monde ne se limite point aux bars de Montmartre et aux trottoirs du Sébasto. Il s'aperçoit en même temps que les jeunes hommes de son genre ne sont pas les seuls capables d'y jouer un rôle, et n'y ont peut-être pas le rôle le meilleur. Toute jeunesse a des illusions à perdre... La compensation, c'est qu'ensuite on sait mieux où on va. Bob sait d'autant mieux où il va qu'il n'a plus à en décider. A la bonne heure ! Une... deux... l'exercice est une belle chose. Après l'exercice vient la guerre, laquelle est aussi une belle chose, à en croire diverses personnes qui ont pris la précaution de se placer à bonne distance pour admirer le tableau.

Bob goûte sa part de ces belles choses, et il y prend tout le plaisir qu'un homme raisonnable peut y prendre. Cependant Bobette continue d'exercer sa profession. Elle l'exerce avec une bonne volonté tenace, un consciencieux entêtement que traversent les inévitables foucades féminines. Foucades qui font hausser les épaules à tout homme pondéré et « à la page » ! Or, Bob est de plus en plus « à la page ».

Bob hausse les épaules, M. Pierre Mac Orlan hausse les épaules. « Dire qu'il y a des millions et des millions de coups de godasses dans le c. qui se perdent faute d'emploi ! » C'était la seule réflexion à faire.

Tout s'arrangera, au surplus. Bob retrouvera Bobette, l'amour de Bobette, l'argent de Bobette, le ménage avec Bobette. Le lecteur a, du moins, le devoir de le supposer.

Ce livre est moral : la raison y triomphe du caprice. N'ai-je pas dit qu'un humoriste est, peu ou prou, un moraliste ? Un moraliste amer, plus proche de Chamfort que de La Fontaine, un janséniste de la vie irrégulière, M. Olier à Montmartre.

J'attends de M. Pierre Mac Orlan un livre de *Maximes*, pour beaucoup plus tard, pour le temps où il sera lieutenant-colonel dans la réserve de l'armée territoriale (et nous y servirons tous, alors, jusqu'à soixante-cinq ans).

R. DE LA VAISSIÈRE.



MECS DU RIF, par René Hugues. — L'OR, L'ENCENS, LA GLOIRE, par Maurice Gaillard (*La Maison Française d'Art et d'Édition*). — POÈMES PRIMITIFS, par Loys Labèque (*Albert Messein, éditeur*). — LES HÉSITATIONS DE L'INGÉNIEUR MAREL, par Louis Daney (*L'Édition Française Illustrée*). — LES ECORCHÉS, par Lucien Maucourt (*Eugène Fasquelle, éditeur*).

Je suis peu suspect d'académisme. J'aime Jehan Rictus et ses *Soliloques du Pauvre*, point écrits, certes, pour jeunes filles, mais où s'élançait et vibrait une pitié souvent déchirante, qui a préservé Jehan Rictus de l'Académie Française, à quoi la creuse et tapageuse *Chanson des Gueux* prédestinait Jean Richepin. Aussi suis-je très à mon aise pour dire tout le mal que je pense de *Mecs du Rif*.

Le naturalisme le plus bas et le plus facile, d'ailleurs purement verbal, et plus encore que verbal, verbeux, n'arrive pas à farder le vide incurable de ces poèmes soi-disant « de guerre », qui s'essoufflent à atteindre à l'Art en accumulant tous les clichés de la langue verte.

M. René Hugues n'est donc ni un poète ni un artiste, sa pensée (?) est purement officielle, ses *poisses* sont aussi bien pensants que des abonnés de l'*Echo de Paris*, il n'aura donc même pas à parcourir la si brève évolution de Jean Richepin, son maître. Il est arrivé au port et, après ce Grand Guignol, cette outrance artificielle (qui, dans les saynètes ou dialogues finaux de *Mecs du Rif*, mêlent le ridicule à l'odieux), j'attends de lui une œuvre de tout repos, qui le réhabilitera expertement aux yeux des gens de bien.



De l'Or, de l'Encens, de la Gloire, intitulent une série de poèmes de forme honnêtement classique, mais d'inspiration inconsistante. Ce titre, d'ailleurs, est un diagnostic. M. Maurice Caillard excelle à délayer dans le ronron facile de l'alexandrin tous les lieux communs catalogués comme poétiques. La sauce est claire et le rôt inexistant. Des images, tombées dans le domaine public depuis plusieurs générations, ne parviennent pas à colorer ces poèmes qui, à l'encontre de *Mecs du Rif*, sont discrets et n'offensent en rien le minimum de goût dont est susceptible le plus déshérité des lecteurs.



Le successeur de la librairie Vannier, arsenal symboliste, devait à sa gloire passée d'éditer les *Poèmes Primitifs* de M. Loys Labèque. Celui-ci est, en effet, un symboliste (ce qui est assez sympathique), mais attardé, au point de s'évader très exceptionnellement des grandes ombres de ceux qui triomphèrent en cette fin si riche du siècle dernier.

M. Loys Labèque a trop lu et trop admiré Laforgue, Verhaeren, Gustave Kahn, Verlaine aussi et Rimbaud ; le goût lui en est resté et il n'a pu encore s'évader des hantises que ces poètes ont déclanchées en lui. Cela même en est criant. Un sonnet s'appelle *Palais Nomade*, un autre chante.

Nous n'irons plus vers les lointaines Palestines,
Nous n'irons plus sur les Bosphores flavescents...
Ni pour charger d'eunuques blancs nos brigantines,
Ni pour effeuiller nos prurits efflorescents.

Ajoutez à cette quincaillerie de mots périmés, nombre de pièces lunaires et pierrotiques, tout à fait « Laforgue », le mot « Horizon », très souvent au pluriel

qui revient sous sa plume comme il revenait sous celle de Verhaeren et vous comprendrez qu'il faille attendre de M. Loys Labèque, qu'il dégage plus complètement des limbes de son érudition, qui est de haut goût un tempérament indéniable, mais encore prolix, bavard et inaffirmé, sauf en quelques beaux vers tels que

Mon Sacré-Cœur, entré au Couvent

Ou bats la Haine à coups de sang !

qui jaillissent comme des promesses dans le cours souvent morne de ses poèmes.



L'hiver 1913, l'ingénieur français Marel s'embarque pour le Mexique. C'est un Français médiocre, salace, mais sentimenteux. Guadelupe de Medinas, Mexicaine luxuriante et aromatique le capte sur le paquebot et durant 150 pages, c'est dans un décor maritime, *La Femme et le Pantin*. Marel, toujours vierge, arrive au Mexique. Descriptions à grand renfort de dénominations géographiques. Malgré le pittoresque, Marel s'obstine dans ce qu'il croit son amour, mais découvre les races et le patriotisme grâce à un Andalou immigré qui, fièrement, méprise Mexicains et Yankees. Il comprend alors que Mme de Medinas est insipide et énerve hors la sensualité et dans une excursion lyrique au Popocatepetl, découvre qu'il aime Paule Sarclé, institutrice des enfants de Medinas, parce qu'elle est Française, pauvre et spirituelle.

Puis la guerre est déclarée, *Les hésitations de l'ingénieur Marel* cessent (enfin ! ! !), le couple s'embarque et Paule Sarclé devant la rive mexicaine qui s'enfuit, reçoit sur le front un chaste baiser.

Sans commentaires, n'est-ce pas ? Pourtant, il me faut signaler, pour la joie du lecteur, la perle cueillie (page 208), alors que M. Daney faisant évoquer, par Paule Sarclé, le Popocatepetl, réédite ingénument le mot fameux de Monsieur Perrichon.

« Le coup d'œil doit être fantastiquement beau, dit la jeune fille. On doit se trouver tout petit devant le chaos gigantesque de la Cordillère. »

JEAN BERNIER.



LUCIEN DESCAVES : *L'Imagier d'Epinal*. (Ollendorff.)

Entre l'auteur, âpre, puissant, sombre et mat des *Emmurés*, et celui, pieux, attendri, lent et minutieux, de *L'Imagier d'Epinal*, est il tant de différence ? Que non pas ! Dans l'un comme dans l'autre de ces deux ouvrages, on distingue, en effet, une même affection pour la figure humaine, une même application, on dirait d'hagiographe, à circonscrire, avec une rugueuse rigueur, un sujet simple, net, franc, un même souci d'aller prudemment, sûrement, du corps à l'âme, du dehors au dedans, une même patience enfin, et une même probité dans le labeur accepté. M. Lucien Descaves, visiblement, aime son métier. Et, qui plus est, il le respecte. C'est un homme de lettres dans la pleine acception de ce terme trop généreusement galvaudé. Et l'on doit avouer que la race s'en fait rare.

Aujourd'hui, M. Descaves entreprend de nous conter l'histoire de l'imagier Georgin qui vécut à Epinal au début du siècle dernier. Il faut louer très haut l'art sobre, ferme et plein avec lequel M. Lucien Descaves a dessiné cette figure d'ouvrier passionnément attaché à sa tâche. Très délibérément, il adopta la méthode même qui fit la gloire de saint Athanase et de

tous les écrivains qui, à sa suite, entreprirent de célébrer, dans un but apologétique, les vertus des saints et les miracles par eux accomplis. Il accumule les détails humains, qu'à dessein il choisit parmi les plus minces, les plus simples, les plus humbles et les plus humiliés. Puis, brusquement, il les gonfle, les grossit et les investit de dignités symboliques. M. Descaves a, comme peu de ses contemporains, le sens de la valeur humaine. Sens très chrétien et qui, survivant en lui par miracle, fait avec son athéisme affectueux et bougon un ménage paradoxal.

A lire M. Descaves, on se convainc que les définitions aux limites desquelles on voulut trop souvent faire tenir l'effort naturaliste sont déjà frappées de caducité. Le goût du symbole n'est pas davantage absent de cette œuvre que de celle de M. Céard. Il est un point où tous les labeurs esthétiques viennent converger pour peu qu'ils aient été honnêtement poursuivis. M. Paul Claudel y atteint quelquefois et Marcel Schwob lui-même. Quelquefois, disons-nous, c'est-à-dire aussi souvent que M. Gustave Geffroy ou M. Henri Bachelin.

GUSTAVE-LOUIS TAUTAIN.



ECHOS ET ON-DIT DES LETTRES ET DES ARTS

Le Chant du Rossignol, nouveau ballet de M. Stravinsky, a fait couler beaucoup d'encre et encore plus de salive. Quelle « première » agitée ! *L'Académie Nationale de Musique et de Danse* n'en revenait pas ; les abonnés non plus d'ailleurs. On était loin de l'habituel et alimentaire *Faust* de Gounod !



L'empereur de Chine (le superbe et hiératique M. Grégorieff, régisseur de la troupe) bénissait infiniment la cour, le rideau tombait, se relevait, tombait, se relevait. Tonnerre d'applaudissements et contrepoint de quelques sifflets vite étouffés ! Couronnes ! couronnes !

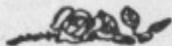


Sur le plateau, c'était dramatique. Tamar Karsavina, rossignol arachnéen, avait manqué son entrée, sa fameuse entrée dans le nid porté par quatre figurants. Elle était descendue en retard de sa loge et avait dû bondir de plein pied en scène. Catastrophe, sanglots, larmes ! Tout, heureusement, était terminé par le champagne d'honneur et la charmante danseuse avait retrouvé son sourire.



Dans la salle on papotait ferme ; on discutait dissonances, génialité, fumisterie. — Avez-vous remarqué, disait l'un, ces grincement rituels qui accompagnent la sortie solennelle du Fils du Ciel tombé du haut mal ? — C'est, m'a-t-on dit, pour rappeler que, en cas de mort de l'Empereur, les Chinois, pour démontrer leur deuil infini, leur désarroi total, ne graisseraient plus les moyeux du char funèbre porteur de la dépouille sacrée. Tout, en effet, doit être alors à l'abandon, signe d'une douleur sincère.

Un autre faisait un mot. — Musique bolchevik, vous dis-je. — La Mort qui, au deuxième tableau, épie l'Empereur dans son lit, est vêtue d'un maillot couleur minium, de voiles couleur minium; c'est tout un symbole, Mōssieu! La Mort Rouge, vous dis-je.



Sait-on pour finir le nombre de répétitions qu'exigèrent la mise en scène et la chorégraphie du *Chant du Rossignol* — *Soixante-dix*; pas une de plus, pas une de moins. Cela doit faire réfléchir les incrédules.



LA SEMAINE ARTISTIQUE

Des Indépendants au Louvre

Le sculpteur Jacques Lipchitz, en même temps que se prolonge une exposition particulière de ses œuvres, occupe au Salon des Indépendants une place importante. Il y expose trois figures de pierre : *Pierrot*, *Liseuse*, *l'Homme à l'accordéon* dont l'un des plus beaux éloges qu'on en puisse faire est de dire qu'après avoir parcouru la loge des sculpteurs au Grand-Palais, c'est aux figures de Lipchitz qu'il faut revenir pour dégager de l'exposition collective son sens complet, sa vraie leçon. L'œuvre de ce créateur volontaire, qui raisonne sans systématiser, qui, sachant consentir au sacrifice, ne rompt pas avec toute humanité, garde intacte cette part d'effusion, dirai-je, qui donne sa riche noblesse à des ouvrages plus près de l'art de Rodin; ceux de Maillol ou du généreux Joseph Bernard, par exemple.

Le plus prudent des artistes méditants veut aussi demeurer, s'il y consent, le plus abandonné. Il sait le poids écrasant de la rançon des certitudes. Un peintre cubiste, un de ceux que j'ai le plus âprement défendus — jusqu'à ce triomphal Salon de 1920 qui imposa à M. Jean-Louis Vaudoyer de présenter aux lecteurs de *l'Echo de Paris* les cubistes ainsi que des réformateurs classiques — ne disait-il pas, aux environs de 1914, à une aimable artiste, prodiguant les trésors d'une grâce souple et spontanée : « Que cette fraîcheur du sentiment s'éteigne, commence de s'éteindre; ne seriez-vous pas bien aise de posséder une certitude? »

Sans doute. Toutefois — et surtout à l'instant que ce qui choqua si fort n'est presque plus discuté — on peut redouter que cette certitude ne soit plus, pour quelques-uns, rien qu'une commodité, que le système soit une prison peu favorable aux élans, à l'effusion, aux libres joies de la découverte en ses féconds périls.

La raison de Lipchitz ne prend pas une assurance dont le sentiment fait les frais. A la mesure de son œuvre, on discerne par où et par quoi l'héroïsme d'un Brancusi touche à l'absurde, et je voudrais faire, de toute ma sympathie, entendre à Brancusi ce qu'il y a d'héroïsme de la part de Jacques Lipchitz à refuser l'héroïsme de Brancusi. L'œuvre de Lipchitz nous apprend encore que l'art d'Archipenko dément naïvement les intentions qu'il ne nous laisse pas ignorer.

Au regard de trop d'amateurs que la lecture de *l'Echo de Paris*, dont chaque article est une espèce de Révélation, soumettra sans plus de discussion à l'art moderne, Lipchitz et Archipenko sont des cubistes. Ils ignoreront que les pièces anciennes, nombreuses, que

Lipchitz dérobo à leur curiosité et ne montre, pour préciser la suite de ses recherches, qu'à de rares amis revenus d'un long voyage autour de l'Art, sont les seules qui justifieraient la volonté d'Archipenko. Or, Lipchitz les condamne au secret de l'atelier. Elles sont bien de cet âge où nous dûmes nous insurger contre la tyrannie de maîtres charmants entraînant, par le dédain des formes vivantes, des volumes en leurs rapports, peinture et sculpture hors de leurs voies, ne laissant aux disciples imprudents d'autre issue que celle d'un art décoratif, séduisant mais artificiel.

De cette époque, Lipchitz n'a retenu que le souvenir attendri de ses élans les plus purs, et c'est ce qui l'a protégé contre le maléfice du système. Cherchant plus loin, plus profondément qu'aucun autre, son secret, avec des ouvrages théoriques qu'on pourrait placer à côté du bois taillé qu'expose Brancusi en 1920, Lipchitz ne cessa pas un instant d'aspirer au retour en ces régions, spirituelles encore mais déjà terrestres, où l'homme dispose des Nombres, sur le seul plan où ils ne le terrassent jamais.

Cette qualité des maîtres, et dont on fait fi parce que sa simplicité se confond pour les naïfs avec la vulgarité, la *patience*, Jacques Lipchitz la possède au plus haut point.

Parmi les cubistes, qui furent surtout peintres et dessinateurs, Jacques Lipchitz est l'un des très rares sculpteurs et déjà en position d'influencer la statuaire de cette école. Il peut même fournir à un artiste comme Laurens, qu'on aperçoit pressé de rejeter le harnois étroit du système, l'argument de son salut, sans qu'en soit réduite la personnalité très vive de Laurens.

J'ai, dans la *Jeune Sculpture française* (livre bien incomplet d'un écrivain de bonne volonté, seul devant le problème de la statuaire moderne) dit que les monuments du siècle n'étaient trop souvent, au moins jusqu'à la fin du règne de Rodin, rien que des objets d'art. Les ouvrages de Lipchitz, polis par la grâce, font cependant, et enfin, crouler l'étagère. Leur importance dépasse déjà celle des pièces de collection et ils n'enfoncent pas trop tôt les portes du Musée.

J'imagine le Temple moderne (j'entends un édifice bourdonnant de vie utile, ouvert au culte des œuvres publiques) que nous eût donné la collaboration de Jacques Lipchitz et de l'architecte Duchamp-Villon!

Si nous vîmes trop longtemps dans les ateliers de statuaires trop de sculptures de peintres, Lipchitz (qui aux heures d'étude ne demande aux moyens du peintre qu'une possibilité de contrôle des plans, des profondeurs associées) ne nous montre que d'authentique sculpture.

Les pièces qu'il en montre aux Indépendants réjouiront Picasso et André Derain (1), sculpteurs s'il leur plaît, l'Animateur et le Régulateur; l'un, créant sans repos; l'autre, méprisant cette vaine conscience qui ne se livre pas à la passion, jusqu'au drame.



En attendant la réouverture complète du Louvre entièrement remanié, le public vient d'être admis à admirer un certain nombre d'œuvres anglaises et de maîtres français du XIX^e siècle, réunis dans les anciennes salles des dessins. Ce sont des salles médiocrement

(1) L'œuvre sculpturale d'André Derain est si importante, ses vues sur la statuaire sont si originales et si justes que j'ai dû consacrer à ce peintre un chapitre de *La Jeune Sculpture Française*.

éclairées, parmi les plus certainement obscures en ce Louvre où l'architecture du second Empire ménagea si peu d'issues à la lumière.

C'est d'autant plus à regretter qu'au Louvre remanié par des conservateurs plus sensibles, le Bitume n'est plus roi. Avec la Couleur, la Forme reprend ses droits : Louis XIV est enfin obéi et les « magots » n'enveloppent plus de leurs fumées les radieuses conceptions italiennes. Mais Louis XIV a terriblement failli attendre ! La guerre seule a favorisé cette transformation du Musée, où il y a encore tant à améliorer ; où il y a encore tant de courage à prouver en reléguant, là où il faut, de fameuses médiocrités défendues contre le goût suprême par le fétichisme populaire.

M. Thiébaud-Sisson déplore que Reynolds soit représenté par un pauvre *ersatz*. Quant à Jean-Gabriel Lemoine, il m'écrit pour préciser sa pensée. S'il a soutenu que, dans la grande galerie, l'on n'accorda une tribune au Greco rien que par sacrifice à la mode, il entend qu'il fallait au Louvre un Greco à tout prix et qu'on n'en possédait pas de meilleur... Ainsi prend sa force la critique de notre excellent confrère. Le Greco du Louvre peut, cependant, beaucoup livrer aux jeunes peintres capables de réflexion ; surtout s'ils « interrogent Greco » après avoir médité devant l'Atelier de Courbet.

Ingres, Delacroix, Géricault, Corot et sa *Danse des Nymphes*, Courbet encore, avec sa puissante *Baigneuse*, Decamps, Daumier, Manet. Un choix ; arbitraire comme tous les choix. Telle est la collection française.

De nombreux amateurs me pressent de leur dire si jamais Prudhon sacrifié sera rendu à l'honneur. Comment les satisfaire ?

ANDRÉ SALMON.

LES ARTS APPLIQUÉS

L'AMEUBLEMENT EN ROTIN

Le meuble en vannerie, cantonné au vestibule ou au jardin tant qu'il n'est pas sorti d'une fabrication grossière en osier ou en bois de châtaignier, a singulièrement monté en grade depuis qu'il emploie le rotin et qu'il fait appel à des formes rationnelles et élégantes. Malheureusement, ces fauteuils et ces canapés d'une solidité à toute épreuve, dont nous apprécions le confort et la propreté dans les halls et les salons d'hiver des grands hôtels, ces chaises aux nuances vives qui égayaient les terrasses des cafés, ces tables, ces meubles de coin, ces chaises longues, qui font la joie de nos villégiatures en mer ou en montagne, tout cela provenait, avant la guerre, d'Allemagne, d'Autriche, de Belgique, d'Amérique. La France était reléguée au cinquième ou sixième rang pour l'industrie de la vannerie.

Cependant l'Indo-Chine produit en abondance le rotin ou canne (*calamus* pour les botanistes). Les indigènes l'utilisent depuis longtemps pour les constructions de ponts, l'ameublement. Ils en font d'ingénieux véhicules et même des accessoires de navigation. Mais il en est du rotin comme de l'alfa algérien que nous laissons transformer en pâte à papier par les Ecossais. Nous ne savons pas tirer parti de nos richesses coloniales.

Quels précieux matériaux cependant nous négligeons ! Le rotin arrive de son pays d'origine à l'état brut. Les tiges lavées et nettoyées de leurs débris de feuilles, classées suivant leur couleur et leur diamètre, sont découpées à la machine. La moelle est réservée pour les ouvrages de vannerie délicats. L'écorce, planée et réduite à une épaisseur uniforme, sert à garnir les chaises ou à fabriquer des nattes. Rien ne se perd du précieux bambou.

On s'est préoccupé depuis longtemps de ramener en France l'industrie artistique du rotin. En 1907, le gouvernement a fondé à Fay-Billot, dans la Haute-Marne, la première école d'osiericulture et de vannerie (il en existe plus de vingt en Allemagne et en Autriche). Depuis, on m'assure qu'il s'en est ouvert une au Mans. Mais les règlements de ces écoles les empêchent, sans doute d'exposer les travaux de leurs élèves, en sorte qu'il nous est impossible de juger des résultats obtenus. A Fay-Billot, l'enseignement comportait avant la guerre, trois ateliers, insuffisants pour les élèves venus de tous les points de la France. Ils constituaient un enseignement à trois degrés : *grosse vannerie* (malles de voyage, paniers de bouchers et d'épiciers, articles de laiterie, emballages, etc.) ; *vannerie fine* (porte-parapluie, pèse-bébés, corbeilles à ouvrage, corbeilles à pain, etc.) ; *vannerie de fantaisie et de luxe* (meubles de véranda, de jardins d'hiver, de bains de mer, ameublements de poupées, fauteuils d'enfants, corbeilles à pain, etc.) ; *vannerie de fantaisie et de luxe* le *Livret de l'Enseignement technique* de 1913.

On aime cependant chez nous le meuble en rotin. La clientèle des grands magasins, qui lui ont ouvert leurs rayons, les trouve légers, solides, élégants, capables avec leur nuance ivoirine de s'harmoniser avec tout décor et susceptibles de se prêter à des garnitures pimpantes de cretonne ou de toile de Jouy. A leur tour, les artistes décorateurs se sont laissés tenter par cette belle et souple matière, et les salons nous ont montré à plusieurs reprises de jolis modèles de meubles, comme ceux de Mme Le Meilleur et des jeunes architectes du *Home decor* qui avaient exposé, en 1917, au Pavillon de Marsan, combinés parfois heureusement avec des broderies en raphia, où Mme S. de Lignereux, Mlles Berthelot et Plainemaison excellent.

Le plus curieux, c'est qu'en achetant du rotin, nos belles Madames ne songent pas un instant qu'elles rendent hommage à l'art moderne. Les formes leur semblent toutes naturelles parce qu'elles n'en peuvent guère imaginer de mieux appropriées à la matière. J'ai sous les yeux les modèles d'une maison étrangère qui, j'en suis convaincu, écoulait chez nous un stock considérable avant la guerre. Ces meubles n'ont aucun style. Ils se contentent de répondre admirablement à leur destination et ils sont charmants. Dans le même recueil (qui remonte à 1910) une maison lyonnaise a voulu réaliser en rotin un canapé Henri II, une banquette Renaissance, des sièges japonais. Elle n'a atteint qu'à la bizarrerie et au mauvais goût. Quelle leçon !

Il paraît que pendant la guerre la fabrication du rotin a pris en France un développement intense. Un certain nombre de spécialités créées en vue de l'armement (claires, enveloppes d'obus), lui ont assuré de très importants débouchés. Maintenant que nous sommes en paix — on nous l'assure, du moins — qu'attend-on pour nous livrer du meuble en rotin exécuté en usine ? Voilà un remède tout trouvé à la crise de l'ébénisterie.

HENRI CLOUZOT.

La Société de l'Art à l'Ecole ouvre un concours de décoration scolaire. Sujet du concours : Composition de frises au pochoir et de galons destinés à décorer un préau d'école, une salle de petite école rurale, une salle de classe spéciale (sciences naturelles, lettres, dessin, bibliothèque, etc.).

La marquise Arconati-Visconti vient de donner deux millions à l'Université de Paris pour créer un Institut d'histoire de l'art et d'esthétique.

Les bâtiments s'élèveront au coin de l'avenue de l'Observatoire et de la rue Michelet et recevront la magnifique bibliothèque antérieurement donnée à l'Université par M. Jacques Doucet. On sait qu'à l'heure présente, c'est la plus belle série de documents relatifs aux Arts industriels qui existe au monde.

Le Maroc demande à la France de la porcelaine et de la faïence. Que nous a-t-on donc montré au Pavillon de Marsan à une exposition des Arts indigènes marocains? Il faudrait s'entendre. Si la fabrication de faïences indigènes est une industrie éteinte, on s'est moqué du public. Si, au contraire, les Marocains préfèrent les modèles français à leurs dessins indigènes, ils ont bien tort!

La Collectivité des artistes décorateurs, artisans et créateurs de modèles d'art appliqué, président Henri Dubret, occupera à la Foire de Paris une superficie de près de mille mètres carrés.

LES SAMEDIS DE "L'EUROPE NOUVELLE"

Pour des raisons d'impossibilité matérielle, la matinée qui avait été annoncée pour le 21 février avec un programme organisé par la Société "Violes et Clavecins" est ajournée sine die.

Nous prions nos abonnés et lecteurs de nous excuser de ce contretemps.

A Travers la Littérature Sociale

CRÉER

Depuis longtemps, il n'avait pas été écrit de livre aussi utile que celui auquel M. Herriot a donné ce titre impératif : *Créer* (1). C'est, en deux volumes, très denses, un examen pénétrant, quoique sommaire, des problèmes de la reconstruction nationale. L'auteur a lu tous ceux qui, depuis cinq ans, écrivent sur les questions économiques envisagées au point de vue français ; il les cite et la partie bibliographique de son ouvrage achève d'en faire un excellent instrument de travail.

Mais il ne se borne ni à citer, ni à résumer ; il expose ses idées propres, qui sont nombreuses, toujours riches de substance et solidement appuyées sur les réalités.

Il ne faut pas songer à examiner ici les solutions

que propose M. Herriot sur les grands problèmes de démographie et d'hygiène sociale, de production, d'outillage économique, d'organisation commerciale et financière, d'enseignement ; c'est l'affaire du lecteur dont l'esprit s'enrichira, à chaque page de ces deux volumes.

Nous voulons seulement louer ici l'esprit qui les anime et qui est scientifique, positif, tout en restant remarquablement attentif aux valeurs morales et sentimentales. Ecrit avec bonheur, l'ouvrage de M. Herriot communique un vif désir d'agir, de s'attacher à quelque grand problème social pour aboutir à des solutions pratiques ; il a ce grand mérite de montrer tout ce que les questions économiques et sociales peuvent contenir de captivant pour toutes les facultés de l'esprit et nous sommes persuadés que, répandu parmi la jeunesse ouvrière et intellectuelle, il pourra susciter de nombreuses vocations sociales.

ROGER PICARD.

L'ACTUALITÉ THÉÂTRALE

THÉÂTRE DE L'ŒUVRE : *La Couronne de carton*, pièce en quatre actes de M. Jean Sarment.

THÉÂTRE DES MATHURINS : *La Danseuse éperdue*, comédie en trois actes de M. René Fauchois.

THÉÂTRE MICHEL : *L'Ange du foyer*, comédie en trois actes de MM. de Flers et Caillavet.

Les auteurs dramatiques célèbres, nos contemporains, nous font surtout penser à des soleils couchants. Leurs pièces vont en déclinant : premier acte flamboyant et dernier acte dans l'ombre. M. Jean Sarment — qui n'a que vingt-trois ans ; c'est de son âge ! — doit donc être un soleil levant. Son premier acte est dans les ténèbres et son rayonnement est pour le dernier.

Des gens vous diront que M. Sarment a du génie : lui le croit certainement et c'est là sa force. Il en aura peut-être quelque jour, il s'éteindra peut-être aussi comme un feu d'artifices. Qui vivra verra ! En tout cas, il possède une petite flamme ; mais la promène au hasard, comme un enfant qui joue, pour la première fois, avec une lampe électrique. Seulement l'enfant s'amuse et M. Sarment semble promener sa lueur avec un dégoût évident, rien que pour nous éblouir nous, sale public, qui nous complaisons à la vie, tandis que M. Sarment est déjà revenu du voyage avant d'être parti.

Voyagez dans la vie, monsieur Sarment, regardez-vous avec des yeux vifs — et rapportez-nous une belle œuvre claire. Je crois que vous le pourrez.

Cette fois votre couronne de carton est incrustée de tant de pierres qu'aux feux de la rampe on ne reconnaît plus les vraies des fausses.

La pièce de M. Sarment est si touffue, si mêlée, qu'il est presque impossible de saisir les fils de l'histoire, sans ôter à l'œuvre tout charme car, avec ses défauts, elle ne manque pas d'un certain charme, un peu agaçant.

Il était une fois un fils de roi — nous ne le saurons qu'au deuxième acte — qui, en rupture de majesté, sous le nom de Jacques Villiers, accompagnait une troupe de comédiens en tournée. Jacques Villiers, qui a beaucoup joué l'amour auprès des comédiennes, en aime une véritablement. Celle-ci ne le croit pas, lui résiste et cela

(1) 2 vol., Paris, Payot, 1919.

suffit pour que Jacques Villiers reprenne son métier de roi, son père étant mort à propos pour lui laisser cette charge.

Le nouveau roi, qui avait rapporté de ses années d'incognito une couronne de carton et un manteau d'hermine de ténor, semble avoir oublié tout ce passé avec la petite femme. Ce n'est pas vrai, il est sérieux, généreux et noble, seulement pour montrer une fois à la petite femme ce qu'est un grand homme ! l'occasion ne va pas tarder. Le hasard veut que la bien-aimée soit en représentations au théâtre de Sa Majesté. Le roi va la revoir. Emotion. L'idole apprend au roi qu'elle n'est plus seule et vit avec un camarade de sa troupe. La conversation va plus avant. Et, tout en causant, le valeureux monarque s'aperçoit — enfin — que la petite fille idéale n'est qu'une petite femme.

Changement à vue, le héros redevient Jacques Villiers, couronné de carton et drapé d'hermine de ténor. Pour séduire, il se montre baladin à corps perdu. Il intime, en mascarade, les ordres les plus saugrenus aux premiers dignitaires de sa cour. La petite femme s'en donne à cœur joie. Elle est prête à sauter au cou du roi qui s'amuse. Halte-là ! Elle devra choisir entre son amant de l'heure et le roi et s'offrir au plus grand.

Voici les deux adversaires en présence. La scène entre ces deux hommes accablés différemment par la vie et cette femme, leur proie, est belle, d'une beauté un peu forcée, pourtant évidente. La femme choisit le roi, toujours couronné de carton, mais maintenant dépouillé d'amour, cet amour rejeté de lui comme un oripeau fané. Il repousse la femme qui maintenant l'aime de tout son cœur féminin. Le roi sera dorénavant sans couronne de carton. Le pourra-t-il ?

Dans tout cela il y a beaucoup de romantisme et pas encore beaucoup de personnalité. On rêve à Shakespeare, on pense à Musset et on constate même des influences plus modestes, venues de généralités anonymes et usagées. Les personnages sont gauchement dessinés, de caractère ou trop excentrique ou trop banal. Le roi n'est là que comme porte-paroles de M. Sarment. C'est un androïde qui répète un « Sarment » idéal. Les autres personnages ne servent que de repoussoir au héros. Ils sont de tradition romantique : le comédien superficiel, l'ivrogne génial qui s'approfondit dans l'alcool, la fausse ingénue de théâtre. C'est de l'architecture en carton, comme la couronne de M. Sarment qui rappelle trop celle des distributions de prix. La prochaine fois, monsieur Sarment, soyez autre chose qu'un fort en thème. Ne jouez plus avec des mots, travaillez avec de la vie. Vous avez un tempérament d'écrivain. Montrez-le-nous mieux.

Cette pièce inégale est jouée avec une égale conviction par tous les interprètes. M. Lugne-Poë a trouvé là un de ses meilleurs rôles. Il est d'une fantaisie tranquille, qui prête un aspect spécial au légendaire ivrogne génial. La jeune première, Mlle Annie Warley, est jolie, étonnante et joue avec une belle ardeur. M. Sarment est trop plein de son rôle. Il le charge un peu ; mais n'en reste pas moins captivant. On le sent sincère et si désireux d'être remarquable. C'est très sympathique.

D'ensemble, soirée intéressante. Un essai de culture florale dans le bourbier du théâtre.

La nouvelle salle des Mathurins est fort agréable et semble désignée pour des spectacles heureux.

La danseuse éperdue de M. Fauchois est une gentille fantaisie mi-libertine, mi-policière, avec un brin de

satire. C'est adroitement présenté et remarquablement joué. MM. Condé, Pierre Juvenet et Pierre Etchepare sont d'excellents artistes. M. Montel rappelle avec une maîtrise plus nette les clowns les plus inspirés. Mme Betty Dausmond est séduisante et Mme Ellen Andrée d'un comique très personnel.

A côté, au Michel, on reprend *l'Ange du foyer*. C'est bien vieilli ; mais amusant pour les âmes pas trop exigeantes. Le Gallo prouve une fois de plus ses qualités célèbres. Blanche Toutain s'associe au meilleur de son succès et Mlle Parysis trouve le moyen d'animer une petite cocotte plutôt falote, d'en faire un bibelot parisien soyeux et délicat. Et puis quelles robes adorables !

MARC-HENRY.

CHRONIQUE MUSICALE

Les Concerts et le Public

On a rarement donné autant de concerts qu'en ce moment à Paris et cependant je n'oserais certifier qu'on y fait plus de musique véritable que jadis. Je serais même tenté de croire qu'on en fait beaucoup moins, à en juger par l'empressement que met souvent le public à s'abstenir de paraître à quantité de ces « solennités » auxquelles de multiples affiches et de non moins nombreuses réclames de journaux le convient journellement.

Que dis-je, journellement ? Un nombre incalculable de fois chaque jour, devrais-je plutôt dire ! En effet, sans parler des concerts dominicaux devenus légion, que penser de ceux du samedi qui, de 3 heures à 7 heures et de 9 à 11, font rage dans toutes les salles disponibles de Paris ! Or, devant une telle avalanche, que se produit-il ? Les auditeurs que le feu sacré n'enflamme pas, n'ont même plus le courage de lire chaque semaine l'interminable liste de séances musicales devant laquelle ils ne connurent, le plus souvent, que l'hésitation et, en dehors des grands concerts du dimanche, ils s'abstiennent la plupart du temps. Et c'est ainsi qu'un soir de l'autre semaine on put compter dans la grande salle Gaveau... quarante personnes en tout et pour tout...

Quoi d'étonnant à cela quand on voit que non seulement tous les premiers prix de clavier et de violon de ces dernières années — et Dieu sait s'il y en eut ! — mais encore des professeurs et des élèves de cours particuliers tentent d'obtenir la consécration parisienne, et ils y vont tous de leur petit concert, quand ce n'est pas de plusieurs, et cela malgré les frais horriblement élevés qu'occasionne, à présent, ce genre d'exercice, où ils laissent le plus clair des économies que souvent ils n'ont pas !

Si encore nos nationaux se contentaient seuls d'agir de la sorte, le mal serait moindre. Mais à côté des Français, il y a une collection phénoménale d'étrangers qui tiennent absolument à venir manger leur bonne galette à Paris, dans la pensée d'y trouver au moins la gloire. Et la plupart sont obligés de s'en retourner bredouilles, n'ayant même pas la consolation d'un article tant soit peu important à remporter dans leur pays comme témoignage du succès espéré et trop imprudemment escompté. Ils en sont réduits, les pauvres, à se payer, moyennant finances, quelques lignes dithyrambiques chèrement tarifées dans le courrier des théâtres d'un ou deux grands quotidiens, et dans quelques feuil-

les musicales hebdomadaires, seule providence de ces infortunés, qui se laissent parfois transformer en véritables poires par de pseudo-journalistes peu consciencieux !

Ah ! si, comme naguère, l'attention des amateurs n'était sollicitée que par des virtuoses d'un talent exceptionnel, je suis certain que toutes les salles, si nombreuses soient-elles, seraient pleines à craquer. Mais que voulez-vous ? Quand on a été refait plusieurs fois, on devient méfiant et... l'on s'abstient.

Si encore les programmes offraient un intérêt véritable ! Mais consultez-les et vous verrez comme moi que ce sont presque toujours les mêmes œuvres qui y figurent et, quand par hasard une nouveauté s'y trouve inscrite, il y a gros à parier qu'elle sera signée du nom d'un amateur qui aura largement payé à l'artiste sa politesse.

Comment voulez-vous que le public se dérange dans de telles conditions ? Il ne le fait même plus pour les concerts d'avant-garde qui, jadis, semblaient l'amuser, sinon l'intéresser. Pour ne citer que celles-là, même les séances de la S. M. I. n'attirent presque plus personne, et quant aux concerts de M. Delgrange, ils ne peuvent subsister que grâce à des dons particuliers et à une mendicité non déguisée, ainsi qu'à des notices spéciales, qui rappellent aux mélomanes généreux ce que le fondateur de ces concerts ultra-modernes se croit en droit d'attendre d'eux.

Il paraît que la perspective d'entendre : *le Bœuf sur un toit* ou *l'Eléphant sur l'Arc-de-Triomphe* ne suffit plus à attirer les foules. Il n'y a pas longtemps encore, on se précipitait pour voir un orchestre se croiser les bras, tandis que, seuls jouaient, pour accompagner une déclamatrice exaltée, un tambourin, un tambour de basque, un triangle et des cymbales, avant que ne résonnent des coups de marteau furieusement frappés sur le parquet, à la grande inquiétude de l'inspecteur, et que ne retentissent les sifflets de la salle, non pas du public, comme vous seriez tentés de le croire, mais de certains exécutants, en vue d'exciter probablement les cris farouches d'un chœur parlé, pour ne pas dire hurlé !

Non, et l'on va même jusqu'à me certifier que la perspective d'ouïr un morceau à deux pianos, dont l'un est écrit en mi bémol et l'autre en mi naturel n'avait pu émouvoir la curiosité d'un public blasé qui, dernièrement, n'a rempli qu'à moitié la salle Gaveau pour entendre des compositions dans lesquelles chaque instrument parlait la langue du voisin sur un ton différent !

Et pourtant ces compositions étaient signées du nom glorieux d'un des rois de la mode musicale. Il est vrai qu'il y avait dans la salle quantité de petites perruches et de petits jeunes gens qui, à la sortie, se félicitaient mutuellement d'avoir eu l'inappréciable joie d'assister à semblable régal d'art véritable !...

Seulement la recette aura-t-elle autant réjoui l'organisateur de cette matinée ? *That is the question...*

J'espère vous avoir fait comprendre pourquoi les concerts particuliers n'ont plus le même éclat que ceux d'autrefois et pourquoi ils ont lieu fréquemment devant plus de fauteuils vides que de fauteuils occupés.

Je vous ai dit aussi que les concerts du dimanche avaient, par bonheur, un public plus fidèle et autrement

nombreux. Je ne m'en dédis point. Toutefois, je serais assez tenté de crier casse-cou à leurs comités. En effet, au lieu d'augmenter l'attrait de leurs programmes, ils le diminuent de mois en mois. Sous prétexte de réaliser des économies ils ne veulent plus, sauf à de très rares exceptions, payer les solistes. Or, ceux-ci qui désirent, comme les camarades, vivre de leur métier, se font tirer l'oreille pour chanter ou pour jouer à l'œil quand ils sont connus. De sorte qu'au lieu des vedettes des temps passés, on ne voit généralement sur les programmes que des noms inconnus qui inspirent plus de méfiance qu'autre chose. Et bien entendu, la recette s'en ressent.

En outre, comme ces programmes se répètent à l'infini et n'offrent presque jamais l'attrait d'œuvres nouvelles importantes, le jour où l'on devra augmenter les économies à cause des impôts dont on sera écrasé, ce jour-là on y regardera sérieusement avant de payer 30 francs deux fauteuils qui vous permettent d'entendre, pour la trentième fois, les *Symphonies* de Beethoven ou celles de Mozart.

Et comme, d'un autre côté, les sociétés de concerts auront, elles aussi, à supporter le poids de taxes nouvelles, elles se trouveront devant des déficits importants, alors qu'elles ne devraient connaître chaque dimanche que le maximum.

Voilà des années et des années que nous leur crions : « Variez davantage votre répertoire, sinon vous arriverez à l'user. Inscrivez-y et maintenez-y, afin d'y habituer le public, des œuvres nouvelles de valeur ! Ne vous contentez plus de l'unique audition d'un ouvrage, audition donnée à cause de l'obligation que vous en fait le cahier des charges pour vous permettre de toucher votre subvention annuelle ! Non, rejouez plusieurs fois les nouveautés qui seulement ainsi pourront être comprises de la foule, et, en peu de temps, vous en serez récompensés par le nombre de partitions à succès que vous y découvrirez. Et le jour où vos habitués seront saturés de ce que vous leur servez depuis tant et tant d'années, vous ne serez pas pris au dépourvu et pourrez leur offrir autre chose à se mettre sous la dent ! »

Mais on n'a pas voulu nous croire et voici qu'à certains signes de lassitude, il paraît évident que le public commence à en avoir assez et désire autre chose. Puissent MM. les directeurs de nos grands concerts et MM. les membres de leurs comités le comprendre avant qu'il ne soit trop tard ! Sinon ce sera grand dommage pour l'art musical, car le jour où le public aura perdu l'habitude de se ruer en foule aux concerts Colonne, Lamoureux et Pasdeloup, on aura bien de la peine à lui en faire reprendre le chemin. *Caveant consules!*

FERNAND LE BORNE.

P. S. — Au moment où je termine cet article, on m'annonce que les compositeurs français vont enfin s'unir pour obtenir du ministère des Beaux-Arts que, dans l'avenir, toutes les œuvres nouvelles importantes soient exécutées au moins deux fois avant de pouvoir figurer sur la liste des nouveautés imposées à nos sociétés de concerts, en échange de la subvention annuelle qu'elles touchent de l'Etat. Il y a trop longtemps que je réclame cette mesure pour ne pas insister aujourd'hui encore auprès de M. Paul Léon, afin qu'il fasse à cette demande l'accueil qu'elle mérite. De cette façon seulement il procurera à la musique française moderne le moyen de prendre son véritable essor et d'occuper désormais la place à laquelle elle a droit.

VIENT DE PARAÎTRE

LIVRES REÇUS DU 28 JANVIER AU 9 FÉVRIER 1920

LAURENT TAILHADE : *Petit bréviaire de la gourmandise* (Messein).A. LIÉGEOIS : *Un fruit sec* (Messein).P. VERGNET : *L'affaire Caillaux* (Renaissance du Livre).ARMORY : *Une figure de Ghirlandajo* (Société anonyme d'édition et de librairie).RENÉ HUBERT : *Les interprétations de la guerre* (Flammarion).LAURENT TAILHADE : *La douleur, le vrai mystère de la Passion* (Messein).E.-J. TSOUDOROS : *Le relèvement économique de la Grèce* (Berger-Levrault).HENRI DE RÉGNIER : *Histoires incertaines* (Mercure).C^{te} DE PÉRIGNY : *Au Maroc, Casablanca, Rabat, Meknès* (P. Roger).ISABELLE SANDY : *La descente de croix* (Plon-Nourrit).WILHEM BROSCHE : *Economie industrielle* — Traduit par P. Hallier (Giard et Brière).G. CHÉRAU : *Champi-Tortu* — Tomes I et II (Flammarion).TH. RUYSSSEN : *De la guerre au droit* (Alcan).VERSTRAËTE : *Mes cahiers russes* — L'ancien régime, le gouvernement provisoire, le pouvoir des Soviets (Crès).ET. MARTIN S^t-LÉON : *Syndicalisme ouvrier et syndicalisme agricole* (Payot).LÉON BLUM : *Pour être socialiste* (Humanité).GONZAGUE TRUC : *Une crise intellectuelle* « Les jeunes gens d'aujourd'hui » (Bossard).CH. OULMONT : *Adam et Eve* — Sentiment et physiologie de l'amour (Sirène).LAURENT TAILHADE : *Lettres familières* (Ollendorf).MAURICE MAINDRON : *Le tournoi de Vauplassans* (Plon-Nourrit).

LA REVUE BALTIQUE

(Mensuelle)

Elle se propose d'apporter des études et des documents relatifs à la vie politique, économique et littéraire des nations estoniennes, lettone et lithuanienne.

La *Revue Baltique* a fondé un **Bureau d'Informations** pour tout ce qui concerne les questions baltiques.

C'est un témoignage de la faiblesse de notre jugement, de recommander les choses par la rareté ou nouveauté, ou encore par la difficulté, si la bonté et utilité n'y sont jointes:

MONTAIGNE (Essais Livre I, Ch. LIV).

25 0/0 d'économie

en vous abonnant à « l'Europe Nouvelle »
au lieu de l'acheter au numéro.

Se raser
devenir
un plaisir

avec
le
Savon pour la Barbe

GIBBS

INVENTÉ depuis plus de 60 ANS
il EST et RESTERA sans rival

PRENEZ GARDE

Exigez le **GIBBS** Authentique

La plus vieille Maison du Monde Fondée en 1712

P. THIBAUD et C., 7 et 9, rue La Boétie, Paris. - Concessionnaires Généraux de D. & W. GIBBS, Inventeurs du savon pour la barbe et du savon dentifrice.

GAYEAU

PARIS

MANUFACTURE DE PIANOS Fondée en 1847

Siège Social : 45 & 47, Rue La Boétie

----- Téléphone : ÉLYSÉE 28-19 et 28-20 -----

Usine Electrique Modèle à Fontenay-sous-Bois (Seine)

CAPACITÉ DE PRODUCTION JOURNALIÈRE
DE 12 A 14 PIANOS DROITS ET A QUEUE

HORS CONCOURS

Barcelone 1888 — Moscou 1891

Chicago 1893 — Amsterdam 1895

Paris 1900 — Casablanca 1915

DIPLOMES D'HONNEUR

Amsterdam 1883 — Anvers 1885

Bruxelles 1888

GRANDS PRIX

Hanoi 1893 — Liège 1905 — Gand 1913 — Lyon 1914 — Strasbourg 1919

Portraits LUDO

Rien de plus beau !

AGRANDISSEMENTS

POINTES SÈCHES

PORTRAITS au PASTEL

Miniature sur ivoire d'après nature ou d'après photographies

5, Boulevard des Italiens - PARIS

URODONAL

nettoie le rein

L'URODONAL
lave le foie et les
articulations, dis-
sout l'acide urique,
active la nutrition
et oxyde les graisses.

L'URODONAL
réalise une vé-
ritable saignée
urique (acide
urique, urates
et oxalates).

Etablissements Chatelain, 2, rue de Valenciennes, Paris, et toutes pharmacies. Le flacon, franco, 10 fr. 50; les trois flacons, franco 30 fr.



L'OPINION MEDICALE

La cure de désintoxication n'a plus rien de rébarbatif, rien de compliqué, rien de déprimant, associée à un régime végétarien modéré, que viennent, en plus, compléter quotidiennement quelques entremets sucrés qu'il est d'usage de prescrire en même temps qu'on administre la Sinubérase. Bien entendu, le médecin devra toujours prescrire en même temps une cure d'Urodonal, le merveilleux dissolvant de l'acide urique, l'éliminateur-type de l'orée, qui va réaliser un excellent lavage du sang et activer les phénomènes de nutrition. C'est le complément indispensable de toute cure par les ferments lactiques.

D^r J. BARBOT,
Lauréat de la Faculté de
Médecine de Paris.

* C'est avec satisfaction que je vous informe des effets splendides obtenus avec votre Urodonal, que j'ai prescrit et que je prescris toujours avec de bons résultats dans toutes les formes de diathèse urique. *

D^r R. FAVIA,
Médecin-chirurgien,
à Bologne.

Constipés JUBOL

Entérite, Glaires, Dyspepsie, Obésité.
Boîte n° 5780. — Labor. Urodonal, 2, R. Valenciennes, Paris.

Ferments : SINUBERASE

Diarrhées, Malad. Peau, Artério-Sclérose.
Le flac. n° 7420. — Lab. Urodonal, 2, R. Valenciennes, Paris.

Maladies de la Femme

LE RETOUR D'AGE

Toutes les femmes connaissent les dangers qui les menacent à l'époque du RETOUR D'AGE.

Les symptômes sont bien connus.

C'est d'abord une sensation d'étouffement et de suffocation qui étire la gorge, des bouffées de chaleur qui montent au visage pour faire place à une sueur froide sur tout le corps. Le ventre devient douloureux, les règles se renouvellent irrégulières ou trop abondantes et bientôt la femme la plus robuste se trouve affaiblie et exposée aux pires dangers. C'est alors qu'il faut sans plus tarder faire une cure avec la



Exiger ce portrait

JOUVENCE de l'Abbé SOURY

Nous ne cesserons de répéter que toute femme qui atteint l'âge de 40 ans, même celle qui n'éprouve aucun malaise, doit faire usage de la JOUVENCE de l'Abbé SOURY, à des intervalles réguliers, si elle veut éviter l'afflux subit du sang au cerveau, la congestion, l'attaque d'apoplexie, la rupture d'anévrisme et, ce qui est pis encore, la mort subite. Qu'elle n'oublie pas que le sang qui n'a plus son cours habituel se portera de préférence aux parties les plus faibles et y développera les maladies les plus pénibles : Tumeurs, Cancérs, Métrites, Fibromes, Maux d'Estomac, d'Intestins, des Nerfs, etc.

La Jouvence de l'Abbé Soury, se trouve dans toutes les Pharmacies : le flacon, 5 fr. 40 + impôt 0 fr. 60, total : 6 fr. ; franco gare, 6 fr. 75. Les quatre flacons, 24 fr. franco contre mandat-poste adressé à la Pharmacie Mag. DUMONTIER, à Rouen.

Bien exiger la Véritable JOUVENCE de l'Abbé SOURY
avec la Signature Mag. DUMONTIER

(Notice contenant renseignements gratuits). 440

EDITIONS DE L' "EUROPE NOUVELLE"

AU LENDEMAIN DE LA PAIX

par le COMTE DE FELS

1 brochure de 48 pages, 2 fr. 50 net

En vente aux bureaux de l'Europe Nouvelle, 75, rue de Lille, chez nos dépositaires et les principaux libraires.

THE ANGLO-FRENCH REVIEW

of Literature, Politics, The Arts, Science and Economics

EDITORS :

Henry D. Davray and J. Lewis May

is published monthly by

J. M. Dent et Sons, Ltd. (J. M. Dent et Fils)

33, Quai des Grands-Augustins, Paris

Abonnez-vous à « L'Europe Nouvelle »
au lieu de l'acheter au numéro, vous
paieriez ainsi votre journal meilleur mar-
ché. Vous contribuerez à diminuer la crise
du papier, et vous nous rendrez service.

ASTHME

Remède Souverain Cigarettes ou Poudre ESPIC
Toutes Phies - Exiger la signature de J. ESPIC sur chaque cigarette

La Gérante : SUZANNE BOUREAU.

Paris. — Imprimerie des Arts et Manufactures,
8, rue du Sentier. (M. BARNAGAUD, Imp.)